le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE
adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes
16 décembre 1999
au 10 février 2000

20 FF
100 FB
3,05 €

- Jubilé : 2000 raisons de gâcher leur fête
- Homosexuels sans foi ni PACS
- Les raisons d'un féminisme libertaire
- La ville est à nous !
- Autogérons les services publics
- 35 h : les masques tombent
- Luttes mondiales contre le capital
- Union européenne : le big brother financier
- La fièvre du tout sécuritaire
- Guerre d'Algérie : les atrocités de l'armée française
- Makhno l'indomptable

Patrons nous allons vous faire détester l'an 2000

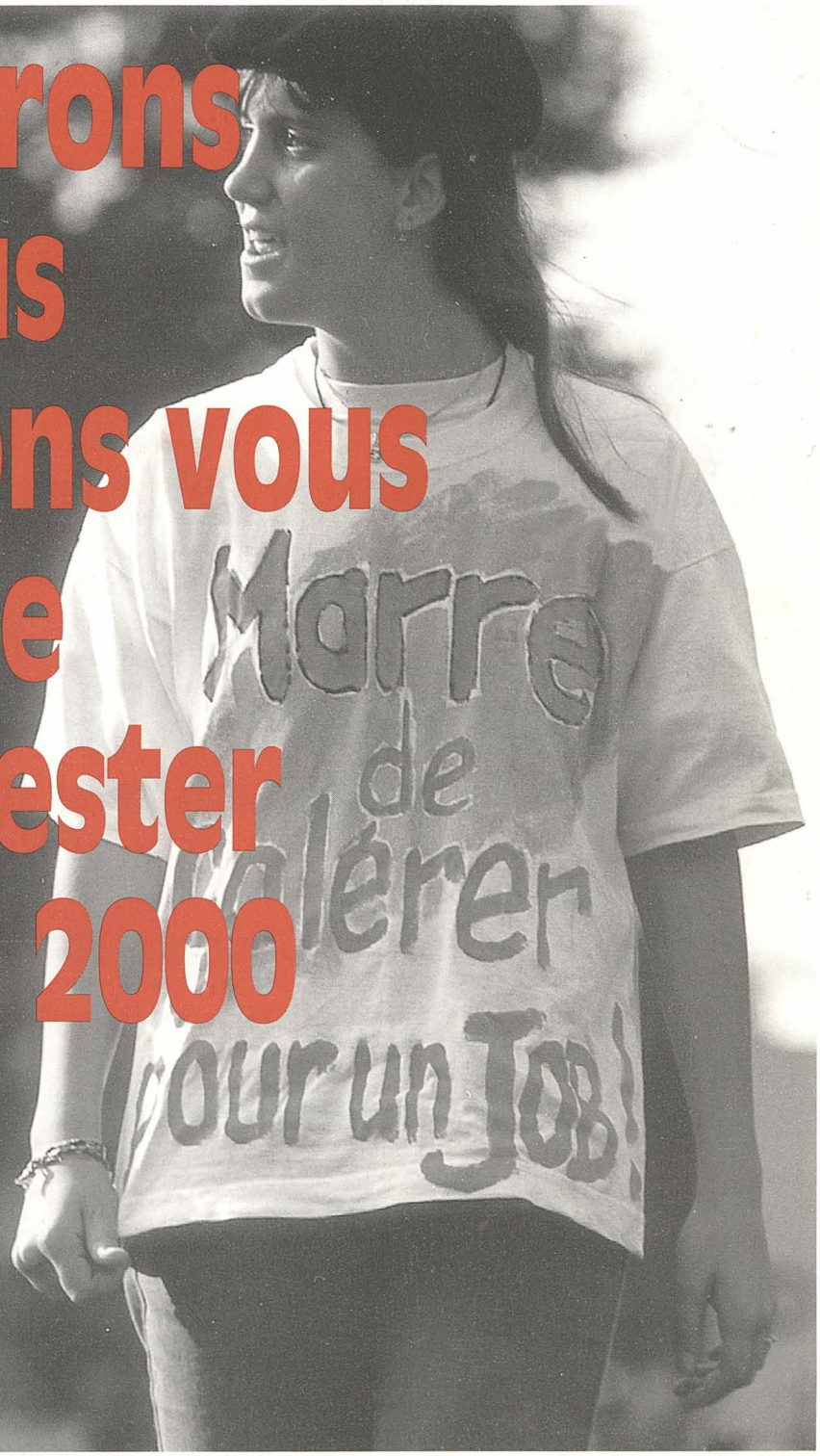

ISSN 0026-9433 – hors série N°13
T 6726 - 13 H - 20,00 F - RD

Éditorial

L'an 2000 n'est pas vraiment une référence pour les anarchistes et plutôt que d'avoir une croyance religieuse comme point de départ du calendrier nous gagnerions à choisir le moment où les êtres humains ont su s'organiser en sociétés pensantes et créatrices, c'est-à-dire quelques milliers d'années plus tôt. Nous serions alors en passe d'entrer dans l'année 20 000 ou plus. Mais voilà, à défaut de ne pas avoir encore révolutionné la totalité des rapports sociaux il nous faut bien supporter leur jubilé et toutes les âneries qui vont avec. En attendant nous continuons à élaborer des critiques et des projets susceptibles d'impulser de nouvelles formes d'organisation sociale.

Ce nouvel hors série du Monde Libertaire est donc un petit élément de plus de ce long travail de maturation d'un mouvement social affirmant son autonomie vis-à-vis du champ politique électoral et des organisations verrouillant toute entraide et solidarité des luttes. Suivez mon regard…

L'année 2000 va tout d'abord être marqué par une offensive religieuse de première puisque les chrétiens de toutes sectes confondues vont tenter de nous faire avaler des tas de trucs sur leur dieu et autres boniments de circonstances. Nous ne pouvions laisser ces provocations se faire sans réagir. Il allait donc de soi de faire le point sur les enjeux et les raisons qui vont nous amener à prendre l'initiative face aux idéologies religieuses.

D'autant plus que cette année sera aussi l'occasion pour les mouvements de femmes d'organiser une marche mondiale. Elles sont les premières visées par l'ordre moralisateur des religieux qui n'en peuvent plus de dénoncer l'homosexualité et tout épanouissement sexuel des individus. Un premier texte essaie de se projeter dans l'après-PACS alors qu'un autre rappelle ce qui légitime aujourd'hui un féminisme libertaire.

Nous sommes encore et toujours en période électorale et les municipales cause grand souci à la classe dirigeante. Et si l'abstention est devenu un fait de société majeur discréditant tous les élus, cela n'ouvre pas pour autant des perspectives révolutionnaires. D'où l'intérêt d'exposer notre conception de la vie et de la gestion d'une commune pour commencer à préparer le printemps 2001. Ce qui ne peut se séparer totalement de la notion passe partout de « service public » tant galvaudée et que nous tenterons de cerner au travers des réflexions de quelques employés de grands services collectifs.

Autre enjeu de cette période, les 35 heures. Nous voyons bien que la deuxième loi Aubry a pour objectif la réduction des coûts de production au plus grand bénéfice du patronat. Une analyse de fond sur les motivations des sociaux démocrates, les liens avec la mondialisation et l'Union Européenne nous paraît indispensable. C'est ce qui explique la présence de trois articles sur chacun de ces sujets.

Le développement de la précarité et de la misère de masse ne peut se faire sans une politique étatique de contrôle social et la recherche de boucs émissaires. Si nous avons quelques connaissances de la manière dont l'immigration est instrumentalisé par l'Etat français, il nous a semblé intéressant à demander à des camarades espagnol et italien de décrire la manière dont les choses se passe chez eux tout en faisant le point sur les dernières stratégies sécuritaires du gouvernement Jospin.

Enfin penser l'avenir ne peut se faire sans un effort de mémoire historique. Impossible de comprendre l'ampleur du racisme en France si nous ne savons rien de la guerre d'Algérie. De même nous savons qu'il n'y a rien d'inéluctable à l'organisation actuelle du monde parce que dans le passé des mouvements collectifs ont fait trembler tout l'édifice capitaliste. Par exemple les ukrainiens découvrent aujourd'hui toute la richesse de l'action des makhnovistes entre 1917 et 1921.

Il ne vous reste plus qu'à lire et pourquoi pas nous faire part de vos critiques et suggestions.

Et si nous pouvions contribuer à ce que vous vous lanciez vous aussi dans cette immense aventure de la conquête de la liberté et de la dignité humaine nous nous sentirions alors un peu plus fort.

s o m m a i r e

Jublié 2000 : la nouvelle croisade chrétienne p.4
Trois pas en avant un Pacs en arrière p.8
Contre le sexisme, pour la révolution p.10
Pour la gestion directe des communes La ville est à nous..... p 14
Services publics : l'égalité c'est la gratuité .. p.17
Services publics : paroles de luttes..... p.18
Les pièges de la réduction du temps de travail..... p.21
Les effets négatifs de la mondialisation..... p.25
Europe : l'impasse républicaine..... p.29
L'immigration dans l'Etat espagnol p.32
La question de l'immigration en Italie p.33
L'insécurité, c'est l'insécurité sociale..... p.35
Français, Algériens, croisons nos mémoires .....p 38
Makhno, le retour.....p 40

Jubilé 2000

La nouvelle croisade chrétienne

Pour les catholiques, pape en tête, il s'agit de fêter la naissance il y a 2000 ans d'un certain Jésus qui aurait été, selon leur croyance, le fils d'un dieu; voici pour la version officielle. Mais le réel but du Jubilé, c'est d'affirmer haut et fort que l'humanité tout entière doit beaucoup aux chrétiens, qui ont œuvré pour la paix, la justice et les droits de l'homme. Bref « hors de leur Dieu et de leur Église, il n'y a pas de salut ».

Ce Jubilé, ils le veulent aussi « contestataire » et l'Église réclame par exemple l'annulation de la dette financière des pays du tiers-monde. Il faut bien être de son temps et les médias sont aussi au rendez-vous. Dès cet été, *Le Monde* a publié une série d'articles intitulés « les génies du christianisme ». Rien que ça!

Bien sûr, il existe, malgré tous leurs efforts, des esprits malveillants pour dénoncer cette propagande et rappeler les différents crimes que l'Église a perpétrés (croisades, inquisition, colonisation…). Pour faire face, l'Église va d'excuses en mea culpa si bien qu'on peut se demander si devant tant de «repentance» il est encore possible de critiquer les chrétiens.

Les anti-théistes que nous sommes sont sans pitié, car ne savons bien que sur le fond rien n'a changé. L'Église ne fait que s'adapter, contrainte et forcée par le cours des choses, à la société et aux évolutions des rapports sociaux, mais cela ne veut pas dire qu'elle admet ces changements.

De plus, le jubilé est l'occasion de relancer la lutte anticléricale à l'heure où beaucoup de partis politiques sont sensibles aux discours des religieux, surtout à gauche. Par exemple, Guterres, fraîchement élu président de l'Internationale socialiste, regroupant tous les partis socialistes d'Europe, est un « catholique pratiquant, opposé à l'avortement» selon le journal *La Croix*. Apparemment, cela n'a choqué personne…

Pour l'Église, le Jubilé est l'occasion de rassembler ses forces afin de se lancer dans une nouvelle offensive évangéliste qui s'attaquera aux droits des individus, (choix de vie, sexualité), à la laïcité des États et des sociétés. Déjà, en 1997, lors des JMJ (Journées mondiales de la jeunesse) Mgr Dubost, organisateur de l'événement, annonçait la couleur : « J'attends des JMJ du nouveau dans le domaine de la laïcité, je souhaite qu'on marche vers une laïcité plus ouverte [et que] la société renonce à privatiser le religieux.»

Jean-Paul II renchérissait : « Les JMJ s'insèrent dans la préparation directe du Grand Jubilé de l'an 2000 commencée par une réflexion sur Jésus Christ, unique sauveur du monde, hier, aujourd'hui et à jamais.» Il faut, concluera-t-il, « faire pénétrer l'esprit évangélique dans l'ordre temporel ». La contre attaque est lancée tandis que les États lient de plus en plus le dialogue avec l'Église.

Après le PC, qui a fêté cette année Jésus Christ lors de la fête de l'Huma, la revue *Témoins*, qui rassemble les partisans de Delors, vient de sortir un dossier « Religion et République, liens communautaires et lien social ». Mgr Dubost et M. Janneney (historien et ancien président de la mission de la préparation du bicentenaire de la Révolution française) affirment, dans cette revue, que la laïcité de l'État n'est plus d'actualité. Pour eux, les catholiques seraient censurés, surveillés dans leurs journaux ou dans leurs émissions de télévision. Ils dénoncent enfin « la société qui nous permet d'exister à condition de ne pas donner notre avis sur ce qui est important à nos yeux ». Les catholiques seraient-ils menacés verbalement ou physiquement par les agents de l'État?

Sûrement pas et ils ne se gênent pas pour appeler au meurtre lors de manifestations anti-Pacs avec des « les pédés au bûcher» écrits sur des pancartes. Ils ont aussi envoyé des lettres anonymes de menaces racistes et antisémites au professeur Nisand, tout cela parce qu'il a fait un rapport pour le gouvernement sur l'IVG (cf. *Monde libertaire* 1171 p.5). À l'heure ou les chrétiens sont de plus en plus subventionnés par l'État, on se demande si on ne nous prend pas pour des imbéciles…

Pour conclure, nous rapportons ce que Mgr Defois, archevêque de Reims, déclarait il y a peu: « la société sécularisée se veut pluraliste, il en résulte parfois une volonté de marginaliser la foi chrétienne dans l'espace privé, c'est-à-dire de réduire le spirituel, le moral, a un particularisme confessionnel. Ce que faisait déjà le communisme dans la constitution des pays de l'Est ou de l'URSS d'autrefois […] La société laïque et sécularisée que nous connaissons engendre d'autres matérialismes et de nouvelles contraintes pour nos libertés spirituelles… Le risque n'est-il pas de voir se multiplier les croyances irrationnelles, les crédulités religieuses, sinon les guerres de religions? » En conclusion, face aux crédulités religieuses (les sectes!), le pouvoir devrait instituer une religion d'État, l'Église catholique, bien sûr. Afin de lutter contre les hérétiques… Bref: à quand la demande de tribunaux d'inquisition?

Les fonction de la repentance

Depuis quelques années, l'Église nous habitue aux repentances médiatiques. Avant et pendant le Jubilé, les « excuses » envers les protestants, les juifs, ... et même les femmes vont pleuvoir. Il s'agit de ne pas laisser une seule injustice due à l'Église utilisée par ses détracteurs. Faisons table rase du passé semble clamer l'Église alors que, en même temps, elle vante son passé. Ces repentances ne sont en fait qu'un leurre. Le but est de cacher et de nier les causes profondes de tous ces crimes, que l'Église voudrait voir réduits à de simples dérives malheureuses. La vérité est qu'il y a toujours eu une volonté politique calculée de l'Église de régner sans partage, par tous les moyens, sur la terre entière. Or, cette volonté, nous venons de le voir, est toujours présente. Il s'agit pour eux de solder les mauvais côtés de l'histoire de l'Église par des « excuses », afin de mieux repartir pour de nouvelles croisades.

Ainsi en 1998, l'Église se penche sur les crimes commis par l'inquisition. L'évêque du Vatican, Mgr Fisichella, chargé du dossier, affirme dans un document que: « les instruments de l'inquisition étaient ceux que la société utilisait. […] L'Église vit dans l'histoire et est composée d'hommes de son temps (ce qui est faux: beaucoup de femmes prennent la pilule aujourd'hui est-ce pour autant que l'Église suit cette évolution? Non!). Personne ne pense plus que la défense de la Vérité (sic) puisse se baser sur des méthodes violentes Mais ça, on peut le

dire aujourd'hui, car la conscience a changé ». Quel aveu, la religion a toujours prétendu rendre l'homme meilleur par ses enseignements, or Mgr Fisichella affirme que les croyants, mais aussi les évêques ou les papes, ne sont pas meilleurs que les autres. Alors à quoi sert la religion si le pape n'est pas meilleur que n'importe quel homme ? Pourquoi et comment le pape ose-t-il encore nous donner des ordres ? Qu'il se taise donc !

Face à chaque période de répression, il y a eu des individus ou des groupes pour dénoncer la torture. Pourquoi les hommes d'Église n'en faisaient-ils que rarement partie. La conclusion de Mgr Fisichella donne l'explication : « Si on peut discuter des méthodes de l'inquisition (appréciez le « si on peut »...), ses objectifs – défendre la vérité que Jésus-Christ nous enseigne – demeurent valides ».

Jean-Paul II lui aussi se distinguera sur le sujet, en trois temps : la constatation des crimes et les excuses, puis l'explication de la dérive et enfin l'offensive : « L'inquisition appartient à une période très troublée de l'histoire de l'Église. Un chapitre douloureux, sur lequel les chrétiens doivent se pencher avec un esprit ouvert ou repenti, l'inquisition a été constituée par le consentement, durant plusieurs siècles, à des méthodes d'intolérance et même de violence au service de la Vérité ». Bref, l'inquisition en soit était louable, puisqu'elle était au service de la Vérité. Pas une vérité, mais la Vérité, que seule l'Église catholique possède.

Or c'est bien trop souvent au nom d'une vérité que l'on prétend détenir que l'on procède à des massacres sur ceux et celles qui sont décrétés dans le faux et qu'il faut donc punir et exterminer. C'est par l'affirmation de tels dogmes que Jean Paul II et son Église et d'autres préparent les futurs erreurs et crimes envers les autres religions, les athées, les homos, les anarchistes...

Jean-Paul II boucle la boucle en décidant que « l'Église ne peut s'appuyer sur les images du passé véhiculées par l'opinion, souvent surchargées d'une émotivité passionnelle qui empêche un diagnostic serein et objectif ». Autrement dit, les pauvres bougres que nous sommes sont bien trop cons pour comprendre les voix de dieu qui sont, c'est bien connu, inpénétrables.

C'est pourtant son Église qui se bat sur « l'image du passé [...] surchargée d'une émotivité passionnelle » avec toute la martyrologie qu'ils ont fabriquée autour de leur Jésus Christ.

En ce qui concerne la Shoah, les « excuses » ont eu pour but d'attaquer les ennemis de Dieu en différenciant au maximum l'antijudaïsme et l'antisémitisme et surtout en affirmant qu'entre les deux il n'a pas eu de continuité. « Il serait historiquement injuste d'expliquer l'antisémitisme par la persistance, indéniable, de l'antijudaïsme chrétien, comme si la culture européenne dans son ensemble n'avait pas à s'interroger sur ses propres responsabilités », écrit le prêtre Dujardin dans la préface de « Nous nous souvenons. Une réflexion sur la Shoah », écrit par Jean-Paul II.

Il est étonnant de lire cela de la part de ceux qui sans cesse clament haut et fort que l'Europe se définit historiquement et culturellement par le seul apport bi-millénaire du christianisme. C'est le pape qui déclare le 2 novembre 1999 que la France devait supprimer ses lois laïques : « il faut surmonter les vieilles résistances [...] étrangères aux valeurs fondamentales et à la tradition chrétienne de l'Europe ». L'Europe est d'essence chrétienne quand cela les arrange.

Au début de « Nous nous souvenons », le pape invite ses lecteurs au devoir de mémoire, mais sous le masque de la repentance les attaques fusent. En parlant de la Shoah, il déclare : « nous invitons nos amis juifs dont le destin terrible est devenu un symbole des aberrations dont l'homme est capable quand il se retourne contre Dieu ». La cause du génocide ne viendrait donc pas d'une idéologie raciste partagée par des croyants et des athées ; mais par le fait que l'homme (les nazis) se sont détournés de Dieu, ce qui revient à affirmer que l'athéisme conduit au meurtre. Bien sûr, le texte reconnaît, tout en la minimisant, l'existence de l'antijudaïsme chrétien. Mais le pape pouvait-il faire autrement ? Ainsi on lit des phrases telles que « les sentiments traditionnels de méfiance et d'hostilité que nous appelons antijudaïsme, dont les chrétiens ont été coupables, malheureusement ». L'institution, c'est-à-dire l'Église n'est jamais remise en cause dans le phénomène de l'antijudaïsme : il y a seulement des chrétiens qui ont été « coupables d'antijudaïsme ». La Shoah a été le fruit d'un régime moderne tout à fait néo-païen. Son antisémitisme avait ses racines en dehors du christianisme et, en poursuivant ses objectifs, le nazisme n'hésita pas à s'opposer et à persécuter également ses membres », clame Jean-Paul II. Quant à Pie XII, il a résisté comme il a pu... Déjà saint Augustin le disait : « tant qu'un homme ne connaît pas le Dieu unique, il ne peut pas faire le bien ». L'Église est toujours en accord avec cela.

En 1986, par exemple, la Congrégation pour la doctrine de la foi rend public un document présenté comme « une véritable encyclique adressée à l'Église universelle ». L'article 37 stipule : « le péché de l'homme, c'est-à-dire sa rupture avec Dieu, est la raison radicale des tragédies qui marquent l'histoire de la liberté ». Jean-Paul II

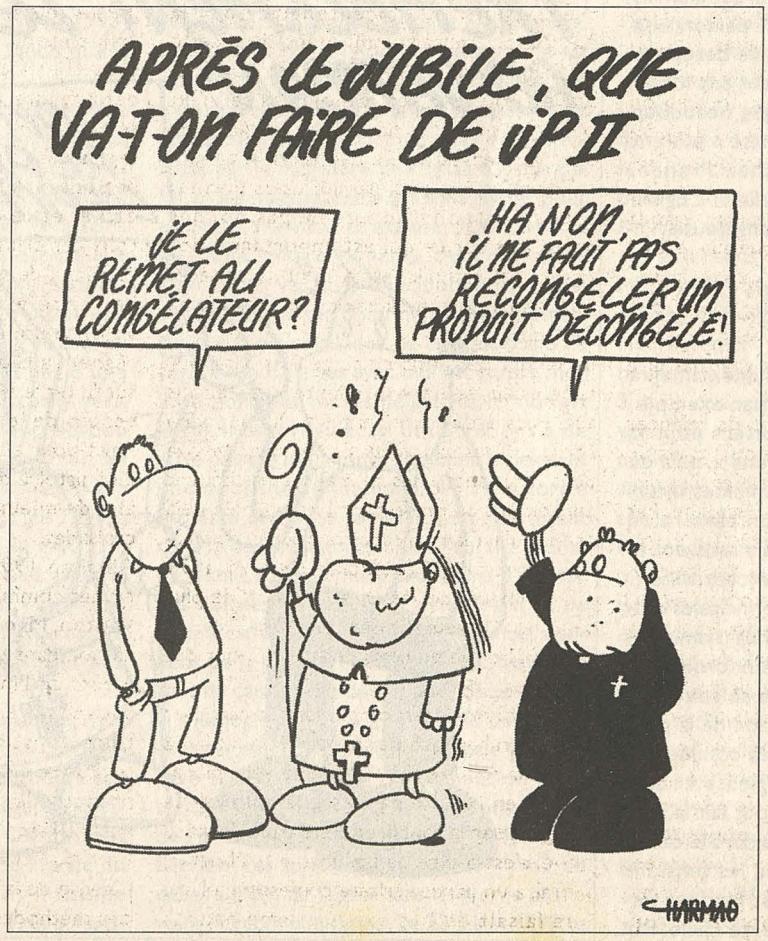

officialise cette manière de voir : lors d'un voyage à Munich en 1987 : « droits de l'homme et droits de Dieu sont étroitement liés. Là où Dieu et sa loi ne sont pas respectés, l'homme non plus ne peut pas faire prévaloir ses droits. Nous l'avons constaté en toute clarté à la lumière du comportement des dirigeants nazis. Ils ne se souciaient pas de Dieu et persécutaient ses serviteurs et c'est ainsi qu'ils ont traité inhumainement les hommes à Dachau tout comme à Auschwitz [...]. Aujourd'hui encore, vaut ce principe, les droits de Dieu et les droits de l'homme sont respectés ensemble ou ils sont violés ensemble ». Une nouvelle fois, le criminel c'est l'athée, pas le nazi.

Nous voyons bien que ces pseudo excuses ne servent qu'a préparer le terrain de la reconquête religieuse, prévue pendent et après le Jubilé. Si l'Église catholique se penche sur ses crimes passés, elle veut aussi, lors du Jubilé, se présenter comme une victime. C'est ainsi que le 7 mai 2000 à Rome, au Colisée, là où a été répandu le sang des martyrs de l'Église primitive, on honorera la mémoire des « nouveaux martyrs » chrétiens victimes notamment des persécutions du nazisme et du communisme. « Ces martyrs ont payé de leur vie leur adhésion au christ », d'après *La Croix*. Ce qui est faux : ils ont payé leur opposition, à titre personnel, à des régimes autoritaires comme beaucoup d'autres personnes qui n'étaient pas forcément chrétiennes. Surtout que beaucoup d'autres « serviteurs du Christ » étaient reçus en grande pompe chez Franco, Mussolini, Pétain, Hitler, Pavelic... L'Église réécrit l'histoire d'une façon dangereuse.

L'œcuménisme : la paix armée

Bien sûr, lors du jubilé, l'œcuménisme va battre son plein. Le 11 juin par exemple, aura lieu une « journée de prière pour la collaboration entre les religions », puis du 24 au 28 octobre des « assemblées interreligieuses » à Rome, où l'on parlera de « promotion de la paix » mais sans doute aussi de planning familial, d'homosexualité... Autant de sujets où les trois principales religions (judaïsme, christianisme et islamisme) convergent pour s'opposer aux droits des femmes et au droit de vivre sa sexualité librement. Quant à la promotion de la paix, on peut rappeler que bien des conflits ont pour origine la question religieuse et que, jusqu'à présent, l'Église a surtout fait la promotion de la guerre. C'est toujours le cas au Timor, au Soudan, en Inde où les tensions entre chrétiens,musulmans et hindous risquent de se terminer en guerre civile. Par ailleurs, l'Église n'a jamais formellement condamné le principe de la guerre. Le pape Benoît XV déclarait en janvier 1915 : « nous ne croyons pas que la paix quitte le monde sans l'assentiment divin. Dieu permet que les nations qui avaient placé toutes leurs pensées dans les choses de cette terre se punissent les unes les autres, par des carnages mutuels, du mépris et la négligence avec lesquels elles l'ont traité. D'autres événements viennent encore s'y ajouter pour contraindre les hommes à s'humilier sous la puissante main de Dieu ». Il n'y a pas de hasard, toute guerre est voulue par Dieu, car il se venge des hommes qui osent l'oublier. La guerre a donc un caractère sacré indéniable. En 1992, le livre *Catéchisme de l'Église catholique* affirme que « dans certaines conditions, on peut parler de guerre juste, ou de légitime défense par la force militaire ». Bien sûr, les critères qui permettent de dire si une guerre est juste ne sont pas précisés. Chaque évêque aura donc le droit d'interpréter, suivant ses complicités et ses affinités, si tel ou tel guerre est juste. Ce fut le cas en Espagne, au Chili, en Argentine, etc.

Il existe une seule condamnation claire et sans appel. Elle concerne les femmes qui se font violer en temps de guerre par les troupes ennemies : elles doivent garder leur enfant au nom de Dieu et du droit à la vie. Les braves militaires, quant à eux, ne sont pas oubliés. Il ont droit à une journée lors du jubilé : le 19 novembre.

L'Église : l'ordre moral

L'Église organise le 25 mars « une célébration dans le monde entier pour signifier la dignité des femmes ». C'est-à-dire celles qui, mariées, enfantent beaucoup et s'occupent du foyer, ou celles qui se « marient à Dieu »... Bref, c'est celles qui se confinent au rôle que les religions veulent bien leur laisser. La femme n'a ni droit, ni envie, ni besoin. Comme le déclarait le pape Léon XIII, le 15 mai 1891 : « l'Église ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun ». Au moins, c'est clair. La Croix le confirme d'une autre façon en 1971 : « Une vie humaine n'appartient pas aux autres, pas même aux parents

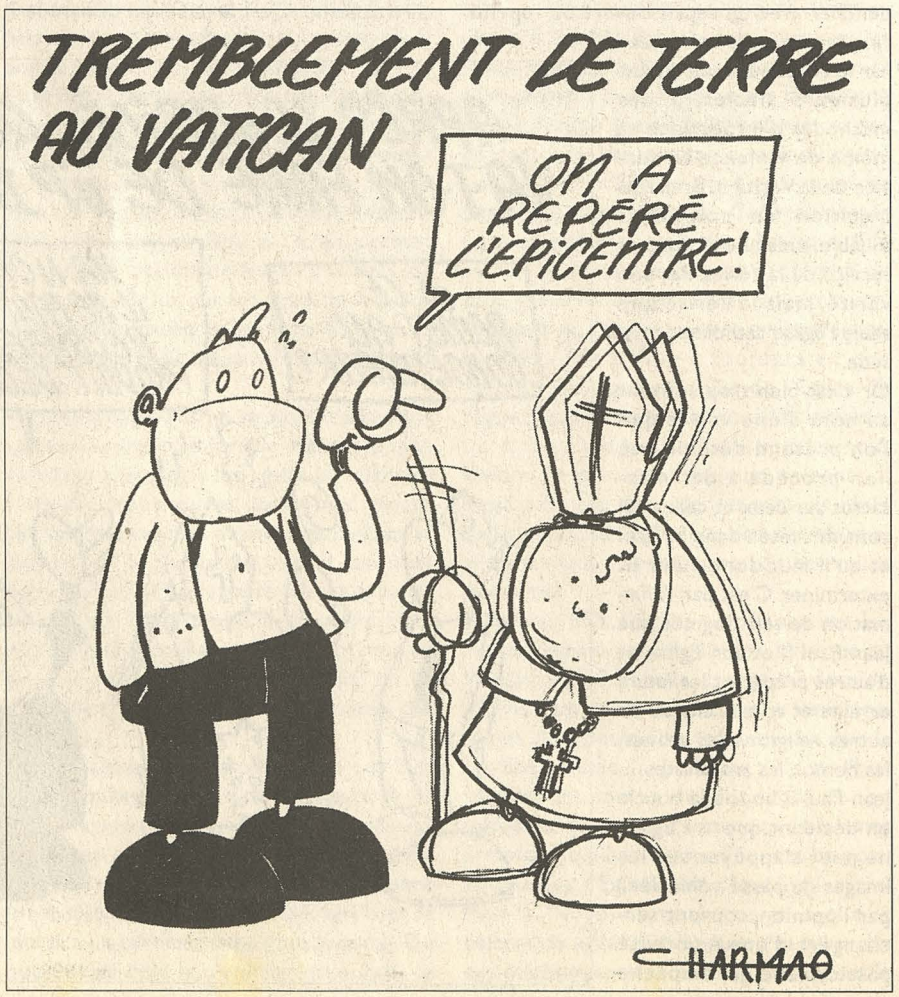

qui l'on conçue ni d'ailleurs à l'État. Elle ne s'appartient pas à elle-même absolument, elle appartient à Dieu ». C'est pourquoi, entre autres, l'Église lutte contre le droit à l'euthanasie, car « on n'a pas le droit de décider l'heure de sa mort, c'est Dieu qui décide ! » Peut importe alors si le mourant ne croit pas en Dieu et veut avancer l'heure de sa mort, cela est interdit par l'Église. C'est cela l'ordre moral. C'est aussi une Église qui ose déclarer, dans « Comprendre et vivre le jubilé » (1999), ceci : « on estime que d'ici 2050 la population mondiale atteindra les dix milliards. Dans quel environnement vivra-t-elle ? » Pertinente question pour une Église fermement opposée à toute forme de contrôle des naissances et qui condamne la contraception et l'avortement. En 1968, le pape Paul VI écrit dans *Humanae Vitae* : « tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie » ou « il existe un lien indissociable entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation ». Le pape Jean-Paul II, lui, ira encore plus loin en déclarant (*Le Monde*, 20 septembre 1983) : « La contraception est, à juger objectivement, tellement illicite, que l'on ne peut jamais et pour aucune raison la justifier ». Une petite anecdote : il existe tout de même trois encycliques condamnant l'usage du préservatif (1930, 1956 et 1993) car il empêche la reproduction, tandis que le viol, lui, n'est jamais évoqué.

Pour les homosexuels, la lutte est loin d'être finie, on l'a vu lors du PACS en France. Le catéchisme de l'Église catholique est très clair : « s'appuyant sur la Sainte Écriture, qui les présente comme des dépravations graves, la « tradition » a toujours déclaré que « les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés. Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir l'approbation en aucun cas ». Le catéchisme poursuit en appelant « les personnes homosexuelles à la chasteté ». Est-ce très réaliste ? Mais l'Église dénonce aussi l'amour libre, le PACS, le concubinage, les relations sexuelles avant le mariage, le divorce, l'avortement, l'insémination artificielle, la sodomie, la masturbation et toutes formes de plaisirs sexuels ne permettant pas la reproduction.

Quand l'Église dénonce l'individualisme, c'est surtout pour condamner le fait que plus personne, y compris ses fidèles, n'obéit à ses interdits et ses obligations (mariage, procréation, messe, confession, carême). C'est le sens de la déclaration des évêques de France du 23 mars 1999 dans *la Croix*, intitulée « Réhabilitation de la politique ». Ils y fustigent « les citoyens qui réclament toujours plus de droits et garanties, acceptant toujours moins de devoir partagés » ou l'invasion du « chacun pour soi », fruit du libéralisme qui rejette toute contrainte et de la permissivité généralisée qui laisse chacun faire ce qui lui plaît ». Des couples divorcent, des homosexuels osent vivre au grand jour, des femmes prennent la pilule... Mais où va-t-on ?

L'Église, une institution totalitaire

Comme l'a déclaré le cardinal Ratzinger qui s'exprimait au nom du pape : « on ne saurait appliquer à l'Église purement et simplement des critères de conduite qui ont leur raison d'être dans la société civile ou dans les règles de fonctionnement d'une démocratie ». C'est, en effet, la réalité. Cela s'est renforcé en 1870, avec le dogme de l'infaillibilité papale. Depuis cette date, le pape ne peut plus se tromper. On ne peut donc pas remettre sa parole en cause. Mais cela ne suffisait pas car, au sein de l'Église, les « progressistes » discutent de la validité des dogmes, comme si on le pouvait... Ainsi des questions étaient sans cesse en discussion, comme l'ordination des femmes, par exemple. Cela ne plaisait pas aux conservateurs ni au pape, aussi la contre-attaque ne se fit pas attendre. Le 30 juin 1998, un nouveau paragraphe est ajouté à l'article 750 du code de droit canon : « on doit accueillir fermement et retenir tous les éléments qui sont proposés définitivement par le magistère de l'Église touchant la foi et les mœurs, ceux qui sont requis pour garder saintement et exposer fidèlement le dépôt de la foi elle-même, celui qui refuse pour définitives les propositions concernées s'oppose donc à la doctrine de l'Église catholique ». C'est cela l'idée de la démocratie de l'Église : qui n'est pas avec moi est contre moi. Il y a donc des vérités définitives, le mot est lâché. Il est prévu aussi des punitions « de juste peine » pour toute personne enseignant une doctrine condamnée par « l'autorité suprême de l'Église romaine », ou « persistant dans la désobéissance ». Jean-Paul II a estimé qu'il était « absolument nécessaire d'ajouter des normes au code pour défendre la foi de l'Église catholique contre les erreurs qui viennent de la part de certains fidèles, mais surtout de ceux qui se dédient aux disciplines de la théologie sacrée ». Ces vérités définitives sont par exemple l'infaillibilité papale (on protège son pouvoir), la condamnation de la prostitution et de l'avortement, l'interdiction de l'euthanasie et l'ordination des femmes. Bref, sur ces sujets, il ne peut plus y avoir de débat au sein de l'Église sans risquer le blâme voire l'excommunication. Le 23 juillet 1998, le pape remet ça. Ce sont les conférences des évêques qui sont visées. Désormais, elles devront demander « l'approbation du siège apostolique pour prendre une initiative » car, comme l'assène Jean-Paul II « seul le pontife romain, chef du collège, peut exercer personnellement le pouvoir suprême sur l'Église ». L'Église n'est pas « une fédération d'Église particulière », donc « aucun organe de la conférence épiscopale, en dehors de l'assemblée plénière, n'a le pouvoir de poser des actes de magistère authentique ». Bref, il est fini le temps où, par exemple, les évêques allemands ne voulaient pas condamner à titre personnel, les divorcés remariés. On peut sourire, mais on a déjà vu à l'œuvre cette politique en Allemagne cette année. Les évêques allemands ont été obligés par le pape de quitter les centre pré-avortement, car, pour Jean-Paul II, cela cautionnait le « meurtre » que représente l'IVG. Pour les évêques, il s'agissait de convaincre les femmes de ne pas avorter, notamment en les culpabilisant.

Le cardinal Ratzinger, pour soutenir le pape, ira jusqu'à dire que le « principe de la majorité s'arrête, lorsqu'il s'agit de la recherche de la vérité ».

Voilà qui devrait faire réfléchir ceux qui pensent que l'Église défend la démocratie. Ainsi, l'épiscopat de France attaque régulièrement la presse chrétienne, laquelle se permet de critiquer des positions de l'Église. Mgr Lustiger, en particulier, a vivement critiqué des revues « trop indépendantes vis-à-vis de la hiérarchie catholique ». Celles-ci sont dans le collimateur du Vatican. Ainsi, *Golias*, *Actualité des religions* et *La Vie* ; cette dernière est pourtant loin de s'apparenter à un hebdo révolutionnaire... La liberté de la presse dérange la hiérarchie catholique. Heureusement pour le genre humain, l'Église ne dirige pas les États, encore que ...

Si tout cela vous écœure, il est temps pour vous de vous faire débaptiser, c'est la moindre des choses. Il est temps de rejoindre les anarchistes, qui seront à coup sûr les seuls à manifester contre l'escroquerie religieuse lors du jubilé, afin de réaffirmer que nos corps, nos vies n'appartiennent qu'à nous. Que toutes les religions portent en elles les futures inquisitions et les futures guerres au nom de « Dieu » et du « juste ».

C'est pour toutes ces bonnes raisons que nous serons amenés à prendre des initiatives anticléricales tout au long de l'année à venir pour rappeler que nous pouvons très bien vivre et développer des relations sociales égalitaires et libertaires sans dieu et sans maître.

Régis Boussières. – groupe Kronstadt (Lyon)

Trois pas en avant un pacs en arrière

1999 : Christine Boutin brandit sa Bible en plein hémicycle. Voudrait-elle rallumer les bûchers de l'Inquisition ? Rassembler les Croisés de l'Ordre Moral ? Un geste théâtral qui n'a pas déclenché l'enthousiasme qu'elle attendait. Les politiciens ont débattu autour du PACS. Et une fois de plus, les législateurs se sont emparés d'une revendication sociale pour la vider de son contenu. Ou comment classer sans suite le combat des homosexuels. Face à tous les pouvoirs qui veulent réglementer notre vie, il est plus que jamais urgent d'exiger le droit pour tous les individus de choisir. Une revendication qui va bien au-delà d'un pacte « généreusement » octroyé par un maire ou un préfet. Encore une fois, la montagne a accouché d'une souris. Le Pacs est passé. La lutte continue.

Pour la libre association des individus

Les anarchistes luttent pour l'émancipation des individus. Ils sont donc aux côtés des homosexuels dans leurs revendications. Hétéros, trans et homos, notre but est le même : la libre association des individus de tous horizons. C'est ensemble, dans une même perspective de changement social et radical, que nous abattrons toutes les oppressions sexistes. Car, en insistant sur des revendications spécifiques, l'État isole une partie de la population.

Pour nous, anarchistes, l'identité n'est pas collective, mais individuelle. Chaque être humain est différent, même si la complexité de la richesse sociale s'étend à tout le champ des possibles.

Nous refusons d'entrer dans le jeu des gouvernants qui tentent d'attribuer à chacun un rôle déterminé dans la société en considérant certains rapports comme déviants. Nous constatons simplement qu'une société, qui est basée sur le refus d'un certain nombre de droits à des minorités, ne saurait prétendre à l'épanouissement des individus.

Refuser les catégories où l'on prétend nous ranger est un combat politique. En effet, l'État, nous impose un modèle familial et unique (duoparental et hétérosexuel) qui se mêle de notre vie privée. L'État définit la famille comme le premier lieu de socialisation. Il ne fait pas un choix innocent : il défend une vision de société explicitement soutenue par les réactionnaires, par les autorités religieuses et par les partis de droite ou d'extrême droite. « Famille, foyer clos, je vous hais ! » (André Gide)

Nous refusons une société figée, où les autoritaires font toujours la loi. Nous dénonçons l'homophobie et refusons que l'État instaure un fichage des individus. Nous réclamons la reconnaissance de tous les groupements familiaux librement contractés, sans contrôle. L'ordre moral conforte son autorité, en refusant toute protection juridique aux individus qu'il juge hors norme. C'est une pratique séculaire exercée par tous les pouvoirs. Une exclusion systématique qui fabrique des sans-papiers, des sans-abris, des sans-travail des sans-droits. Battons en brèche l'ordre moral qui voudrait soumettre notre vie aux hiérarchies morales et salariales !

Le Pacs : une chasse aux électeurs, qui se termine mal !

Au début des années 90, des militants voulaient aménager la politique familiale et individualiser le droit. Il aurait suffi pour cela d'amender en faveur des homosexuels(les) les dispositions existant pour les hétérosexuels. Ça aurait été la fin des politiques sexistes qui, jusque là, géraient nos vies. Mais le MDC proposa « la création d'un statut juridique nouveau, situé entre le concubinage et le mariage, destiné aux homosexuels ». Ce statut fut baptisé CUC, puis rebaptisé CUS, puis CUCS, puis PIC et enfin Pacs. Vidé progressivement de tout contenu, ce projet ne remet jamais en cause la sacro-sainte famille. Relayé par la gauche, il n'a en définitive qu'un seul but : étendre le contrôle de l'État sur une population de... millions d'individus ! Il devient ainsi un statut spécifique qui enferme certains individus dans une petite case.

Les années 98-99 voient la hargne homophobe se pointer au créneau de la défense du citoyen à l'Assemblée nationale. Le 15 avril 1998, le monde publie un article intitulé : « 12 000 maires s'opposent au contrat d'union sociale ». Après enquête, on s'aperçoit que le coup est monté par le lobby « provie » français. Un travail de longue haleine, relayé par l'Église catholique, qui active ses réseaux afin de soutenir « l'agression Pacs ». On y retrouve la très à droite AFC (Association des Familles Catholiques), l'UNAF (Union nationale des Associations Familiales) et Familles de France. Ces associations organisent une manifestation qu'elles baptisent « Génération Anti-Pacs ». Un flop. En effet, dans cette manifestation, on retrouve au milieu des slogans homophobes, toute une nébuleuse néo-fasciste : des militants pour la « virginité avant le mariage », pour la « réhabilitation de Paul Touvier », ou pour le droit à la « Mémoire de la France de Vichy ». Certains luttent contre les « minitels roses », d'autres contre la « peste blanche » (le concept de « dénatalité de la race blanche »).

Alors, les partis de droite sont gonflés par l'espoir de faire renaître la cohésion. Ils se jettent dans la mêlée et laissent carte blanche à de petits jeunes issus de la droite et de l'extrême-droite, au sein des manifestations anti-Pacs. A l'Assemblée, le lobby « provie » apparaît une fois de plus, en paroles et en gestes, en la personne de Christine Boutin. Les responsables politiques de la droite s'aperçoivent, un peu tard, qu'ils ont misé sur le mauvais cheval. Personnage politiquement gênant, ses excès ridiculisent leur image qui se veut politiquement correcte. De leur côté, les députés de gauche n'ont pas plus à pavoiser : ils étaient partis, pour la plupart, à la chasse... aux électeurs dans leurs régions... respectives ! Le Pacs n'est qu'une diversion, ou plutôt une tentative gouvernementale pour mettre fin à la lutte des homosexuels.

Et la gauche de proclamer le vote du Pacs comme une «merveilleuse avancée sociale» ! Il suffit de jeter un œil sur le texte pour voir immédiatement ses insuffisances. C'est un saut de puce.

Le Pacs : un saut de puce !

Le texte est discriminatoire. Il propose une disposition fiscale différente pour les mariés et les pacsés. Il attaque les libertés individuelles en fichant à la Préfecture ceux qui veulent se pacser. Mais surtout, il ne résout en rien les problèmes urgents qui se posent aux homosexuels. La refonte du droit de la famille en faveur de la liberté d'association entre individus de tous horizons reste à obtenir. Tout comme l'exercice d'une co-responsabilité parentale dans les familles recomposées en général, et en particulier dans le cas des couples homosexuels élevant les enfants de l'un des deux partenaires. Tout comme le droit pour un homosexuel d'adopter seul ou avec son partenaire des enfants. Tout comme la couverture sociale d'un partenaire en fin de droits et la conservation des minima sociaux après un PACS. Il faut donner les mêmes possibilités contractuelles aux pacsés et aux mariés. Il faut supprimer le délai de deux ans qui ouvre les avantages d'imposition et de droits de succession. Le PACS doit entraîner l'attribution de la carte de séjour et du droit à la naturalisation pour le conjoint sans papiers. Et d'office.

Et si on nous laissait explorer cette jungle législative, il faudrait encore réformer le droit d'asile pour tous ceux qui sont persécutés dans leur pays en raison de leur homosexualité. Toutes ces femmes et tous ces hommes à qui l'on impose la clandestinité en France. Sans parler des transsexuels que ni la société ni la loi ne reconnaissent dans leur identité de genre psychologique. Pourquoi n'ont-ils pas droit aux traitement médicaux de redétermination sexuelle et aux aides sociales, gratuitement et sans délai ? Il faut abaisser la majorité homosexuelle au même âge que la majorité hétérosexuelle. Et pourquoi les associations homosexuelles ne bénéficient-elles pas des financements publics, comme les associations hétéros ? Les anarchistes combattent cette dilution des droits spécifiques et légitimes dans une loi globale.

Une récupération politique et marchande

Les homosexuels voulaient qu'on redéfinisse l'ensemble de la politique familiale. Or, la gauche a porté le PACS à l'Assemblée. Elle a ainsi récupéré cette revendication et l'a vidée de son contenu. Loin d'inscrire l'homosexualité dans un cadre général, elle a créé un statut dérogatoire qui sanctionne leur prétendue spécificité. Hier combattue et pourchassée par les gouvernants, l'homosexualité est aujourd'hui récupérée et exploitable.

Bien avant d'être récupérée par les intérêts politiciens, l'homosexualité l'a été par les intérêts économiques. Les bars, les boîtes, les sex-shops, la presse et les messageries offrent à la communauté gaie un marché qui prétend l'épanouir. Le SNEG (Syndicat National des Entreprises Gaies – émanant de la droite) est l'acteur principal du comité d'organisation de la Lesbian and Gay Pride. En effet, l'essentiel du cortège de cette revendication annuelle est constitué de chars commerciaux. Des chars qui n'ont d'autres slogans que leurs propres logos commerciaux. Ce lobby économique prétend participer à la lutte contre l'homophobie. En réalité, il entretient la discrimination par son attitude et ses codes : presse et messageries qui mettent en avant l'homo jeune, bodybuildé et en bonne santé, bars et boîtes qui pratiquent un filtrage raciste et âgiste.

Un peu de dynamite dans la Gay Pride

La Lesbian and Gay Pride doit rester un lieu de rassemblement des homosexuels. Un lieu où ils se réapproprient l'espace public. Une manifestation où éclate leur diversité. Puisque cette manifestation rassemble des groupes revendicatifs : sur Paris, le collectif des homos sans papiers, l'ARDHIS (Association pour Droit des Homosexuels et Transexuels au séjour), l'A.S.B. (une association par et pour les transexuels). Les anars, avec le char de Radio-Libertaire, coloreront de leurs drapeaux noirs et roses cette manifestation. Nous y revendiquerons la liberté de l'individu : l'identité hétéro, homo et trans. La révolution c'est aussi la fête. À la Gay Pride et partout.

Claaaaaash - FA Paris-Bastille

Contre le sexisme Pour la révolution

Depuis le début du siècle, la place des femmes dans la société française a évolué sur de nombreux points. L'apparition d'un discours sur la place spécifique des femmes à la fin du siècle dernier a permis des changements importants dans le domaine du travail: journée de travail portée à 10 heures pour les femmes en 1904; en 1907, la femme mariée peut disposer librement de son salaire; première apparition du congé maternité en 1909; en 1920, une femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari; en 1965, l'homme ne peut plus s'opposer à l'exercice d'une activité professionnelle de sa femme...

Dans le domaine de la politique, il a fallu attendre 1944 pour que les femmes aient le droit de vote, après de longues années de lutte pour l'obtenir.

En 1956, la découverte par un médecin américain, Grégory Pincus, de la première pilule contraceptive signe le début d'un nouvel objectif de lutte dès les années 60: la maîtrise de la fécondité et la possibilité d'avorter. Des groupes de femmes se créent en nombre à partir de mai 68 sur le thème de l'IVG et pour une libéralisation effective de la contraception, que la loi Neuwirth de 1967 ne suffit pas à instaurer réellement. Dès lors, les débats sur l'oppression des femmes se multiplient et de nombreuses actions radicales sont menées pour mettre en relief la place secondaire accordée aux femmes et les modèles dans lesquels la société les enferme. Très vite les réflexions et les combats menés s'élargissent aux questions du viol, de la prostitution, de l'homosexualité, puis sur les tâches domestiques, le travail salarié, etc. Mais très vite aussi la participation des hommes aux groupes de paroles et d'actions est rejetée, en réponse à ce que l'on ne cessera plus de nommer les « réactions hostiles » des hommes, dénoncées plus particulièrement parmi les gauchistes. Le choix de la non-mixité devient alors largement dominant, même si des hommes sont présents dans les manifestations, notamment par la présence du FHAR (Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire) et du PSU (Parti Socialiste Unifié) qui appellent, avec le MLF (Mouvement de Libération des Femmes) et le MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial), à la première manifestation publique du mouvement des femmes le 20 novembre 1971. Notons cependant que des groupes d'hommes se constituent en parallèle. Mais il faudra attendre 1984 pour qu'une rencontre mixte ait lieu entre les différents groupes d'hommes et de femmes.

Un mouvement diversifié

Dans la continuité de cette tendance, de multiples organisations se forment: « Choisir » en automne 1971 (avec Gisèle Halimi), le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) en avril 1973, la Ligue du droit des femmes en mars 1974 (avec Simone de Beauvoir et Anne Zelenski), le Groupe d'études féministes en janvier 1975. Des publications nombreuses voient le jour, rendant compte de la diversité qui compose le mouvement.

En juillet 1974, Giscard d'Estaing crée un secrétariat d'Etat à la condition féminine dans le cadre duquel Françoise Giroud amène, en juillet 1975, des propositions de lois: disparition du « salaire d'appoint » du code civil; condamnation de la discrimination à l'embauche, dans le licenciement et le travail; affirmation « à travail égal, salaire égal ». Toutefois, l'adoption de ces lois ne suffira pas, comme nous le verrons plus loin, à garantir leur application réelle. Rappelons également que la loi Veil autorisant l'avortement a été adoptée pour la première fois en novembre 1974 et pour 5 ans. Il faudra attendre 1980 pour qu'elle soit promulguée et 1982 pour que l'IVG soit remboursée par la sécurité sociale.

La fin de l'année 1976 marque une rupture dans le mouvement, par les procès que les différentes tendances du MLF intentent les unes envers les autres. Les actions menées perdent de l'ampleur, les manifestations se font de plus en plus rares. Celle du 6 octobre 1979 pour l'avortement libre et gratuit apparaît comme un dernier sursaut du mouvement par les 50 000 personnes qu'elle rassemble.

Le tournant des années 80

Au début des années 80, les attentes de changements, pour ne pas dire les illusions, sont placées dans l'arrivée des socialistes au pouvoir. Dès lors, on constate que les dynamiques de changements entrent dans une phase de stagnation voire de déclin.

Deux raisons nous semblent présider à cela. La première et la plus évidente c'est qu'aucun gouvernement n'a jamais consenti d'évolutions significatives des conditions de vie sans une pression populaire forte pour l'y obliger. En cela, les espoirs placés dans les socialistes ont été un leurre et les anarchistes n'ont jamais été dupes vis-à-vis de la représentativité politique.

Mais une deuxième piste de réflexion mérite d'être approfondie. Les luttes autour des questions de sexisme et de droit des femmes dans les années 70 ont débouché principalement sur des évolutions législatives. Or si l'on peut dire que l'inscription dans la Loi des droits des individus est importante, force est de constater les limites de l'influence de la Loi. Celle-ci ne peut à elle seule impulser les changements de mentalité et de pratiques qui font aujourd'hui encore le terreau du sexisme. Lorsqu'en 1967 la loi Neuwirth autorise la contraception, il faut attendre encore 4 ans pour constater une application réelle de cette loi.

L'égalité: un douloureux problème

Une question se pose alors: si pour l'obtention de droits spécifiques aux femmes les luttes ont pu être menées par des groupes de femmes, et l'on ne peut que se féliciter des victoires obtenues, les évolutions de mentalités et de pratiques semblent dépen-

dantes de luttes menées conjointement par les femmes et les hommes pour des rapports entre individus différents. Faire de l'antisexisme une affaire de femmes c'est écarter les hommes de ces préoccupations et c'est le plus sûr moyen d'empêcher la transformation des relations hommes-femmes. Car si les oppressions dont sont victimes les femmes ont une dimension quantitative incomparable avec celle des hommes, il ne faut pas oublier pour autant que les modèles masculins imposés par la société constituent aussi un cadre contraignant pour les hommes.

La non-mixité exclusive des groupes de réflexion et d'actions a souvent été justifiée par le fait qu'en groupe mixte, les hommes monopolisent la parole. Mais d'autres femmes ont aussi évoqué les difficultés à parler devant les hommes. Vouloir l'égalité c'est aussi vouloir et se donner les moyens d'affirmer son existence, y compris dans un cadre mixte qui paraît inévitable dans une optique de vie sociale émancipée. Si les remises en cause des modèles sexistes ont suscité des réticences chez les hommes, que les féministes se sont attelées à souligner avec ferveur, de nombreux éléments nous montrent que des réticences animent aussi les femmes quant à leur possibilité de faire évoluer leurs représentations. Ainsi l'accent a été mis sur le travail domestique assumé par les femmes mais on a rarement parlé du fait que ce sont les hommes qui s'occupent de déboucher un chiotte ou de faire une vidange de voiture...

L'homme ayant été défini par les féministes radicales comme l'ennemi principal, les réflexions menées n'ont pu aboutir à des changements de mentalité qu'on était en droit d'espérer en parallèle des luttes des années 70. L'effet néfaste de ce positionnement a probablement engendré une difficulté des hommes à opérer un changement de mentalité et de représentations, dont les femmes ne doivent pas se sentir exemptées pour autant. Remettre en cause les bases sur lesquelles chacun de nous a été éduqué et s'est construit n'est pas chose facile, ni pour les hommes ni pour les femmes. En ce sens, on peut dire que l'égalité hommes-femmes que nous revendiquons aujourd'hui doit passer par une démarche de dialogue, de réflexion et d'actions qui concerne les hommes autant que les femmes. Il ne s'agit pas de dénigrer les mouvements de femmes qui ont permis d'obtenir des droits fondamentaux mais de réfléchir aux formes et aux objectifs de lutte qu'il nous reste à mettre en pratique aujourd'hui.

Travail, des inégalités qui stagnent

Cette réflexion doit également prendre en compte les formes de sexisme actuelles. Sur la question du travail, c'est incontestablement l'absence de changement qui domine. Depuis la loi Roudy de 1983, les inégalités de salaire sont restées stables, avec un écart moyen de 27 %. Le chômage de longue durée touche toujours plus les femmes que les hommes, ainsi que le temps partiel non choisi, qui représente 38% de la population active et concerne environ un million de femmes. Les discriminations envers les femmes à l'embauche sont également toujours d'actualité. De même l'écart entre niveau de qualification et type d'emploi occupé est beaucoup plus important pour les femmes, étant donné qu'elles sont en moyenne plus diplômées tout en occupant des postes à moins haute responsabilité. Enfin, l'orientation des filles dans les filières d'études n'a pas évolué depuis 15 ans.

Les dispositions de la loi Roudy n'ont donc engendré quasiment aucun effet dans les conditions de travail des femmes. Vous en étonnerez-vous, l'explication avancée à cela est la suivante: « La montée du chômage a fait passer au second plan les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ».

Les orientations économiques choisies par nos dirigeants ont donc un lien avec l'absence d'évolution des conditions de travail des femmes. La dégradation des conditions de travail est générale, la précarité et la flexibilité se généralisant, pour toutes les couches populaires. Et tout prouve que les pseudo-difficultés conjoncturelles sont une bonne raison de laisser les inégalités de sexe et de classe en l'état. Dans son rapport sur les inégalités hommes-femmes dans le travail, la député Catherine Génisson préconise d'utiliser la loi sur les 35 heures comme « levier » pour inciter les entreprises à tenir compte des objectifs d'égalité hommes-femmes. Ça donnerait presque envie d'en rire, si les questions de l'emploi en général et des inégalités hommes-femmes en particulier n'étaient pas aussi importantes pour nos conditions de vie quotidiennes. Autre chose: plus le lieu de travail est marqué par le libéralisme et la privatisation, plus le sexisme est fort. « Dans la fonction publique il n'y a pas précisément d'inégalités hommes-femmes de la même manière que dans d'autres secteurs. Elles existent cepen-

dant, mais pas de manière aussi flagrante que dans le privé ou dans d'autres secteurs du salariat ». Les évolutions économiques actuelles ménageant une place de plus en plus confortable aux entreprises privées et au libéralisme, il n'y a pas à douter que les pratiques sexistes dans le monde du travail vont se renforcer et s'aggraver.

Du marché du travail au marché du sexe

Il est également d'autres secteurs où l'on peut malheureusement dire que les conditions des femmes s'aggravent. Et là encore, le lien est à faire avec les évolutions politiques et économiques. La libération des corps qui a découlé des luttes féministes des années 70 a su être récupérée par le capitalisme à son profit, économique s'entend. Ce qui explique notamment les modifications des formes de prostitution. Celle des rues est en baisse mais en parallèle s'ouvrent nombre d'établissements qui proposent différentes formules de « consommation » de sexe: serveuses à seins nus, show, passes... Le plus significatif est que ce type d'établissement s'implante en plein cœur des quartiers festifs, aux côtés de bars traditionnels, attisant les attitudes sexistes déjà largement présentes dans les rues le soir. Au même moment, les pires clichés sexistes sont utilisés par la publicité comme argument de vente. La dernière pub de Virgin pour des téléphones portables est éloquente sur ce point: des femmes nues étaient accompagnées de la mention: « Prenez-moi, allumez moi et utilisez-moi comme vous voulez ».
Si les tenants du pouvoir n'ont pas intérêt à voir les normes et les modèles sexistes s'effondrer, c'est clairement parce que ceux-ci leur permettent de tirer un profit économique d'un marché basé précisément sur le sexisme. L'apparition et le développement de l'exploitation du corps de l'homme par l'intermédiaire des boys band ou de la publicité pourrait faire croire à une tendance à l'égalité hommes-femmes alors qu'elle n'est qu'un renforcement supplémentaire dans la logique de profit économique.

La parité, une esbroufe politicienne

Face à cette persistance des oppressions sexistes, la question de la parité, cheval de bataille des femmes au pouvoir, n'est qu'une triste bouffonnerie. La gauche plurielle peut bien l'agiter comme une condition de l'égalité hommes-femmes, elle ne changera rien aux pratiques sexistes que nous avons soulignées. Car le pouvoir, quel que soit le sexe de la personne qui le détient, est avant tout un instrument de domination. Croire que parce qu'une Margaret Thatcher ou une Martine Aubry est aux commandes le sort des femmes sera différent est un leurre. La loi sur les 35 heures d'Aubry n'est qu'un boulevard ouvert à la précarité, dont on sait que les principales victimes sont les femmes. « Installées dans l'image valorisante d'exception prestigieuse, les femmes au pouvoir sont peu enclines à se battre pour la condition des femmes. Souvent, c'est lorsqu'elles sont éliminées du pouvoir qu'elles accusent les hommes de misogynie. » La question de la parité n'est donc qu'une façade politicienne qui veut nous faire croire qu'on se préoccupe des inégalités hommes-femmes en haut lieu. Mais une véritable remise en cause de ces inégalités ne peut passer que par une prise de conscience à la fois individuelle et collective de l'emprise qu'ont les modèles sexistes sur nos vies et notre liberté.

Variations sur un même thème

Car si l'égalité des rapports entre hommes et femmes est si dure à obtenir, c'est que cela correspond à un véritable choix de société. Nous avons déjà montré dans les pages de ce journal comment, en multipliant les divisions (français/immigrés, exclus/salariés, hommes/femmes), le système assurait sa pérennité, empêchant les gens de voir où étaient leurs véritables ennemis. Quand on regarde un peu l'histoire de la planète, on s'aperçoit que toutes les sociétés autoritaires s'appuient sur une forte distinction et une hiérarchie entre hommes et femmes pour asseoir leur domination. On observe en effet qu'une division sociale différente entraîne des rapports sociaux de sexe différents.
Par exemple, dans nos sociétés capitalistes, il est traditionnellement admis de se marier. Pourtant, il s'agit d'une habitude assez récente, qui a eu du mal à s'implanter dans la classe ouvrière. Le mariage était à l'origine un échange de biens entre deux groupes familiaux qui se transmettaient par le biais des héritiers mâles et par la dot des filles. Au XIXe, le mariage concerne donc surtout les bourgeois, mais vu qu'il comporte d'autres avantages en matière de contrôle social (comptage de la population et assignation à la famille de remplir plusieurs fonctions, qui sont ainsi évacuées du domaine public), de charmantes dames de charité iront faire le tour des taudis ouvriers pour convaincre les pauvres de vivre selon les lois de l'Église, et donc de pratiquer le mariage en échange d'aides financières et matérielles.
Dans d'autres sociétés, hiérarchisées mais non capitalistes, on trouve des fonctionnements très différents: dans certaines régions d'Inde où la terre appartient au groupe familial et les enfants à la famille de la femme, le mariage est purement formel et marque un échange entre deux groupes familiaux. Mais il n'est jamais consommé et chaque participant garde une complète liberté sexuelle. Chez les Na de Chine, jusqu'à la fin des années 70, les femmes n'avaient pas de mari, les enfants n'avaient pas de père et étaient élevés par leur mère et ses frères et sœurs. Les mariages ne se pratiquaient que chez les riches, et de manière sporadique. Là encore on retrouve un droit, voire presque une obligation à la polygamie et à la polyandrie. Attention, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sexisme. Chaque fonctionnement économique et politique a des besoins différents, et nos libertés individuelles se déclinent au gré de ces besoins.

Le sexisme, un allié sûr de l'exploitation

Le sexisme peut donc s'accompagner ou non de patriarcat et se manifester très différemment selon les sociétés, par contre il n'est pas possible de le détruire sans changer la société. Dans le système capitaliste, qu'il soit démocratique ou dictatorial, l'économique et le social s'appuient depuis plus d'un siècle sur une répartition stricte des rôles entre hommes et femmes afin de conforter son pouvoir et se développer:
Maintenir la femme au foyer et faire de la maternité une fonction essentielle, c'est assurer la maintenance de l'espace d'habitation et la reproduction de la main-d'œuvre à moindre coût. Ces tâches étant présentées comme l'apanage des femmes, cela permet de leur attribuer des emplois sous-payés et des fonctions subalternes quand elles rentrent dans le monde salarial, car celui qui doit vendre sa force de travail à l'extérieur, c'est l'homme, et considérer la femme salariée à même hauteur que l'homme, c'est remettre en cause la différence des sexes.
Qui plus est, les patrons peuvent écouler leurs produits sur des marchés clairement identifiables, qu'ils contrôlent pleinement. Pour caricaturer: la trousse de mécanique pour l'homme, la nouvelle lessive pour la femme mariée, et le tube de rouge à lèvres pour la célibataire. Bien entendu, il et clair que ces modèles ne sont pas immuables, mais le système sait très bien s'adapter à tout ce qui présente un danger pour lui: après avoir été mis à mal dans les années

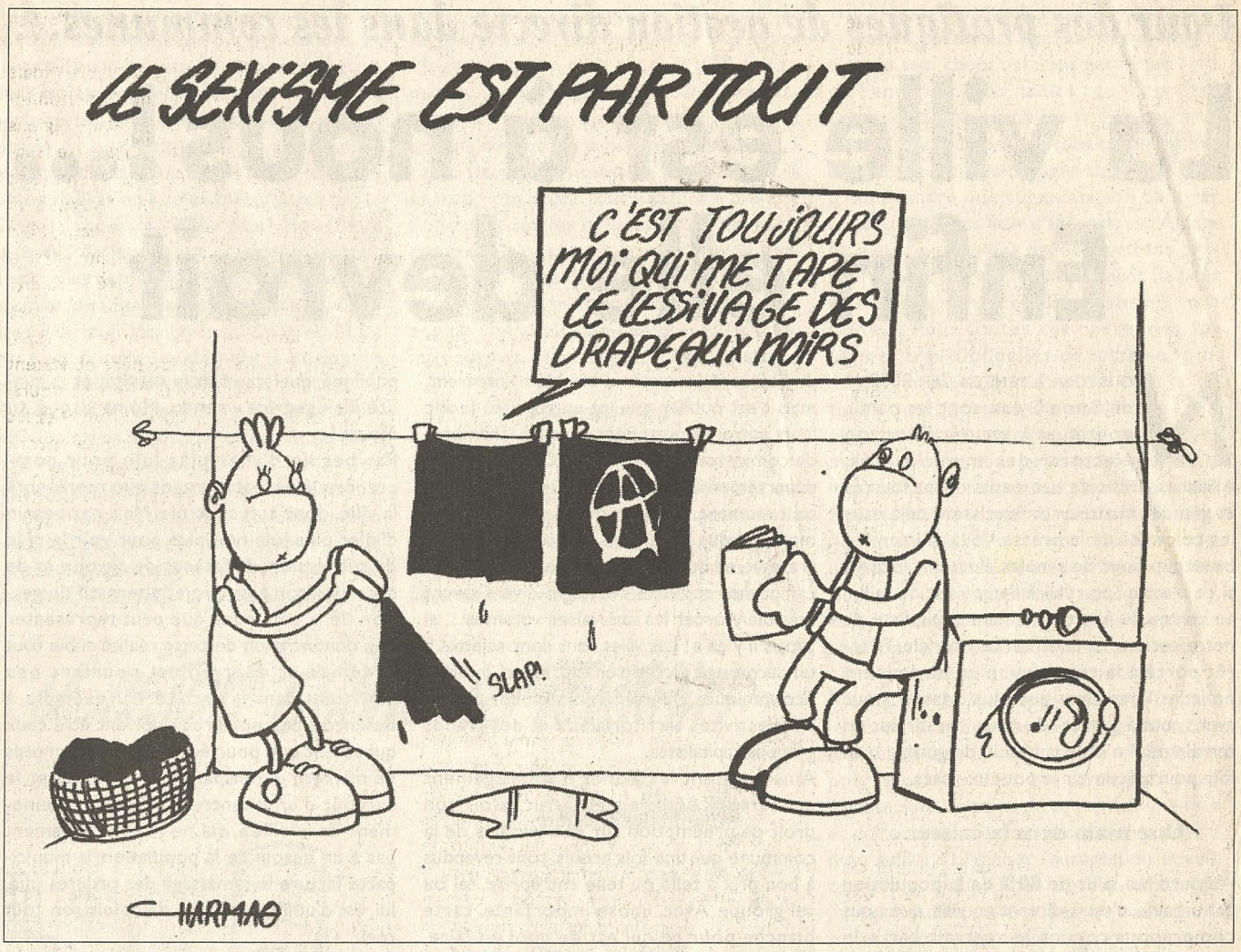

soixante dix, ces modèles reviennent en force, profitant de notre baisse de vigilance. L'an 2000 sera d'ailleurs l'occasion de fêter les 2000 ans d'obscurantisme d'une Église aux mains pleines de sang, et ce avec la bénédiction des pouvoirs publics et des médias. Quand on connaît en plus les positions du Vatican sur l'anti-sexisme, il y a de quoi être inquiet.

Un combat toujours d'actualité

En matière d'anti-sexisme, comme pour tous les autres acquis sociaux, rien n'a été obtenu autrement que par la lutte, mettant alors souvent l'Etat dans l'obligation de reconnaître une situation qui existe déjà de fait.

Quand on regarde les nouvelles propositions de Mme Aubry sur le droit à l'avortement qui font suite au rapport Nisand, ce ne sont en réalité que de timides avancées, histoire de redorer un peu le blason du PS mis à mal par l'exercice du pouvoir, et elles semblent bien faibles par rapport à l'étendu du problème. Elles tombent qui plus est juste à la veille d'une marche des femmes, à laquelle participe la gauche plurielle. Pour un accès gratuit et libre à l'avortement, le problème est plus vaste que le simple rallongement du délai ou la facilitation de l'accès aux mineures, deux choses d'ailleurs qui auraient dû nous être données depuis longtemps. Non seulement, l'abrogation de la loi de 1920 interdisant l'avortement n'est toujours pas à l'ordre du jour, mais si on veut permettre un accès égal libre et gratuit aux services médicaux, il faut aussi donner les moyens à l'hôpital public de répondre à la demande. Or, cela n'est pas vraiment dans l'air du temps qui semble en veine de réduction des effectifs hospitaliers, et en voie de privatisation de tout ce qui peut être rentable. Nous ne le rappellerons jamais assez, ceux qui nous dirigent ne sont pas là pour le bien commun, mais pour assurer la domination de la minorité sur la majorité. Aucun acquis ne l'est éternellement, et le retour de bâton finit toujours par se faire sentir.

Ne laissons pas les discours lénifiants d'une gauche caviar nous endormir. La lutte est toujours d'actualité, et les combats ne manquent pas, surtout dans un contexte de régression sociale et de misère sexuelle. Si nous voulons une véritable transformation sociale, c'est à chacun de nous de prendre conscience du carcan qui l'enferme.

Tout comme une femme battue ne pourra s'en sortir qu'une fois qu'elle aura pris conscience que ce n'est pas elle la responsable de la situation, mais celui qui la bat, la destruction du sexisme sera l'œuvre d'hommes et de femmes conscients de leur société. La révolution ne se fera pas malgré les individus, mais avec eux et par eux.

Anicée et Gaëlle. – groupe Durruti (Lyon)

(1) Rappelons le travail important effectué depuis la fin du XIXe siècle par le mouvement libertaire pour promouvoir la liberté sexuelle et les méthodes contraceptives, y compris abortives.

(2) *Le Monde* du vendredi 3 septembre 1999, ainsi que pour les autres chiffres cités sur les femmes et le travail.

(3) Extrait d'une interview de Sophie Z, institutrice militante à la FSU, parue dans *Marie Pas Claire!* Mars 1996

(4) Annie Goldmann, *Les combats des femmes, XXe siècle*, Casterman, 1996, p. 67.

Pour des pratiques de gestion directe dans les communes...

La ville est à nous !... Enfin elle devrait

Nous voilà à peine en l'an 2000 et déjà nombreux sont les partis politiques à scruter l'horizon électoral des municipalités. Alliances, prises de bec, petits coups fourrés et grandes manœuvres fleurissent déjà dans les colonnes de la presse. Voilà qui semble beaucoup pour de simples élections locales, si ce n'est qu'en réalité l'enjeu est de taille, au centre du fonctionnement capitaliste de notre société. La question territoriale, l'intérêt porté à la commune n'en deviennent pour les libertaires que plus criants : nous avons tout à gagner de nous investir sur un terrain où il n'est pas besoin de gratter bien loin pour découvrir le pot-aux-roses.

Une main dans la caisse...

Aujourd'hui, plus de 80% de la population est urbaine, c'est-à-dire vit en ville, que nous comprenons comme le « terrain bâti », le conteneur, les murs en quelque sorte. Pas besoin donc de s'étendre sur la manne financière que cela peut constituer !

D'un point de vue économique en effet, la ville est une véritable poule aux œufs d'or : assurer son simple fonctionnement, c'est-à-dire le marché du bâtiment avec les goudronnages, le béton, les routes et autres périphériques, et celui (entre autres) des communications, des transports collectifs, revient à parler immédiatement en milliards de francs, issus des impôts, donc payés par les habitants. Exercice de gestion que l'on pourrait imaginer difficile du fait de la proximité des habitants des réalisations faites avec leurs sous, et qui se devrait de donner toutes les garanties de transparence...Il n'en est évidemment rien.

La production de la ville est effectivement gérée, schématiquement, sur trois niveaux : la région et le département définissent les grandes orientations de la politique urbaine, la commune, s'y conformant, lance une enquête d'utilité publique qui débouchera sur un plan d'occupation des sols. Enfin les permis de construire sont délivrés à des sociétés du bâtiment. Le système semble transparent, mais c'est oublier que les entreprises (donc leurs patrons), organisées dans les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) au niveau départemental, ont de fait leur mot à dire à tout moment. Et comment en serait-il autrement puisque c'est elles qui vont assurer les travaux, et que quelques financements de campagnes et autres avantages divers savent très bien forcer les mauvaises volontés... si jamais il y en a ! Les villes sont donc sujettes à un découpage en règle en fonction d' intérêts économiques, opéré conjointement par les « collectivités territoriales » et des grands groupes capitalistes.

Ainsi existent les Zones d'aménagement concerté (ZAC) : la mairie fait valoir son droit de préemption sur des terrains de la commune qui, une fois acquis, sont revendus à bon prix à telle ou telle entreprise, tel ou tel groupe. Avec, chose importante, carte blanche pour ce qui est de quoi en faire, autrement dit un juteux marché assuré par la municipalité. Nous constatons chaque jour la tendance lourde à la spécialisation de zones très délimitées : centres commerciaux géants en périphérie (Auchan, Carrefour), zones seulement industrielles, cités-dortoirs, centres-villes aseptisés, etc. Avec le lot de conséquences que cela entraîne : domicile de plus en plus éloigné des magasins, du lieu de travail, donc plus de déplacements longs, plus de voitures, etc. Le dessin de la carte de la ville est donc entre les mains de ces quelques gestionnaires, mais ceux qui le subissent sont assurément tous les autres.

Pour ce qui est des transports, on prend les mêmes et on recommence, cette fois le contrat s'appelle Plan de déplacements urbains (PDU) : le groupe, ou plutôt le consortium, bénéficie d'une « délégation de service public » de la part des collectivités locales, avec qui il négocie son bénéfice. En clair, la commune, le département, etc. garantit au groupe Viaroute (par exemple, car il est très souvent derrière les transports en commun), donc à son propriétaire Vivendi, une rente prise dans la caisse publique, quel que soit le résultat et la qualité du « service » rendu. Moins risqué, tu meurs !

Pas besoin d'aller plus loin pour comprendre le véritable magot que représente la ville, donc son contrôle. Mais pas besoin d'aller plus loin non plus pour voir le rôle de subversion, de facteur de révolte et de sensibilisaton à un projet alternatif de gestion de la commune que peut représenter une dénonciation de cette réalité subie tout le temps et dont on est pourtant peu conscient dans la société. Par exemple, à Besançon, peu nombreux doivent être ceux qui savent que pour équilibrer ses comptes de manière « transparente », et éponger le surcoût d'un « centre-d'affaires-rayonnement-de-la-ville », qui ne répond sûrement pas à un besoin de la population, la municipalité facture le ramassage des ordures (qui, lui, est d'utilité publique) deux fois son coût réel...(1)

...l'autre sur la laisse

On l'a déjà dit, plus de 80% de la population est urbaine. Belle manne financière, mais aussi sacré boulot de flic ! Depuis plusieurs années en effet, la flexibilisation et la précarisation des populations va croissant : on en est aujourd'hui à un chiffre réel de 8 millions de chômeurs et précaires de toutes sortes (CDD, intérim, emplois-jeunes, CES...). La zonation de l'espace urbain a abouti à l'ancrage profond de poches de pauvreté extrême, où la population n'a plus que sa révolte pour exister, et qui quand elles se rendent au centre-ville se trouvent nez-à-nez avec un déballage de richesses inaccessibles. Situation révoltante que vient envenimer la mauvaisa desserte des banlieues en métros, bus, tramways... et le caractère prohibitif des transports en commun. En clair, on est refoulé en périphérie car « pauvres » et il faut payer un ticket de bus que l'on paye déjà puisque les caisses publiques assurent leur bénéfice aux compagnies de transport « en délégation ». La poli-

tique urbaine est bien là le moyen d'un contrôle socio-politique des populations, en apportant une réponse logistique (des quartiers isolés, des lignes indirectes entre les périphéries et le centre, ou les quartiers riches...) aux exigences et aux conséquences du capitalisme et de sa fameuse « mondialisation » : flexibilité, précarité... C'est la seconde raison pour laquelle le contrôle de la ville est si important pour nos gouvernants, qui retrouvent là le rôle premier de l'Etat : contrôler, policer, encadrer, réprimer. Véritable tactique de l'Etat mise en œuvre localement à coups de contrats locaux de sécurité, le maillage de plus en plus fin du territoire par le contrôle policier ne peut plus aujourd'hui se faire sans une participation plus ou moins active... des surveillés eux-mêmes ! Ainsi la stratégie des municipalités est-elle, en bon relais du pouvoir central, de favoriser la création d'associations de sport dans les quartiers, d'animations sporadiques en bas des immeubles, d'allouer des murs pour les taggeurs, ou encore de donner une image « jeune et sport » de la police (à VTT, en casquette...) pour y attirer des jeunes des banlieues, si possibles issus de l'immigration, et provoquer une certaine « identification », à l'américaine, aux nouveaux justiciers. Et là encore, nous avons tout à gagner à prendre l'offensive sur les questions territoriales, communales, tant est grande leur importance dans notre domination politique, économique et même morale (la précarité n'est pas qu'une affaire de compte en banque, mais aussi de détresse psychologique, etc.).

Nos avancées seront leurs reculs

Aujourd'hui, le mouvement libertaire est confronté à la précarisation croissante de la population et à cette réalité : de plus en plus de personnes ne sont plus de manière régulière dans le processus de production, leur seul « ancrage » est leur positionnement géographique. Il n'est pas question là de dire que c'est le seul choix qui nous reste que celui de l'endroit où on habite : ce n'est dans beaucoup de cas même pas vrai. La précarité aboutit elle-même à une fixation des individus sur un lieu : déménager signifie aujourd'hui prendre une augmentation de loyer conséquente, des frais d'agences, etc. Autant de gens pour qui les préoccupations premières sont de l'ordre du logement (la peur de l'huissier remplace celle du patron), de la santé... Pour toutes ces personnes, les formes traditionnelles de lutte sont en échec, l'inadaptation du syndicalisme traditionnel, qui nécessite une stabilité de l'emploi, chronique : l'enjeu se pose donc clairement à nous, et nous avons pu en prendre la mesure lors du mouvement des chômeurs : il faut répondre conjointement à deux paramètres : le besoin, imminent chez beaucoup, indispensable chez tous, de véritables services publics (santé, transports, éducation...), et le démantèlement de ces services publics par l'Etat en vue de leur privatisation. Et le cadre de ce besoin, c'est la commune.

Il faut s'arrêter là, avant de rentrer plus dans le détail, quand on aborde l'implication des libertaires dans la commune. Il ne s'agit pas pour nous de prôner une participation aux élections municipales, de présenter une liste et de considérer qu'une fois la mairie prise il nous suffira d'organiser l'autogestion, et cela quand bien même nous aurions une assise militante suffisante. On favorise une organisation sociale radicalement opposée au fonctionnement capitaliste et étatique actuel ou on participe au processus et on attend le « retour » de l'Etat : entre les deux, il faut choisir ! Notre implication doit se faire dans une perspective de rupture.

Quelle est l'entité géographique qui permet à un individu d'avoir accès à toutes les activités, tous les services et les produits dont il a besoin ? C'est bien la commune, dont nous devons prôner l'organisation complexe sur des bases autogestionnaires et fédéralistes : en effet, il faudrait y trouver certes des structures de production, mais aussi des structures aptes à déterminer les nécessités en termes de bus, de proximité et d'accessibilité des centres de soins, des structures éducatives, culturelles, bref tout ce qui caractérise une vie en société.

On comprend alors l'importance à accorder à ce qu'il est convenu d'appeler les « services publics » : garantir un accès égalitaire à tous aux transports (pour prendre cet exemple auquel nous sommes quotidiennement confrontés), c'est non seulement affirmer la revendication de leur gratuité, ce qui en soi n'est pas une revendication révolu-

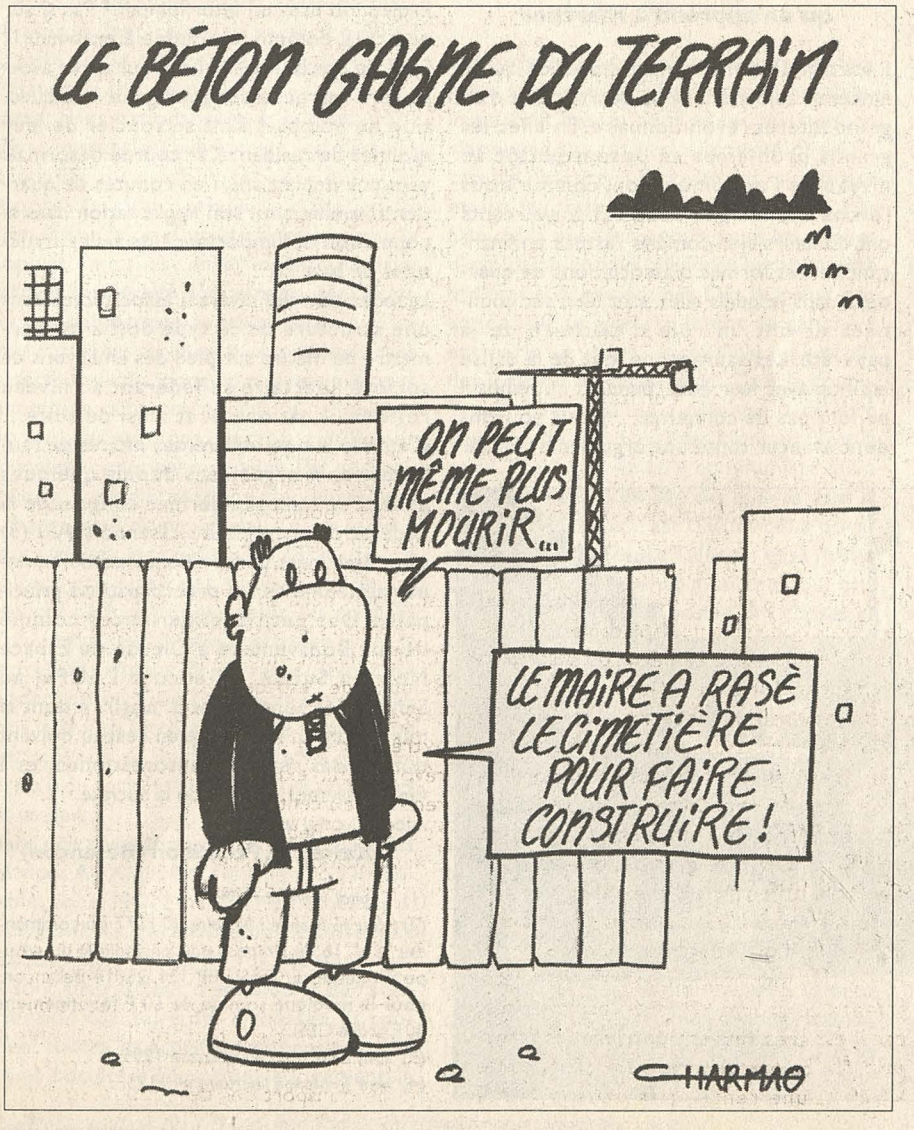

tionnaire, mais aussi, et c'est là la coupure qu'il est à mon sens de notre rôle d'amener, revendiquer leur gestion directe et collective par ceux qui en sont les utilisateurs, et non plus par l'Etat, les collectivités territoriales ou les CCI.

Alors, c'est quand qu'on va où ?

On peut affirmer qu'il est possible aujourd'hui d'initier la création de structures s'affirmant en totale opposition aux pouvoirs locaux et développant des activités autogestionnaires sur une localité sans pourtant se compromettre, sans pourtant tomber dans un militantisme d' « espaces verts », où l'on oublierait ces causes profondes des politiques catastrophiques de la ville dont on a parlé plus haut. Evidemment, constituer une association d'habitants ne peut se faire du jour au lendemain, néanmoins l'action des anarchistes dans certaines luttes peut, et devrait à mon sens y mener : il existait en Sicile, il y a quelques dizaines d'années, une pratique très populaire : lorsque les salariés d'une entreprise se mettaient en grève, les chômeurs de la localité concernée se réunissaient dans leur quartier, afin de discuter des besoins qu'il fallait satisfaire. Une route devait être pavée ? Qu'à cela ne tienne, ils organisaient son pavage et allaient quotidiennement occuper la mairie pour exiger leur paiement, se joignant si possible aux grévistes, jusqu'à satisfaction. Une pratique d'« autogestion de lutte » dont nous pouvons nous inspirer...

Plus près de nous, il existe depuis 1992 dans une ville de 6000 habitants du sud de l'Italie (Spezzano Albanese) une Fédération municipale de base (FMB) regroupant quasiment 150 personnes (2). Elle est aujourd'hui capable de créer du travail autogestionnaire (dans le batiment et l'informatique notamment) grâce à des coopératives et se pose comme une alternative aux institutions locales, en amenant elle-même ses propositions au conseil municipal après avoir instauré un débat dans l'ensemble de la commune.

Difficile de faire mieux pour connaître les réels besoins. Ainsi, c'est un rapport de force qui est créé puisqu'elle oppose deux formes de fonctionnement : délégation et autogestion. Avec des résultats encourageants, puisque la FMB grossit régulièrement et que deux petites sœurs sont nées dans des localités voisines, même si bien sûr tout reste relatif... Non pas que les conditions soient les mêmes que dans nos villes, mais nous devons tirer des enseignements de cette réalité , qui restent pertinents.

C'est en marchant qu'on apprend à marcher

Il est difficile d'imaginer qu'une action qui se limiterait aujourd'hui à un quartier soit d'un grand intérêt révolutionnaire. En effet, les grands problèmes se posent plutôt au niveau de l'agglomération, comme nous l'avons montré plus haut. Les gouvernants ont d'ailleurs bien compris l'astuce en finançant toutes formes d'associations de quartiers, dans lesquels elles sont bien sûr confinées et ont un rôle d'exutoire de la pauvreté. Les sauvageons font de la danse hip-hop avec leur éduc, pendant ce temps il ne font pas de conneries... Nous pouvons donc avancer toute une argumentation sur les services publics et leur gestion, ce qui cadre on ne peut mieux avec une action communaliste, et cadre bien avec des aspirations senties à la fois en novembre-décembre 1995 et durant le mouvement des chômeurs.

Dénoncer les décisions prises dans notre dos, par exemple lors des conseils municipaux ou des réunions de « communauté urbaine » pour les grandes villes, met tellement en évidence la gestion actuelle que les propositions libertaires de gestion directe et de fédéralisme peuvent trouver un écho qui nous surprendrait.

Cela en vue de créer une Fédération municipale de base (le nom n'est qu'un exemple) associant peu à peu entre elles des structures aussi diverses et complexes que des syndicats (qui deviennent des coopératives en cas de création de travail autogéré), des mutuelles d'agglomération pour la gestion des services publics ou des comités de quartiers, bases mêmes d'un maillage fin du territoire.

Projection dans un futur lointain ? Pas si sûr que cela, comme le montre à nouveau la FMB de Spezzano Albanese qui après avoir d'abord regroupé des gens (pour une question de nombre) sans se soucier de leur quartier de résidence, se tourne désormais vers une implantation en comités de quartier, affirmant ainsi son implantation dans la population et l'importance de telles structures de base.

La fédération des diverses associations dans une structure de ce type doit ainsi permettre de mettre sur pied des embryons de société libertaire se fédérant au niveau régional, « national », et ainsi de suite... C'était le but des différentes « foires de l'autogestion » organisées depuis quelques années en Italie. Le dernier congrès de la Fédération anarchiste sicilienne (FAS) (3) vient également de faire de la question communaliste une de ses préoccupations principales. Des petites expériences comme l'école Bonaventure à Oléron ou Espace Noir en Suisse, ou encore l'AUPEJ au Sénégal (4) sont autant d' « agirs » dont la multiplication et la mise en réseau doivent donner des réponses autogestionnaires à des problèmes de fond de la société.

Alors... on y va ?

Xavier, gr. Proudhon (Besançon)

Spezzano Albanese

(1) *Capital*, novembre 99

(2) Voir *le Monde libertaire* n° 1177 ou commander le n° 16 de *Drapeau noir*, périodique du groupe Proudhon, à : CESL, BP 121, 25014 Besançon, pour la modique somme de 10 F (abonnement 50 F, ordre CESL)

(3) Qui s'est tenu en octobre 1999

(4) Voir *le Monde libertaire* n° 1175.

Si les services aux publics c'est l'égalité des citoyens... l'Egalité cela ne peut être que la gratuité

TRANSPORTS, SANTÉ, LOGEMENT, éducation, énergie... la notion de service public, parce qu'elle est porteuse d'égalité sociale, est au cœur des luttes qui secouent le « pays », de nov-déc 1995 aux lycéens de 1999. Pour la très grande majorité des citoyens, le service aux publics, c'est l'égalité économique et l'entraide sociale au quotidien. Pour les anarchistes, qu'est-ce qu'un service public ? Quelle est la différence entre la notion d'Etat et de service public ?

Entreprises nationalisées, administrations d'Etat, entreprises privées, etc., ce n'est pas la qualité du « propriétaire » qui nous importe (capitaux privés ou d'Etat), mais bien la fonction d'utilité sociale pour la population qui est déterminante (dans le cadre d'une société libertaire ou non). Ainsi, si nous combattons la privatisation ou l'introduction des logiques du capitalisme dans le secteur public, nous ne menons pas pour autant une campagne pour la re-nationalisation de ces services. L'Etat est déjà leur actionnaire principal ou unique. Par «privatisation», nous n'entendons pas uniquement «changement de propriétaire»: un service peut toujours être détenu par l'Etat (ou une collectivité locale) et se donner comme objectif de fonctionner selon les critères d'une entreprise privée: mettre en avant la rentabilité financière sous couvert de modernisation. Ce n'est plus un cas d'école, mais la réalité. Nous prônons la socialisation des moyens de production et la gestion directe du secteur public par les salariés et les usagers.

Dans une civilisation qui se dit évoluée, les services AUX publics sont un droit inaliénable, donc: NON marchand, d'accès libre, universel. Ils garantissent l'égalité des citoyen(ne)s du point de vue géographique, ils sont aussi facteur d'entraide et de redistribution égalitaire des richesses. Ils touchent toutes les activités indispensables à la vie en société: l'éducation, le logement, la santé, les transports, l'accès aux communications. De nouveaux champs sont aussi en train d'apparaître: la gestion de la ville (au sens large), l'urbanisme, la gestion des ressources naturelles, la distribution alimentaire, celle de l'énergie, etc.

Le capitalisme détruit le service public

Derrière les mots, il n'y a pas que des querelles sémantiques. A la Libération, le capitalisme avait besoin pour se reconstruire de s'appuyer sur un socle économique fort capable de «tirer» l'activité des entreprises et de favoriser la reconstruction. Par ailleurs, la pression populaire et les risques d'explosion sociale ont forcé le capitalisme et l'état à lâcher du lest. Dès le début des années 80, le gouvernement de gauche a entrepris un virage – prévisible – au profit des logiques du capitalisme. C'est le couple Tapie/Mitterrand qui a organisé la célèbre émission de télé avec Yves Montant: Vive la crise. C'est un ministre communiste qui a mis fin à l'échelle mobile des salaires dans la fonction publique; c'est Quillès qui a privatisé les PTT en France Télécom et la Poste. Ce sont les différents ministres qui ont fermé des bureaux de postes, des classes et des écoles dans les zones rurales et qui aujourd'hui ferment des maternités, des hôpitaux de proximité. C'est Jack Lang qui a augmenté les cadeaux aux écoles privées au détriment de l'école laïque. La liste est trop longue pour être poursuivie. Le but de cette opération est non seulement d'affaiblir le secteur public pour le privatiser, mais surtout de combattre ce pour quoi il a été constitué: l'Egalité, la Fraternité. La logique libérale veut supprimer l'idée de socialisation des coûts et de répartition égalitaire des richesses pour promouvoir les valeurs comme le profit, les patrons entreprenants, la bourse, la flexibilité des salariés, la débrouille individuelle plutôt que les solutions collectives. Ils ont aussi essayé de culpabiliser ses salariés, de leur faire prendre en compte dans leur travail les lois du marché plutôt que l'utilité sociale de leurs actions.

Etat répressif et charité humanitaire

Aujourd'hui, les socialistes «démocrates», autoritaires, marxistes et autres sectes du «capitalisme d'Etat» se lamentent sur la disparition progressive de l'Etat. C'est une erreur!. L'Etat se recentre, il lègue au capitalisme toutes ses activités lucratives qui concurrencent leurs entreprises et se renforce sur toute son activité régalienne (police, armée, justice, réglementation, législatif, etc.). Ce qui est vrai pour les pays dit riches l'est encore plus pour les pays dits - sous-développés- où ce sont les services publics qui disparaissent, mais ni l'armée, ni la police (voir les expériences décrites au Sénégal dans *le Monde Libertaire* 1175).

Prochaine étape de la casse: les 35 heures

Ce qui est remis en cause par tous les gouvernements de droite comme de gauche (plurielle), c'est le service public, parce qu'il gêne les objectifs fondamentaux du capitalisme: faire des profits ! En contre-partie, l'Etat se charge de mettre en place une politique humanitaire afin de gommer les injustices les plus «visibles» et les plus inacceptables pour la population. L'Etat n'aurait plus les moyens financiers d'assurer la solidarité sociale ? C'est faux, les gouvernements font leurs choix. Ainsi, les budgets sont en augmentation dans la police, dans la justice ou dans l'armée. On favorise la répression au détriment de l'Egalité. Les gouvernements soutiennent de grandes manipulations médiatiques caritatives comme le «Téléthon», les «Restos du cœur». Mais, les trois der-

niers « Téléthon » représentent à peine le coût d'un avion de combat du type « Rafale ». On favorise les militaires et on privatise la recherche.
Sous prétexte de modernisation, les dirigeants des services publics tentent des opérations marketing vers les clients-usagers. Ils parlent « d'écoute du client » mais ne prennent en compte que les consommateurs rentables. Le fait de transformer les usagers en « clients » ou en « bénéficiaire » n'est pas une simple clause de style, elle permet d'imposer la rentabilité financière, elle favorise nettement les entreprises, fait payer le citoyen et impose aux salariés une remise en cause des conditions de travail. Partout (voir le point de vue des salariés et des salariés ci-contre) où ils le peuvent, les gouvernements appliquent les recettes du capitalisme de type « World company » des guignols : externalisation des missions, augmentation de la rentabilité financière par la réduction de la masse salariale et abandon des missions dites « non rentables ». Ce qui se traduit par une diminution des effectifs, des restructurations régulières, un abandon des zones rurales, un transfert des activités vers les entreprises : exemple, la part du secteur privé de la santé est devenue majoritaire ou encore la privatisation des services communaux comme les cantines scolaires. Autre exemple, l'emploi massif de stagiaires, de précaires, d'intérimaires, etc. La prochaine étape pour les fonctionnaires étant la mise en place des 35 heures pour le 1er janvier 2002 avec plus de flexibilité et aucun emploi créé !

Donner un sens libertaire au service public

Pour sauver le service aux publics, il faut donc le débarrasser des politiciens (de l'Etat), de la logique de rentabilité financière (du capitalisme) et aussi du corporatisme.
Notre projet est de mettre le citoyen au centre des préoccupations du secteur public afin de définir son action en fonction de nos besoins (usagers et salariés) et non de ceux du capitalisme ou de l'Etat. La première mesure est une question de survie : des dizaines de milliers d'emplois perdus depuis des années sont à re-créer. Pas n'importe lesquels : si effectivement personne ne contestera une embauche massive d'infirmières, de profs ou de conducteurs de bus, il est hors de question pour nous de soutenir, par opportunisme ou corporatisme, l'embauche de policiers, de contrôleurs, de matons et autres emplois socialement néfastes. L'embauche est donc nécessaire, mais pas suffisante. Si le service public c'est l'égalité des citoyens, l'égalité c'est la gratuité !
À la question : quelle serait la revendication immédiate qui permettrait de donner (voire de re-donner) un sens libertaire au service public ? La réponse est claire : la gratuité. Les anarchistes le disent depuis le début, il n'y a pas de liberté pour les individus sans égalité. Il n'y a pas non plus d'égalité des droits sans égalité sociale. Or, dans le cadre du système capitaliste, la gratuité est la seule garantie d'égalité sociale. Seulement tout a un coût, le rôle du service public est donc de socialiser ces coûts au bénéfice de ceux qui ne peuvent payer. A nous d'imposer aux bénéficiaires finaux de ces services, à savoir nos patrons et le capitalisme en général, qu'ils payent pour tous les usagers.

Wally. – groupe Louise Michel (Paris)

Services publics : paroles de luttes

Diviser pour régner. Une tactique vieille comme le monde qui a été employée par tous les gouvernements depuis 25 ans pour attaquer le service public. Avec l'aide des médias, du capitalisme triomphant, mais aussi de l'intelligentsia de gauche. Le pouvoir fait croire aux usagers que les agents de la fonction publique sont des nantis, des fainéants, des privilégiés opposés à toute amélioration du service rendu au public. Il a aussi détourné, falsifié, trafiqué les légitimes revendications des citoyens afin de justifier l'entrée de gré ou de force des services publics dans la logique de l'ultra-libéralisme (version « crue » du capitalisme).
Contrairement aux discours dominants, les usagers comprennent les mouvements de grève des salariés du secteur public. Mieux, ils les soutiennent quand ceux-ci utilisent des formes de grève qui touchent directement aux fondements du pouvoir et les épargnent : en 1995, les grévistes à Brest fournissent à la population du courant moitié prix.
Des grévistes dans les postes continuent de distribuer le courrier personnel et entassent pub et courrier d'entreprise ou encore ces grévistes dans les transports qui roulent sans pub sur les bus, etc.
En 1998-99, le groupe Louise Michel a réalisé (avec d'autres) de nombreuses émissions sur ce thème sur les antennes de Radio libertaire, voici quelques-unes des interventions les plus significatives.

Les usagers : « Non à la dégradation du service public ! »

La santé :
« On marche sur la tête actuellement, ce sont les malades qui sont obligés de s'adapter au système sanitaire qui est mis en place, alors que c'est l'institution hospitalière qui devrait s'adapter aux besoins des malades. En région parisienne, on continue de refuser des malades sur des critères qui n'ont rien à voir avec un diagnostic médical mais pour des raisons comptables ou des taux d'occupation de lits ! »

Joséphа (association de consommateurs)

Les transports gratuits pour tous :
Tous les éléments publics en notre possession concluent de manière évidente que les transports gratuits pour tous coûteraient moins cher à la collectivité que la situation actuelle. Sans compter les effets indirects sur la pollution ou la réappropriation de notre espace urbain. Contrairement à ce que l'on croit, la multiplication des réductions augmente considérablement les coûts de gestion de la RATP, la SNCF, dans les mairies, à la Région, c'est de l'argent perdu. La gratuité réduirait ces coût à zéro ou cet argent dépensé serait directement versé aux organismes de transport. Pour résumer de façon abrupte : la gratuité des transports pour tous est déjà financée par les subventions diverses, ce que nous (usagers) payons sert uniquement à rembourser le coût des contrôles, de la fabrication des billets, etc. Avouez que c'est ubuesque !
Qui paye les transports urbains aujourd'hui ? Certainement pas les élus, les patrons ou les cadres qui bénéficient de voitures de fonction ou dont les voyages (en train, en avion) sont pris en charge par leur boîte ou par l'État. Les salariés, eux, payent la moitié de leur carte orange. En région parisienne, les étudiants et lycéens voyagent gratuitement le week-end grâce à la carte « Imagine Air » mais payent plein tarif en semaine. Finalement, ce sont ceux qui ont le moins de ressources qui raquent plein pot : les exclus du travail, les Rmistes, les femmes au foyer, les retraités, etc. Une véritable incitation à la fraude !

Un comité d'usagers des transports

Éducation:
Quand je vois des lycéens si heureux d'être en AG, dans une manif, si heureux de manquer les cours, je me rends compte davantage encore que le lycée est une prison où on s'emmerde à crever avant le chômage. Il nous préparent un avenir laid, on se donne un beau présent.

Pierre, lycéen à Bordeaux (1998)

Si l'éducation est le meilleur rempart contre le chômage, nous nous voyons obligés de constater que nous ne sommes pas égaux devant l'accès au savoir. Une étude récente issue des services du ministère de l'Education nationale montre qu'en vingt ans, loin de combler les inégalités sociales, le système en place les renforce: 200 écoles maternelles à elles seules, fournissent la quasi totalité des élèves qui intègrent les « grandes écoles françaises ». C'est pourquoi le but de ce mouvement est l'égalité de tous et de toutes devant le savoir.

Chloé et Mélanie, lycéennes à Paris (1998)

Le libéralisme est entré en force à l'université. Par exemple, les sujets de mémoire ou de thèse sont pour la plupart du temps financés par des entreprises. Résultat, ce sont les patrons qui choisissent les sujets en fonction de leurs intérêts immédiats et financiers et non plus de leur intérêt en terme de recherche.

Stéphanie, étudiante

Les télécommunications:
Aux États-Unis la communication « locale » est gratuite. En Europe, les télécoms et le gouvernement italien ont mis ce point à l'ordre du jour, qu'attend France Télécom? Comme d'habitude, cet ancien service public s'occupe plutôt de ses « clients »: les entreprises et les communes, les progrès technologiques ne profitent ni aux usagers ni aux salariés, mais aux entreprises. Les réseaux de télécommunications existent et sont déjà rentabilisés par les transmissions professionnelles et commerciales, les communications locales gratuites pour les usagers sont supportables dès maintenant par France Télécom, Générale des eaux et Cie. Cette revendication portée par les associations d'usagers d'Internet, il faudrait l'étendre à l'ensemble des usagers des télécommunications.

Guy, internaute

Une politique sociale qui rapporte... à EDF

Pour nous, le service public doit satisfaire les besoins de tous. Pour la direction d'EDF, il ne concerne que les bons clients!

Dans ses discours et face aux pouvoirs publics, EDF met en vitrine ce qu'elle appelle sa « politique sociale ». De quoi s'agit-il en pratique? Du versement de 1 % de ses copieux bénéfices à des organismes sociaux et autres associations caritatives.
Ce qui lui permet de se dédouaner et de fermer les yeux sur l'ampleur du problème en rabattant sur les centres d'action sociale toutes les personnes déclarant avoir des difficultés de paiement. Or il faut savoir que cette somme lui sera intégralement et directement reversée sous forme d'aides au paiement des factures; cela représente qu'une partie des aides accordées par les centres d'action sociale pour aider au paiement des factures EDF (le reste provenant de subventions de la ville, du conseil régional, des ASSEDIC, du budget propre des CAS...). En dépit du caractère très restrictif des critères d'attribution, les aides au paiement des factures EDF ponctionnent une énorme partie du budget des centres d'action sociale. De toute évidence, les sommes disponibles sont sans rapport avec l'ampleur des besoins. Ce système ne résout rien car lorsque arrive la réponse des services sociaux et quel que soit le montant de l'aide accordée, EDF menace de nouveau son « client » de coupure en cas de non-règlement immédiat du reste de la facture. Retour à la case départ...
Nous refusons le régime électrique pour pauvres que sont les systèmes de compteurs à carte.

Nous réclamons l'attribution pour les moins fortunés du même tarif avantageux que celui concédé aux entreprises.

Collectif chômeurs-précaires Barbès (1998)

La « modernisation » vue par les salariés

La Poste:
La modernisation, c'est la pression commerciale que les guichetiers sont obligés à la fois de subir de la part de l'encadrement et de faire subir aux usagers. Leur « carrière » (promotion, augmentation...) dépend maintenant quasi entièrement des objectifs qui sont donnés par la hiérarchie. Il s'agit pour eux de « placer » un maximum de produits courriers ou financiers, non pas en fonction des besoins des usagers, mais des intérêts de la Poste. Le service public est détourné et ce sont à la fois les consommateurs et les agents qui en subissent les conséquences. Depuis le milieu des années 80, la réduction constante des effectifs (environ 3 à 4000 emplois par an). Sur Paris, tous les bureaux sont systématiquement re-structurés environ tous les deux/trois ans et à chaque fois cela se traduit par des suppressions de poste (jusqu'à 40 par bureau) et souvent par du travail supplémentaire et/ou de nouvelles contraintes. Il y a des endroits où quelquefois le service « minimum » n'est plus assuré. Au début, la direction s'est appuyée sur des pseudo enquêtes faites auprès des « clients »: commerçants, entreprises et/ou

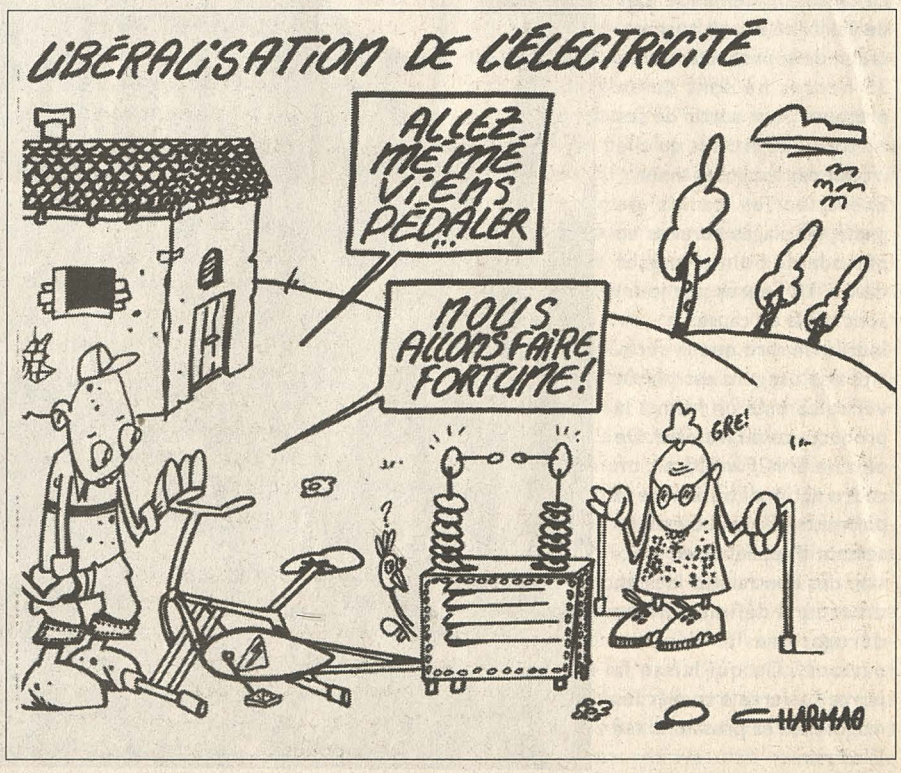

usagers. À chaque fois, les résultats allaient dans notre sens : plus de service public ! Depuis la direction ne s'embarrasse même plus de prétexte pour passer ses projets. Contrairement aux discours officiels et malgré une automatisation plus grande ; la qualité de service baisse de plus en plus.

Hervé, postier

Éducation :

La modernisation, c'est des réglementations qui nous tombent dessus, qui nous empêchent de travailler, des beaux discours mais vides de toute application concrète. Dans mon école il y a deux micro-ordinateurs pour 400 élèves, et un superbe CDI qui est fermé aux élèves faute de personnel. On est obligé de faire la quête chez les commerçants et les entreprises du coin pour financer la moindre des activités pour nos élèves parce qu'on nous a supprimé des crédits. La modernisation, c'est la privatisation !

Lucille, institutrice

SNCF :

A La SNCF, l'application des 35 heures c'est un risque certain de dégradation importante des conditions de travail et un service appauvri pour les usagers. Actuellement, ce que nous propose la SNCF, c'est d'aller dans le même sens : toujours plus de productivité. La direction demande plus de flexibilité et une augmentation de la productivité. Les 35 heures ne sont qu'un prétexte pour sortir de ses cartons des projets qu'elle n'osait pas appliquer avant.

Exemple : les temps de pause, les plages horaires en période de pointe (passer de 8 à 10 heures par jour) sont remis en cause.

Inutile de dire que la sécurité des usagers est plutôt vécue comme un frein à la productivité du matériel. De plus, la SNCF voudrait un cadre national minimum et permettre à chaque établissement d'appliquer, en fonction des contraintes locales, un accord définitif même dérogatoire à l'accord national. Ce qui laisse la porte ouverte à toutes les magouilles et pressions sur le terrain.

Pour les agents aux guichets, les calculs de temps de travail seraient aussi très « orientés ». La direction ne prendrait en compte que le travail effectif en se basant, par exemple, sur le temps de connexion enregistré par les ordinateurs : s'il n'y a personne au guichet, que se passe-t-il ? On peut présumer de la réponse de la direction ! La direction ne parle jamais de réduction du temps de travail mais du passage aux 35 heures, ce qui est significatif sur son état d'esprit. L'arrivée des 35 heures inaugure aussi des modification dans l'embauche des nouveaux : la direction invente les contrats « SNCF » mais à temps partiel obligatoire. Or, le statut SNCF interdit aux agents de travailler ailleurs. Ceci se conçoit pour les temps pleins, mais pour les temps partiels, donc avec un salaire de plus en plus partiel ?

Serge (SNCF)

RATP :

A la RATP : la direction nous propose les 35 heures, mais en ne comptabilisant que le travail effectif ! Qu'est-ce qu'un temps mort ? Quand le bus ne roule pas ? Les 35 heures sont l'occasion de remettre en cause des acquis sociaux, y compris ceux qui déjà ne nous satisfont pas. Non seulement les accords patrons/syndicats ne sont pas bons mais, en plus, nous sommes obligés de faire grève pour les faire appliquer par la direction. Ce qui montre bien l'état de délabrement du service public et la dégradation des conditions de travail.

Alors que nous demandons l'embauche de plusieurs milliers de personnes, le passage aux 35 heures se fera à coût constant, à moyens constants : pas un emploi ne sera créé.

« La démarche d'aménagement et de réduction du temps de travail devra être accompagnée globalement d'une modération salariale et des mesures d'amélioration de la productivité ». C'est le texte de départ de la direction. À aucun moment, elle ne parle d'embaucher. Les conditions de travail vont se dégrader et c'est encore une fois l'usager qui subira en bout chaîne le résultat.

Jean-Pierre (RATP)

Santé :

Dans notre secteur, nous pouvons résumer simplement notre rôle : c'est le droit à la santé pour tous !

Nous ne pouvons que constater que ce principe disparaît de plus en plus, que ce soit dans le domaine de l'accueil ou des soins que nous pouvons prodiguer aux patients. Nous sommes de moins en moins aptes à donner une réponse aux demandes des citoyens.

Les budgets hospitaliers se réduisent d'années en années et le personnel aussi. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a plus d'accès pour tous à la santé ! Au mieux, on constate une santé à deux vitesses, nous pouvons même affirmer que tous les personnes n'ont pas accès à l'hôpital.

Parler de « clients » dans le domaine de la santé publique est encore plus grave, plus insupportable qu'ailleurs. Pour nous, c'est le rôle essentiel des organisations syndicales de contrecarrer cette volonté de destruction du service public, quel que soit le gouvernement en place.

Danièle et Joël

Les pièges de la réduction du temps de travail

DANS LE DROIT DU TRAVAIL FRANÇAIS, il y a une hiérarchie qui commence par le code du travail, en haut, qui passe par les conventions collectives et finit par les accords d'entreprise. Conventions collectives et accords d'entreprise servent à améliorer le code du travail, qui constitue le fondement du système.

Pour comprendre le sens de la loi Aubry, il faut se replacer dans le contexte de déréglementation systématique dans lequel se situe l'économie mondiale, la loi Aubry n'étant qu'une des pièces de ce dispositif.

Martine Aubry avait déjà été l'une des inspiratrices des lois Auroux, qui avaient permis de mettre en place des accords dérogatoires au code du travail et des conventions collectives au niveau de l'entreprise – accords qui pouvaient, on l'aura compris, être en régression par rapport au droit et aux conventions collectives.

Le code du travail, dont le champ d'application est national et interprofessionnel, et les conventions collectives, dont le champ d'application est territorial et industriel, garantissent les termes du contrat de travail, à savoir la durée du travail, les salaires, les qualifications.

Avec la loi Aubry, ce sont les accords d'entreprise qui prévaudront, ce sera la fin des accords collectifs fondés sur le rapport de force de la classe ouvrière organisée.

La négociation entreprise par entreprise des conditions d'application de la loi éparpille les forces des travailleurs, réduit leur capacité de pression et les livre aux exigences de la rentabilité. Par définition, une loi définit des dispositions générales applicables en toutes circonstances. Il en est ainsi de la législation du travail. La loi Aubry établit une première division en appliquant la loi d'une manière différenciée selon la taille de l'entreprise. La législation nationale unifiée sur la durée du travail disparaît.

L'objectif de la loi n'est en réalité pas la réduction du temps de travail: celle-ci n'est qu'un prétexte. L'objectif est l'accroissement de la productivité du travail, la flexibilité, la baisse du coût du travail, la baisse des salaires, la suppression du paiement des heures supplémentaires, l'extension du nombre d'heures de travail non payées et l'encouragement d'un fort volant de main-d'œuvre à temps partiel échappant au droit du travail.

Le contexte international

Il serait illusoire de s'imaginer que cette loi intervient comme cela, juste pour faire plaisir aux travailleurs. Le constat des réactions extrêmement virulentes du patronat contre cette loi a pu faire croire un moment que c'était le cas.

Jean Gandois, qui a remis à la commission exécutive du CNPF sa démission le 13 octobre 1997, déclarait qu'une loi sur les 35 heures conduirait à une « régression des salaires, des faillites d'entreprises et des licenciements » ; en outre, cette décision allait « condamner le patronat, pour se défendre, à suspendre le dialogue social ».

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises quant à elle reprochait au gouvernement et aux syndicats d'avoir mis leurs partenaires dans une « attitude de défense alors que la compétition mondiale commanderait effort et audace ». La CGPME dit « deux fois non » aux 35 heures. Son président réclame « plus de liberté et de souplesse en matière de législation sociale », sans se rendre compte que c'est précisément l'objectif de la loi.

En effet, la loi Aubry se situe de plain-pied dans le cadre de la déréglementation générale organisée depuis des années par les institutions internationales.

Qu'on en juge : « Il est essentiel d'avoir des marchés du travail adaptables pour que les travailleurs puissent bénéficier rapidement de la reprise économique. Une flexibilité accrue du marché du travail – en dépit de sa mauvaise réputation, le mot étant un euphémisme renvoyant à des baisses de salaire et à des licenciements – est essentielle pour toutes les régions entreprenant des réformes en profondeur. » (Banque mondiale, « World development report 1995: Workers in an Integrating World », Oxford University Press, New York, 1995.)

Un représentant de la firme américaine Goldman, Sachs & Co. déclare dans The Wall Street Journal (28 sept. 93) : « Une déréglementation radicale du travail [en Europe] aidera non seulement les chômeurs à trouver de nouveaux emplois mais réduira la résistance au changement de ceux qui risquent de perdre leur emploi », ce qui est une façon de dire que plus les travailleurs seront en situation précaire, plus les employeurs seront satisfaits. On se souvient que M. Méhaignerie, l'ex-ministre de la justice, déclarait qu'il ne fallait pas « rester accroché à une ligne Maginot des acquis sociaux ».

The Economist, quant à lui, déclare cyniquement: « Mieux vaut encourager le travail à temps partiel, prenez exemple sur la Grande-Bretagne. Les salariés à temps partiel ont des congés maladie, des retraites et des congés payés restreints, ils sont en général plus faciles à licencier. » (Cf. *Courrier international*, 18 novembre 1993.)

John Major, dans *The Economist*: « Le sentiment est de plus en plus partagé que les problèmes du chômage de longue durée sont le résultat du manque de flexibilité des marchés européens du travail, de l'enchevêtrement des réglementations, du coût excessif des systèmes de protection sociale et du fardeau des prélèvements obligatoires que les Européens se sont imposés à eux-mêmes au cours des quarante dernières années. » (25 septembre 1993, « Raise Your Eyes, There is a Land Beyond ».)

Un représentant de la Banque des règlements internationaux déclare que « les arrangements conçus pour protéger les salariés se sont retournés contre les chômeurs [...] Une proportion importante des salariés restera sans emploi, à moins de rendre les marchés du travail plus flexibles, particulièrement en Europe » (*Financial Times*, 14 juin 1994). Sachant que « rendre les marchés du travail plus flexibles » signifie permettre de licencier sans entraves, cela revient à dire

que pour supprimer le chômage il faut créer plus de chômeurs…

Le groupe de travail franco-allemand sur la compétitivité veut, quant à lui, lancer une « offensive de la déréglementation dont le calendrier sera serré »: dans cette perspective, Edmond Alphandéry estimait que « des ajustements structurels de grande ampleur sont indispensables. Ils impliquent […] le développement de la flexibilité du marché du travail » (*Des réformes pour le redressement*, ministère de l'Économie, mars 1994).

Le Fonds monétaire international n'en est pas de reste: « Il ne faut pas que les gouvernements européens laissent les craintes suscitées par les retombées de leur action sur la répartition des revenus les empêcher de se lancer avec audace dans une réforme de fond des marchés du travail. L'assouplissement de ceux-ci passe par la refonte de l'assurance-chômage, du salaire minimum légal et des dispositions qui protègent l'emploi. » (*Bulletin du FMI*, 23 mai 1994.)

Que dit le Livre blanc de la Commission des Communautés européennes? « L'inflexibilité du cadre réglementaire est un facteur important de chômage. Les marchés du travail n'offrent pas une flexibilité suffisante pour assurer le meilleur usage des ressources humaines. » (Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité, emploi: les défis et les pistes pour entrer dans le XXIe siècle. Livre blanc*, Luxembourg, juin 1993, p. 133.)

Alain Minc, président de la commission au Plan sous Balladur, veut, quant à lui, « casser les corporatismes de la pensée »: « Il y a eu pendant vingt ans un rapport de cause à effet entre le niveau de vie des actifs et l'accroissement du chômage. » (Libération, 3 juin 1994.) On comprendra que le niveau de vie trop élevé des travailleurs est la cause du chômage. Le « corporatisme de la pensée », ce sont donc les salaires garantis, le droit du travail, les solidarités sociales.

L'OCDE, enfin, déclare dans son rapport de 1994: « Une capacité insuffisante d'adaptation au changement est la cause fondamentale des difficultés actuelles auxquelles les pays de l'OCDE se heurtent sur le front de l'emploi. […] Le changement est déchirant [mais il faut] l'accueillir plutôt que d'y résister par des mesures de limitation de la concurrence. » (Étude de l'OCDE sur l'emploi, juin 1994.)

Le fait qu'il y ait une coïncidence entre la dégradation de l'emploi, le creusement des inégalités depuis vingt ans et la mise en œuvre des politiques néo-libérales ne suscite évidemment aucune question. On pourrait pourtant se demander s'il n'est pas temps de changer de politique. Mais pour l'OCDE la crise n'est pas imputable à une demande globale grevée par le chômage et la baisse du pouvoir d'achat, mais par l'insuffisance de l'offre consécutive au coût excessif du travail. C'est pourquoi il faut baisser les salaires, sauf évidemment ceux des fonctionnaires internationaux qui concoctent ce genre de plan…

Or, « beaucoup de nouveaux emplois sont à faible productivité […]. Ils ne sont viables qu'assortis d'un salaire très bas ». Il faut donc faire appel à l'État « pour supprimer les réglementations qui rebutent les entreprises nouvelles » et « accentuer la différenciation des salaires selon les régions et selon les professions ».

Pourtant, une économie dont la compétitivité dépendrait d'une masse d'emplois à faible productivité serait une économie en piètre état: la compétitivité, le dynamisme d'une économie, la productivité du travail ne dépendent pas de l'existence d'un volant de salariés à bas revenus mais de l'investissement productif, de la recherche-développement, de l'organisation du travail et de la formation des travailleurs.

En Allemagne, le coût du salaire horaire est supérieur de 80 % à celui de la Grande-Bretagne et de 40 % à celui de la France, ce qui n'empêche pas le commerce extérieur Allemand d'être largement excédentaire. Peut-être faut-il donc chercher ailleurs que dans les coûts « trop élevés » des emplois non qualifiés l'absence de compétitivité des entreprises françaises.

En résumé, la restructuration exigée par le capital touche, selon le rapport de l'OCDE, trois principales questions:

– les licenciements: les restrictions légales aux licenciements peuvent « faire hésiter les employeurs à embaucher du personnel nouveau »;

– les conventions collectives: elles doivent être renégociées « à un niveau inférieur car elles empêchent l'assouplissement du marché du travail et, indirectement, la création d'emplois »;

– les aides sociales: elles doivent être revues à la baisse: « L'empressement des travailleurs à accepter des emplois faiblement rémunérés dépend en partie de la générosité relative des prestations de chômage. […] Il y a lieu dans tous les pays de raccourcir la durée des droits lorsqu'elle est trop longue ou de rendre les conditions d'admission plus strictes. »

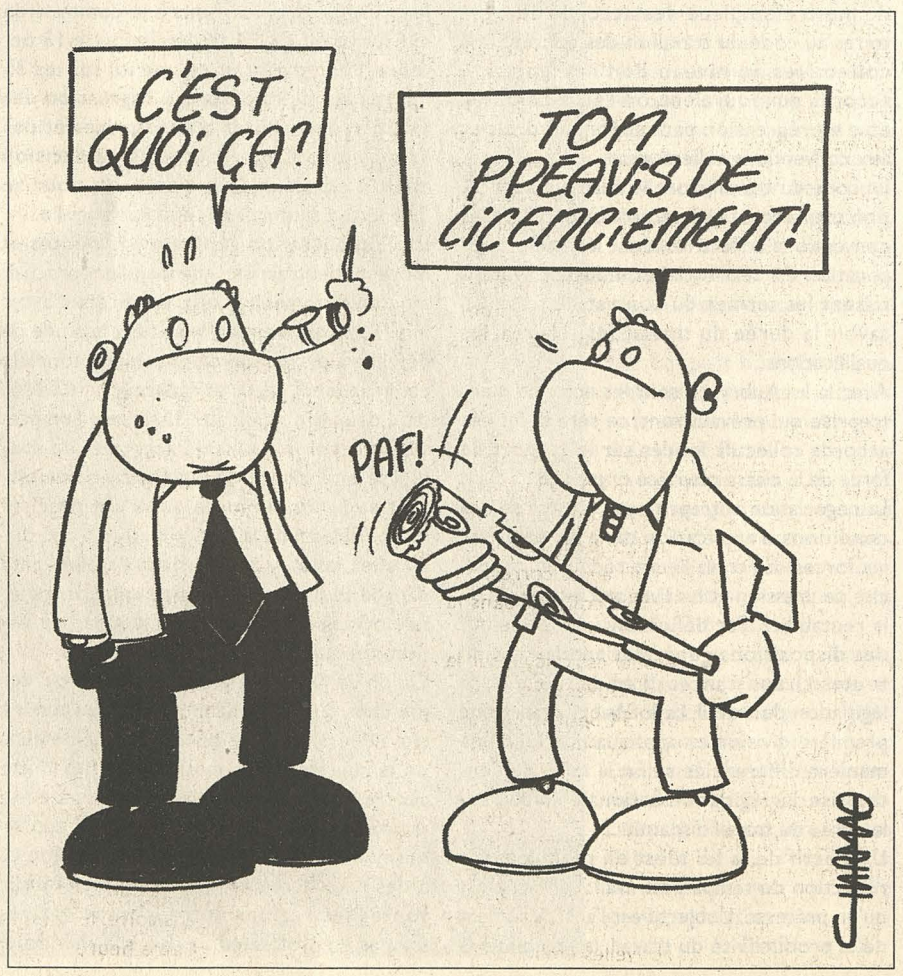

Si on en croit le discours dominant, le chômage serait donc dû aux... difficultés de licencier, au droit du travail réglementant l'arbitraire dans l'entreprise et aux indemnités et assurances grassement octroyées qui n'incitent pas les chômeurs à accepter un travail mal payé.
Cette mise au point sur le contexte global dans lequel s'inscrit la loi Aubry permet de mieux comprendre son sens réel. La plupart des travailleurs, des citoyens ignorent à quel point les politiques nationales sont insérées dans un système international dont il leur est impossible de faire abstraction. On imagine mal une Mme Aubry brusquement décidée à défendre les travailleurs contre le patronat français et le système capitaliste mondial...

La seconde loi Aubry

Le 5 octobre a commencé au Parlement la discussion sur ce qu'on appelle la seconde loi Aubry qui doit apporter des modifications à la première.
Le contenu de cette deuxième loi va évidemment déterminer les négociations en cours, le patronat attendant des mesures plus favorables. En effet, le projet de loi instaure une « période d'adaptation » qui réduit le caractère dissuasif du recours aux heures supplémentaires. Le plein effet de la loi ne serait atteint qu'en janvier 2004.
L'objectif annoncé par le gouvernement est la création d'emplois, mais l'Observatoire français des conjonctures économiques, qui, en 1998, prévoyait 480 000 embauches, a dû diviser ce chiffre par deux.
Le projet de loi confirme l'absence d'obligation d'embauche des employeurs, ces derniers ne touchant simplement pas d'aides dans ce cas.

Les salaires

Après la mise en application de la loi, au 1er janvier 2000, les salariés ne pourront percevoir un salaire minimum inférieur au Smic horaire en vigueur à la date de la réduction, multiplié par le nombre d'heures correspondant à leur ancien horaire collectif dans la limite de 169 heures.
Alors que le Smic mensuel est calculé sur la base de 169 heures, le nouveau Smic sera calculé sur la base de 154 heures 66, sans que le montant du Smic horaire soit modifié, ce qui signifie que le Smic mensuel diminuera de 6 881 F à 6 175 F, soit une baisse de 706 F. La différence sera assurée par un complément différentiel de salaire... payée par le contribuable, mais en partie seulement (à peu près la moitié de la somme). En ce qui concerne les nouvelles embauches, la loi introduit des facteurs de discrimination assez scandaleux en créant un double Smic, fondé sur le salaire correspondant à 39 heures et celui fondé sur le salaire correspondant à 35 heures, le Smic horaire n'étant pas modifié.
Les salariés déjà en place dans l'entreprise avant la signature de l'accord toucheront le Smic ancienne manière ; les nouveaux embauchés ne toucheront le Smic ancienne manière que s'ils occupent des postes équivalents à ceux des salariés au Smic déjà en place. Dans le cas contraire ils toucheront le Smic nouvelle manière. Il est évident qu'il suffira aux employeurs de modifier le libellé du poste sur le contrat de travail pour gagner encore sur les salaires minimaux.

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires peuvent donner lieu soit à une bonification de salaire, soit à un repos. Faute d'accord exprès, c'est la repos qui s'applique.
Pour les entreprises de plus de 20 salariés une période transitoire, jusqu'à la fin de l'an 2000 (jusqu'en 2002 pour les entreprises de moins de 20 salariés), est instaurée pendant laquelle les heures supplémentaires entre 35 et 39 heures donnent lieu à une bonification de 10% pour les entreprises qui appliquent les 35 heures.
Au-delà de 39 heures, les heures supplémentaires sont payées, comme aujourd'hui, 25% pour les huit premières heures et 50% pour les suivantes.
Il y a donc un double régime de droit commun pour les heures supplémentaires, ce qui fait que la majoration de 50% s'appliquera à partir de la 13e heure au lieu de la 9e.
Pendant la période transitoire, les patrons pourront faire faire quatre heures supplémentaires en les payant un prix insignifiant. Ça revient à accorder, par salarié, 224 heures supplémentaires au rabais en 2000 aux entreprises de plus de plus de 20 salariés et jusqu'en 2002 pour les autres, ainsi que 177 heures en 2001 et jusqu'en 2003. C'est ce qu'on appelle une transition indolore, puisque le contingent annuel de 130 heures à partir de la 36e heure ne s'appliquera qu'au 1er janvier 2002 et 2004 selon la taille de l'entreprise.

Temps partiel

« Il faut rappeler que la loi du 13 juin 1998 avait permis l'émergence de nouveaux droits favorisant le temps partiel choisi. Le présent projet comporte, quant à lui, dans son article 6, une définition du temps partiel mise en cohérence avec une directive communautaire » déclare Martine Aubry (1).
Alors que la première loi Aubry définissait le temps partiel comme un temps de travail inférieur à 32 heures – ce qui était déjà une concession aux patrons – la seconde loi Aubry, tenant compte d'une directive européenne, redéfinit le temps partiel comme un travail dont la durée est inférieure à 35 heures (ou inférieure à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure à 35 heures). Autrement dit, quelqu'un qui fait 99% du temps plein est à temps partiel.
Un contrat de travail écrit définit les limites dans lesquelles on peut effectuer des heures complémentaires. Au cours de la même semaine ou du même mois, les heures complémentaires (c'est-à-dire les heures supplémentaires du temps partiel) ne peuvent dépasser le dixième de la durée prévue sur le contrat de travail, mais un accord de branche peut étendre cette limite au tiers de la durée de travail. Les heures supplé-

mentaires ne peuvent en aucun cas porter la durée du travail au niveau de la durée légale. Seront également considérés comme travailleurs à temps partiel ceux dont la durée de travail est inférieure à la durée mensuelle résultant de l'accord, ou à la durée annuelle résultant de l'application de l'accord, déduction faite des congés. C'est une banalisation de l'annualisation du temps de travail; la loi introduit l'annualisation du temps de travail en l'absence d'accord collectif. Cette disposition sera utilisée par les employeurs pour faire pression sur les salariés en ne leur laissant comme choix que d'accepter ou de démissionner.

L'objectif du « temps partiel choisi » était en principe de permettre au salarié de maîtriser son temps. Martine Aubry déclare elle-même, cependant, qu'« il est extrêmement difficile de différencier le temps partiel choisi du temps partiel subi ».

La loi prétend répondre à une aspiration des salariés à disposer de temps libre « pour les besoins de la vie familiale ». Mais jusqu'à présent la modulation des horaires pour les salariés à temps partiel était interdite. Désormais, le projet de loi, s'il est accepté, l'autorise. Les salariés à temps partiel pourront donc être soumis au même régime des semaines basses et des semaines hautes que les salariés à temps complet. C'est donc un élément de flexibilité supplémentaire.

Cette flexibilité est encore accrue par la réintroduction du contrat de travail intermittent à durée indéterminée, qui est en principe destiné à répondre aux besoins saisonniers des entreprises. Ce type de contrat avait été supprimé en 1993 et remplacé par le temps partiel annualisé. Ces deux contrats peuvent donc exister simultanément.

Le contrat de travail intermittent à durée indéterminée concerne toutes les entreprises industrielles et commerciales et peut s'appliquer à des postes permanents à la condition que l'employeur justifie que la nature de l'activité comporte une alternance de périodes travaillées et non travaillées.

Annualisation, flexibilité

Le projet de loi entend étendre l'annualisation du temps de travail. C'est un des aspects les plus pervers de la loi dans la mesure où il s'attaque à trois éléments importants des conditions de vie des travailleurs:

– l'emploi, dans la mesure où il s'agit d'adapter le niveau des effectifs le plus près possible des flux d'activités;

– le temps libre. Les travailleurs ne maîtriseront plus leur temps et se verront imposer des durées de travail excessives où verront leurs repos en fin de semaine remis en cause;

– le pouvoir d'achat par le non-paiement des heures supplémentaires induit par l'annualisation.

Le projet de la deuxième loi Aubry supprime l'obligation pour l'employeur de justifier le recours à l'annualisation ainsi que la nécessité pour le salarié d'obtenir une contrepartie. Désormais, un accord de branche ou d'entreprise pourra prévoir une variation de la durée hebdomadaire du travail à condition que la durée moyenne de travail n'excède pas 35 heures par semaine ou 1 600 heures par an. La durée maximale de travail de 10 heures par jour et de 48 heures par semaine (ou 46 heures sur douze semaines) doit être respectée. Dans ce cadre, les heures effectuées au-delà de 35 heures ne sont pas des heures supplémentaires. Sont considérées comme telles les heures effectuées au-delà de 48 (ou 46) heures.

La nouveauté est que l'annualisation pourra s'appliquer sous une forme individualisée. Actuellement, il existe une dérogation à l'horaire collectif, mais le comité d'entreprise ou les délégués du personnel ont un droit de veto. Avec la loi Aubry, l'annualisation individuelle devient une partie intégrante et substantielle du contrat de travail. Ainsi disparaissent les garanties découlant de la définition de l'horaire collectif. On peut dire que le salarié sera de façon permanente à la disposition de son employeur selon son bon vouloir, la seule réserve étant que le salarié soit prévu 7 jours avant (sauf dérogations prévues par la loi et qui diminuent encore ce délai!) et que les délégués du personnels se voient remettre un rapport une fois par an. La durée du travail cesse pratiquement d'être un élément constitutif du contrat de travail.

Conclusion : « Chacun s'accorde aujourd'hui à juger utile la baisse des cotisations salariales patronales. L'objectif poursuivi est de réduire le coût du travail, notamment celui du travail peu qualifié. » déclara Martine Aubry le 7 septembre à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Les allégements de charges destinés à financer le passage aux 35 heures sont estimés à... 65 milliards de francs. « Ces accords mettront en place des souplesses d'organisation et d'aménagement du travail [...]. Il est préférable de laisser à chaque entreprise une possibilité de choix tenant compte de ses besoins et aspirations (1). » Ainsi sont évacuées les règles collectives, les conventions collectives, le code du travail.

L'objectif de la seconde loi Aubry est, comme la première, de baisser les salaires de millions de travailleurs par la réduction du paiement des heures supplémentaires, d'instaurer un double SMIC, de remettre en cause les conventions collectives et les statuts, de généraliser le temps partiel obligatoire. L'argument de l'emploi est un prétexte à l'individualisation, à l'annualisation, à la flexibilité. La seconde loi, comme la première loi Aubry, créera plus de chômeurs qu'elle ne créera d'emplois nouveaux.

René Berthier

(1) Déclaration de Martine Aubry à la commission des affaires culturelles, familiales, et sociales de l'Assemblée nationale, 7 septembre 1999.

Le prolétariat défini par la CGT-SR en 1926

Pierre Besnard écrit dans les Syndicats ouvriers et la révolution sociale:

«... l'ouvrier de l'industrie ou de la terre, l'artisan de la ville ou des champs – qu'il travaille ou non avec sa famille – l'employé, le fonctionnaire, le contremaître, le technicien, le professeur, le savant, l'écrivain, l'artiste, qui vivent exclusivement du produit de leur travail appartiennent à la même classe: le prolétariat. » On ne peut en aucun cas dire que de telles positions constituent une vision réductrice et étroitement ouvriériste du concept de prolétariat

Le terme « prolétaire » peut aujourd'hui faire sourire: tant pis. Disons qu'il désigne ceux qui produisent les richesses et qui n'en bénéficient pas, ou peu. Il désigne aussi ceux qu'on écarte du droit de produire: chômeurs, paysans expulsés. Il désigne ceux qui n'ont aucun pouvoir. Il désigne enfin ces millions d'hommes qu'on a envoyés sur tous les fronts s'entretuer alors qu'ils n'avaient aucune raison de le faire, ces millions de femmes, d'enfants, qui meurent pour la raison d'État ou les parts de marché que se disputent les multinationales. Autrement dit, les damnés de la terre, qui sont légion, contrairement à ce que certains veulent faire croire, et dont le nombre va croissant.

Le prolétariat au sens où l'entendait la CGT-SR de Pierre Besnard couvrirait aujourd'hui 75% de la population active en France. Les actifs salariés représentent 22 millions de personnes, dont 1,7 million travaillent pour l'État, 1,4 million pour les collectivités publiques. (SNCF: 192 600; RATP: 22 000; La Poste: 300 000; EDF-GDF: 145 000; enseignants: 1,5 millions; hôpitaux: 1 million.) 946 000 personnes se trouvaient au RMI en juin 1995.

Les effets négatifs de la mondialisation face aux luttes sociales

DERRIÈRE LE TERME GALVAUDÉ DE MONDIALISATION, ON retrouve à la fois la notion de société planétaire, d'intégration de toutes les cultures à la communauté sans frontière des hommes et des femmes, et celle de main mise des puissances financières sur une partie considérable du pouvoir à l'échelle du monde. Les maîtres ont choisi leurs camps et triomphent actuellement, ou au moins le pensent. Il suffit pour s'en convaincre de lire de lire les propos de Mickey Kantor, ex secrétaire d'Etat au commerce américain et négociateur en chef de l'accord de libre échange nord-américain (ALENA) en 1997 : « La guerre de la mondialisation est gagnée La guerre est gagnée mais contrairement aux guerres habituelles, les batailles n'ont pas encore été faites. D'ici peu, les gens d'affaire seront affranchis des réglementations, barrières commerciales et autres irritants gouvernementaux. Si l'on veut répandre les technologies du XIXe siècle, il nous faut éduquer les populations sur ce quoi rime ce nouveau monde. Avant le gros en affaire écrasait le petit. Ce n'est plus vrai. Maintenant c'est le rapide qui écrase le lent et cela signifie que le gouvernement doit s'ôter du chemin du secteur privé si nous [les Etats-Unis] voulons grossir. » Les choses sont dites clairement et c'est à nous maintenant de faire perdre aux capitalistes ces fameuses batailles à venir afin qu'ils perdent la « guerre ». Jamais le capitalisme ne s'est sentit aussi fort. Il parade, fanfaronne et ne s'inquiète même plus du mouvement social. C'est probablement notre meilleure chance de le mettre à terre.

La mondialisation comme nouveau cadre idéologique

Depuis les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, l'économie s'est progressivement internationalisée et cela de manière plus intensive au cours de la dernière décennie. En effet, a la croissance accélérée des échanges de biens et de services outre frontières, rendue davantage possible par les différents traités de libre-échange, par les nouvelles technologies de communication s'est jointe la mobilité accrue des personnes pour la conduite des affaires ou tout simplement pour le tourisme.

Cette internationalisation de l'économie a conduit graduellement à la concentration des entreprises et des capitaux dans les mains de conglomérats privés qui, en devenant de véritables empires, supplantent les capacités financières de bon nombre de petits Etats.

Ainsi, explique Ignacio Ramonet dans *le Monde diplomatique* « Le chiffre d'affaires de Général Motors est plus élevé que le produit national brut (PNB) du Danemark, celui de Ford est plus important que le PNB de l'Afrique du Sud et celui de Toyota dépasse le PNB de la Norvège. Et nous sommes ici dans le domaine de l'économie réelle, celle qui produit et échange des biens et des services concrets. Si on y ajoute les acteurs principaux de l'économie financière (dont le volume est cinquante fois supérieur à celui de l'économie réelle), c'est-à-dire les principaux fonds de pension américains et japonais qui dominent les marchés financiers, le poids des Etats devient négligeable ».

Ce triple phénomène (interdépendance économique, concentration des pouvoirs et délocalisation des activités de production vers les pays du sud) a profondément transformé l'économie en attribuant la première place au global par rapport au local.

La notion anglo-saxonne de « globalisation » a été intronisée dans les années quatre-vingts sous l'impulsion du capitalisme, jusqu'à se confondre avec la notion de mondialisation, ruinant la dimension du progrès humain, de l'atténuation du pouvoir des Etats et l'importance des frontières. La globalisation ne retient du processus complexe de mondialisation que la dimension économique. L'occasion est à la fois une évolution dans la gestion de certaines multinationales et la globalisation de la sphère financière, seul secteur de l'économie internationale à avoir réalisé l'interconnexion généralisée de ses activités et de ses réseaux d'information et de communication en temps réel.

Cette idéologie nouvelle, confortée par le système idéologique néolibéral, cautionne le darwinisme social à l'intérieur duquel se conjuguent des forces économiques et technologiques que l'on tente de nous présenter comme étant non pas déterminées socialement, mais régulées par la même main invisible que celle qui gouvernait l'ordre social d'Adam Smith. La globalisation des économies est ainsi de plus en plus comprise comme une donnée indiscutable et surtout indiscutée. Relayée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, une véritable idéologie du libre-échange s'est emparée des esprits. Désormais, seules de puissantes luttes sociales permettre de s'opposer à la globalisation du capitalisme par exemple pour contrer les stratégies concertées de délocalisations d'entreprises vers des lieux propices au dumping social.

Globalisation de l'économie...

Nous devons imposer la primauté des individus et des groupes humains sur le financier et sur l'économique. C'est une bataille idéologique et culturelle. Nous sommes ainsi en pleine phase de lutte sociale, à l'échelle du monde, comme la fin du XIXe siècle l'était à celle de l'Europe. Nous devons lutter contre les prétentions du capitalisme mondial qui veut tout déréglementer, privatiser, libéraliser et qui réduit les citoyens à des ressources humaines. L'idéologie de la mondialisation vient renforcer le système idéologique néolibéral, formant un ensemble clos et hégémonique.

La globalisation peut donc se définir comme l'extension de l'économie de marché à l'ensemble de la planète. Le phénomène est vieux comme le capitalisme. Il a été rendu vraiment possible par les progrès récents des transports et des télécommunications, et facilité par l'assouplissement du cadre réglementaire et la libéralisation des marchés financiers. La globalisation est le résultat conjoint de deux mouvements, étraoitements interconnectés mais néanmoins distincts. Le premier peut être caractérisé par la phase la plus longue d'accumulation ininterrompue du capital connue du capitalisme depuis 1914. Le second concerne les politiques de libéralisation, de privatisation, de déréglementation et de démantèlement des conquêtes sociales et démocratiques, qui ont été appliquées depuis le début des années 1980 sous l'impulsion des gouvernements Reagan et Thatcher. Globalisation de l'économie, mondialisation des firmes, mondialisation des marchés financiers... Les termes peuvent paraître abstrais mais ils traduisent en réalité une évolution très concrète de l'économie : par exemple le fait que des produits consommés ici soient fabriquées en Asie, que Coca-Cola soit une marque connue partout dans le monde, ou que les Japonais financent la dette publique américaine en achetant des bons du Trésor.

Le processus de globalisation de l'économie ne date donc pas d'aujourd'hui ni même d'hier. Depuis ses origines le capitalisme cherche à se déployer toujours plus. Cette extension territoriale a constamment mêlé étroitement la dynamique propre aux acteurs privés et la volonté de puissance des Etats dominants. Avec l'essor du capitalisme industriel au XIX ème siècle, le développement du commerce international permet aux entreprises d'accroître leur taille et de bénéficier d'économie d'échelle qui renforce à leur tour la tendance à la concentration et la recherche de nouveaux marchés. La libéralisation s'étend alors aux mouvements de capitaux. Les progrès des télécommunications et des transports, la dématérialisation, facilitent aujourd'hui le développement des échanges et diminuent les avantages liés à la proximité. L'unification des modes de consommation et la normalisation des biens d'équipement qui en résultent sont à leur tour des facteurs d'accélération du phénomène. L'essor spectaculaire des firmes transnationales, aptes à gérer des réseaux mondialisés en est la traduction au niveau des organisations productives.

La libéralisation des marchés financiers constitue une autre facette de la mondialisation de l'économie mais plus récente. Contrairement à l'essor des investissements directs et surtout des échanges, le phénomène remonte seulement à la fin des années 70. A cette époque, les Etats ont justifié la libéralisation des capitaux par le souci d'une meilleure allocation de l'épargne mondiale disponible et d'une baisse des taux d'intérêt. Dans la pratique, elle a permis un financement plus aisé des déficits budgétaires en progression constante du fait du ralentissement de la croissance. La libéralisation des mouvements de capitaux accompagnant aussi l'extension d'un modèle de financement des entreprises par les marchés financiers. Ce processus étant favorisé par la montée des fonds de retraite par capitalisation (ou fond de pension) qui rassemble désormais des capitaux colossaux.

... et localisation des détresses individuelles et collectives

Alors que l'Humanité est plus riche que jamais, un milliard d'individus continuent de s'enfoncer progressivement dans la misère. Les 20% les plus pauvres disposent de 0.5% du revenu mondial et les 20% les plus riches de 79% (Programme des Nations Unies pour le Développement 1995). Certes, on a assisté, au cours des 50 dernières années, à une amélioration marquée des conditions de vie des populations dans le monde en terme de développement économique : l'espérance de vie a augmenté de 50%, le taux de mortalité infantile et juvénile a été réduit de moitié, la proportion des enfants inscrits à l'école est passée de moins de la moitié à plus des trois quarts, (malgré un doublement de la population) et le pourcentage des familles rurales ayant accès à l'eau potable est passé de moins de 10% à près de 30%. Rien qu'au cours des 25 dernières années, les revenus moyens par habitant dans les pays en développement économique ont doublé, alors que cela pris près de 40 ans aux Etats-Unis (1913-50), 42 ans au Canada (1913-55) et 60 ans au Royaume-Uni (1780-1840) pendant leur industrialisation. Le rythme de développement a été plus rapide pendant la génération précédente qu'au cours de toute autre période comparable de l'histoire de l'Humanité.

Et pourtant, pauvreté et précarité demeurent criantes et les inégalités s'accroissent. Plus de 1 milliard d'individus survivent péniblement avec moins de 1 dollar par jour. Dans les pays en développement économique, le taux de mortalité infantile est toujours dix fois supérieur à celui des pays développés. Chaque année, 7 millions de personnes meurent encore de maladies qu'il serait pourtant facile de prévenir. Enfin, l'écart de revenu entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser : au cours des 30 dernières années, les revenus des pays où vivent les 20% les plus riches des habitants de la planète ont augmenté presque trois fois plus vite que les revenus des pays où se trouvent les 20% les plus pauvres. Sans compter le fait qu'au sein des sociétés occidentales les disparités entre groupes sociaux ont tendance à s'accroître. On rappellera que, rien que dans la Communauté européenne, on ne dénombre pas moins de 18 millions de chômeurs officiel, 52 millions de personnes en dessous du seuil (officiel) de pauvreté et 7 millions de sans - abris.

Les crises et leurs sens

Sans faire de politique fiction, il est raisonnable de croire que la mondialisation néolibérale est entrée dans la phase de son effondrement. En l'espace de quelques années à peine le mythe absurde que la liberté des marchés allait résoudre les problèmes sociaux et enraciner la démocratie s'est effondrée. Les luttes sociales reprenaient ici et là, en France, Italie, Allemagne, Corée. Le discours arrogant du néolibéralisme a déjà pris du plomb dans l'aile. Simultanément l'extension de l'aire de la mondialisation financière, dans laquelle entrait la Russie et les pays du sud-est asiatique à partir de la seconde moitié des années 90, devait conduire en quelques années aux faillites financières des pays en question, amorçant par la même, l'effondrement d'un pan entier du système. Ces crises « économiques » s'accompagnaient de crises politiques qui, de la Russie à l'ex-Yougoslavie, à l'Afrique centrale et au Moyen Orient paraissent de plus en plus sans solution dans le cadre de la gestion politique de la mondialisation en question.

La crise des pays de l'Asie du Sud-est et de la Corée était prévisible et elle avait été prévue par les analystes critiques originaires des pays en question. Dans un premier temps à partir des années 80, ces pays, mais aussi la Chine, ont su tirer profit de la crise mondiale en s'insérant davantage dans la mondialisation des échanges (par leur main d'œuvre à bon marché), faisant appel à l'investissement étranger, mais en restant à l'écart de la mondialisation financière et en inscrivant leurs projets de développement dans une stratégie maîtrisée nationalement (pour ce qui est de la Chine, du Vietnam et de la Corée, pas les pays du Sud-est asiatique). A partir des années 90, la Corée et le Sud-est asiatique se sont progressivement ouverts à la mondialisation financière, tandis que la Chine et l'Inde amorçaient une évolution dans ce sens. Attirés par des taux de croissance élevés de la région, les surplus de capitaux étrangers flottants

ont alors afflué, produisant non pas l'accélération de la croissance mais une inflation des valeurs mobilières et des investissements immobiliers. Comme cela avait été prévu, la bulle financière a explosé quelques années plus tard seulement. Les réactions politiques qui se dessinent face à cette grande crise sont à plus d'un titre intéressantes et nouvelles (au sens qu'elles sont fondamentalement différentes de celles occasionnées par les crises du Mexique par exemple). Les Etats-Unis et, dans leur sillage le Japon, tentent de mettre à profit la crise coréenne pour démanteler son système productif (sous le prétexte fallacieux qu'il est contrôlé par des oligopoles!) et de le subordonner aux stratégies des oligopoles américains et japonais. Les pouvoirs dans la région tentent de leur résister par la remise en question de leur insertion dans la mondialisation financière (rétablissement du contrôle des changes en Malaisie). C'est cet effondrement du plan financier de la mondialisation qui a contraint le G7 à envisager une nouvelle stratégie, ouvrant une crise dans la pensée libérale. La crise russe d'août 1998 n'est pas le produit d'une « contagion » de celle de l'Asie du Sud-Est. Elle était elle aussi prévisible (et prévue), parce qu'elle est le produit des politiques mises en oeuvre depuis 1990. Celles-ci ont donné au capital dominant à l'échelle globale, directement et à travers son alliance avec les « intermédiaires » commerciaux et financiers russes, l'occasion de développer une stratégie de pillage des industries du pays (par le transfert massif du surplus généré par celles-ci aux intermédiaires et au capital étranger). La destruction de pans entiers des capacités productives du pays – et la perspective de sa réduction au statut d'exportateur des produits pétroliers et miniers – vise également des objectifs géostratégiques. Au-delà du délabrement social qu'elle provoque, celle-ci prépare un terrain favorable à un éventuel démantèlement politique du pays, faisant suite à celui de l'ex-URSS. Car pour les Etats Unis, la Russie, comme l'Inde et la Chine, sont des pays « trop grands » (seuls les Etats Unis sont autorisés à être un grand pays), une menace (fut-elle à terme) à leur hégémonisme. La marche de ce système vers la crise a été accélérée lorsque, à partir des années 1994-1996, la Russie est entrée dans la mondialisation financière. Les crises politiques du Moyen Orient, dans l'ex-Yougoslavie, en Afrique centrale démontrent également que la gestion politique de la mondialisation, associée à l'hégémonisme des Etats Unis, est confrontée à des difficultés croissantes.

Au Moyen Orient, le projet américano-israelien de création d'une zone économiquement et financièrement intégrée sous la houlette de Washington et de Tel Aviv, est en panne, en dépit du soutien inconditionnel que les régimes autocratiques et des protectorats américains du Golfe (eux-mêmes désormais sous l'occupation militaire des Etats-Unis), lui apportent. Face à cet échec, Washington a opté pour un soutien résolu au projet expansionniste d'Israël, quitte à violer ouvertement les accords d'Oslo. Simultanément, les Etats-Unis exploitent la situation créée par la guerre du Golfe de 1990 pour légitimer leur contrôle militaire de la région pétrolière la plus importante du monde. Mais cela exige d'eux une montée au créneau de l'agression contre l'Irak, comme l'opération « Renard du désert » (appelée opération Monica par les Arabes) en témoigne. Et de violer avec arrogance, à cette occasion, toutes les lois internationales. Dans l'ex-Yougoslavie, comme en Afrique centrale, le chaos crée par les options néolibérales, encourageant sans fin les sécessionnismes ethniques, ne trouvera sans doute aucune solution – pas même militaire – dans le cadre du système néolibéral global.

Lutter contre la globalisation

La lutte contre la globalisation du capitalisme est une réalité qui dément le discours lénifiant des médias à la solde des pouvoirs. Non seulement cette lutte se développe mais elle n'est pas uniquement le fait de la classe moyenne tiers-mondiste des pays occidentaux (dont ATTAC est en France le représentant). Elle est aussi celle des habitants des pays du Sud. Malheureusement leurs luttes sont souvent méconnues. C'est par exemple pourquoi 400 paysans indiens sont venus en juin dernier en Europe s'allier à ceux qui luttent contre la mondialisation. Ils ont parcouru 5000 kilomètres pour venir en France porter leur message : « le gouvernement indien veut ouvrir les frontières aux multinationales étrangères. Nous ne pourrons pas tenir face à cette concurrence. Toute notre économie traditionnelle risque de disparaître, et nous avec. Notre environnement est lui aussi en jeu avec l'introduction des pesticides, des engrais et des semences transgéniques. »

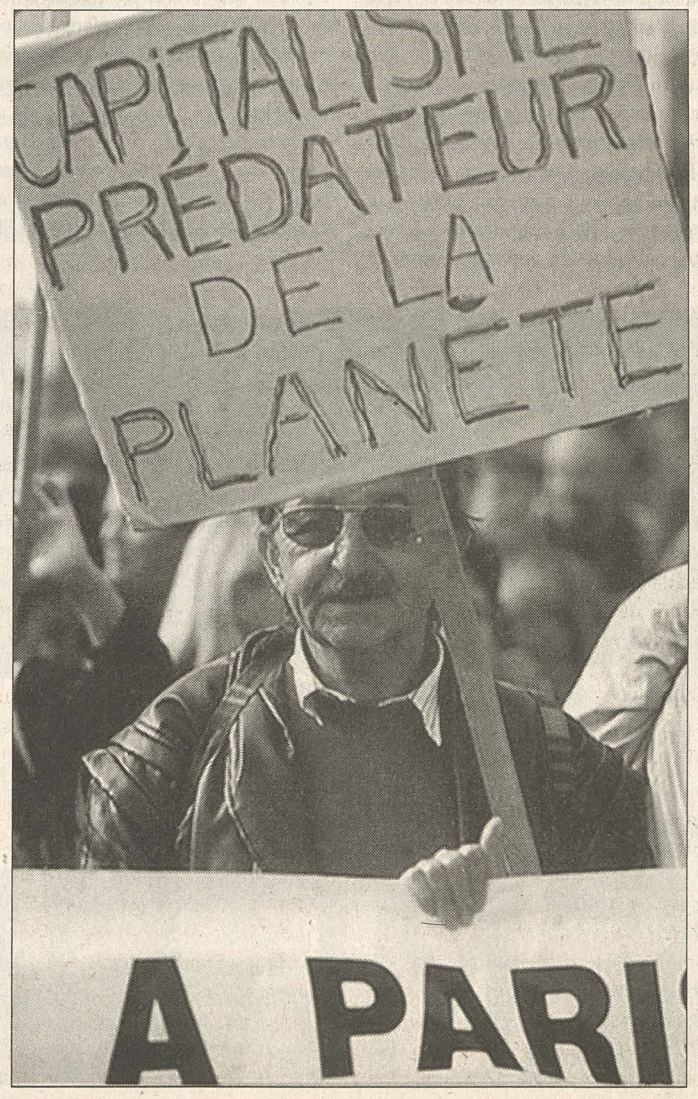

L'idée de la caravane est née avec les accords de l'Uruguay Round, en 1994, où l'Inde s'était engagée à ouvrir les frontières de son marché alimentaire d'ici à 2003. Elle a été mise en œuvre par un important syndicat de paysans indiens, le KRRS (Karnataka Rajya Ryota Sangha) qui revendique 10 millions de membres, dans un pays où les ruraux représentent 75% d'une population de 1 milliard d'habitants. Aux côtés de ce syndicat,

qui a fourni le gros des troupes de la caravane, une douzaine d'organisations du même type en provenance de dix Etats du sous-continent indien. Les syndicats indiens représentés par la caravane peuvent mobiliser 50 millions de personnes selon leurs leaders. La caravane des Indiens a réussi son premier pari: créer des solidarités internationales de résistance au libéralisme. C'est la Confédération paysanne, qui a mis en contact les Indiens et des agriculteurs d'une dizaine de régions françaises.

Cet exemple est loin d'être isolé. Nous sommes entrés dans une phase d'exacerbation des conflits et de montée des luttes sociales et politiques. La crise exacerbe déjà les tensions au sein des blocs de classes dominantes, dans les pays de l'Union Européenne, en Russie comme dans les autres pays frappés par les crises en cours de développement (en Corée, en Asie du Sud-est, demain en Amérique latine, en Afrique et dans le monde arabe, en Inde). Rien ne garantit a priori que ces crises seront surmontées par des moyens de la démocratie bourgeoise. D'une manière générale les classes dominantes s'emploient à éviter que les peuples n'interviennent dans les débats, soit en manipulant les opinions (et sauvegardant ainsi les apparences de la démocratie), soit en pratiquant carrément le recours à la violence (Indonésie mais aussi Etats-Unis). Ces conflits sont appelés à prendre des dimensions internationales de plus en plus accusés, à opposer donc des Etats et des groupes d'Etats les uns aux autres. Déjà on voit se dessiner le conflit entre les Etats-Unis, le Japon et leur fidèle allié australien d'une part, la Chine et les autres pays asiatiques d'autre part. La réception houleuse qui a été réservée au vice Président Al Gore lors du dernier sommet de l'APEC à Kuala Lumpur en Malaisie en témoigne. Il n'est pas difficile d'imaginer la renaissance d'un conflit entre les Etats Unis et la Russie, si celle-ci parvient à sortir de l'impasse dans laquelle la mafia de Boris Elsine l'a engagée. Les conflits, jusqu'ici feutrés, entre Union Européenne (ou certains pays de l'Union), le Japon et les Etats Unis sont également appelés à prendre plus d'ampleur et s'articulent de plus en plus sur ceux qui opposent la triade à la Russie, à la Chine, à l'Inde et aux continents du tiers monde en général. Loin d'avoir contribué à atténuer les nationalismes chauvins, la mondialisation néolibérale a au contraire construit de nouvelles conditions de leur exacerbation.

Simultanément la phase nouvelle est déjà caractérisée par la montée des luttes engageant les victimes du système, que ces luttes soient limitées à des segments particuliers de ces classes ou les entraînent dans leur ensemble. Paysans sans terre du Brésil, salariés et chômeurs solidaires dans quelques pays européens, syndicats qui rassemblent la grande majorité du salariat (comme en Corée ou en Afrique du Sud), jeunes et étudiants entraînant le petit peuple des villes (comme en Indonésie). La liste de ces luttes s'allonge chaque jour malgré les efforts des médias dominants pour les masquer ou les vider de leur sens. Le développement de ces luttes sociales est certain. Elles seront caractérisées certainement par un grand pluralisme, qui est une caractéristique de notre époque dont nous anarchistes devons tenir compte. À l'origine de ce pluralisme il faudrait sans doute reconnaître l'accumulation des résultats obtenus par ce qu'on a parfois appelé les « nouveaux mouvements sociaux » féminiistes, écologistes et démocratiques. Il y a donc besoin de définir des éléments d'une alternative capable d'unifier les luttes au niveau national, où se jouent les choix politiques de l'Etat. Associer les aspirations à la liberté et celles visant à donner à la gestion de l'économie une dimension d'égalité sociale constitue probablement l'axe principal autour duquel peuvent s'unifier ces luttes. L'enjeu est en effet d'une importance telle que les forces adverses – les défenseurs politiques du libéralisme – ne manquent pas de déployer leurs efforts pour dévoyer la colère des peuples et les engager dans des impasses, comme celles que le nationalisme ou certains intégrismes religieux représentent. Mais il y a aussi le besoin de définir les éléments d'un internationalisme des luttes capable de donner aux luttes sociales une portée mondiale, et par-là de contribuer positivement à l'élaboration d'une autre mondialisation que celle proposée par le libéralisme

Franck Gombaud (Rennes)

Europe
Impasse républicaine face à la construction d'un super État financier

DEVANT UNE CONSTRUCTION européenne, où se dessinent de nouvelles structures basées sur la financiarisation de l'économie, les propositions de nos politiciens et de nos « intellectuels médiatiques » sont en panne d'imagination. À côté du libéralisme (capitalisme de marché), pensée unique à l'origine du social-libéralisme de type troisième voie, d'autres répondent par la citoyenneté souverainiste et le retour à l'État républicain (l).

À la suite du lancement officiel en mai 1998 de l'Euro, par le Conseil européen, les termes du débat sur l'avenir institutionnel et constitutionnel de l'Europe ont été profondément transformés. En effet, ne voyons-nous pas croître ce « Moloch bureaucratique », ce « monstre froid » que constitue la mécanique de l'administration européenne? Après chaque nouveau traité, Acte unique, Maastricht, Amsterdam, nous assistons à la formation d'une Europe financière de plus en plus centralisée, sans que se préfigure une nouvelle alternative politique claire et différente. Mais quelle institution vont envisager les technocrates de Bruxelles et la nouvelle majorité politicarde des pays de la C.E.E dominés par « l'Europe rose »?

La gauche en Europe, est-elle toujours plurielle? Peut-on dire que ni la mondialisation ni la montée des classes moyennes et des précaires n'ont effacé les différences qui opposaient d'un côté le travaillisme anglais et le SPD allemand, parti réformateur préférant l'équité à l'égalité, et les socialismes français et italien, marqués par la lutte des classes, la tradition étatique et la volonté de redistribution. Non, il n'y en a plus que pour la thèse anglaise de la troisième voie qui célèbre simultanément le retrait de l'État-Nation comme acteur économique, au bénéfice du marché européen, la flexibilité du travail et son corollaire la précarité et la transformation de l'État-providence en État sécuritaire réfugié à l'intérieur d'une Europe Forteresse.

Nous assistons en France, contre les thèses de la bourgeoisie social-libérale, qui par ses concessions au capitalisme de marché, impose de plus en plus son diktat, au retour des thèses de la bourgeoisie républicaine, citoyenneté, républicanisme, laïcisme, étatisme, patriotisme et même nationalisme, porte d'entrée à tous les post-fascismes.

Vers quelle Europe allons-nous?

• La Banque centrale.

De toute évidence, la formation d'une banque centrale européenne (BCE), commune à 11 pays parmi les plus industrialisés et comptant 290 millions d'habitants vise à terme le contrôle financier de toute politique économique et sociale. Les pouvoirs de cet organisme indépendant sont immenses, d'autant plus que les membres de son directoire sont irremplaçables pendant 8 ans. Celui-ci n'est même pas élu, ni choisi, et encore moins mandaté par les peuples. Il n'a pas de compte à rendre à personne. Cette bureaucratie gestionnaire et technocratique dispose d'un droit de veto absolu, « L'exercice sans contrôle du pouvoir politique », ce qui entraîne une rupture complète, schizophrénique, entre politique et social d'une part et économique et surtout financier d'autre part. La création en force de cet appareil institutionnel est centré, par son instrument monétaire, sur la rentabilité financière.

Son but réel est:

• de renforcer l'extension de la zone mark légalisée et « européanisée » par l'Euro;

• de détruire les structures sociales européennes pour les remplacer par le « modèle capitaliste » anglo-saxon

• de s'inscrire, par une offensive européenne, dans la guerre économique que se livrent les multinationales de la triade, États-Unis, Japon, Europe, au grand profit d'une oligarchie d'entrepreneurs et d'actionnaires: bourgeoisies nationales et maîtres du marché mondial (2).

Nous assistons à la financiarisation de l'économie européenne. L'économique est un prétexte au service des structures étatiques et de quelques entrepreneurs internationaux. Le politicien dans sa « démocratie parlementaire », est juste bon à gérer l'environnement social et sécuritaire nécessaire au bon fonctionnement des États à la solde du marché financier et de ses actionnaires.

Les deux autres structures existantes, que sont la cour de justice du Luxembourg et la commission de Bruxelles, se sont dotées elles-mêmes, d'un énorme pouvoir d'influence.

• La cour de justice européenne.

Ce n'est pas sans raison que la cour de justice européenne est comparée à la cour suprême des États-Unis. Pourtant les statuts et les cadres politiques, géographiques, culturels sont très différents. Cependant la direction prise est semblable et a déjà abouti à des résultats identiques. Désormais, le juge tranche sur des matières qui, dans les sociétés occidentales, relevaient du politique. Cette évolution est accentuée par le traité d'Amsterdam. De plus la Cour de justice s'appuie sur le principe de la concurrence posé il y a quarante ans par le traité de Rome, et dont l'objectif reste la formation d'un marché unique. Dans ce contexte, le droit communautaire défini par cette institution est le premier système politico-juridique à organiser l'autorégulation de la société a partir du seul marché sur un mode exclusivement financier. La perversité, c'est qu'elle le fait, à présent, par un biais qui se veut quasiment inattaquable, en rattachant expressément le droit communautaire à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela conduit déjà la cour de justice du Luxembourg à être saisie ou à se saisir d'affaires qui n'ont plus rien a voir avec le fonctionnement communautaire. Comme l'a souligné l'avocat belge Fernand Keulencer (3), la cour a cru pouvoir étendre les notions de « concurrence » et de « pratique lui portant atteinte » bien au-delà des rapports marchands proprement dits pour y voir un principe d'application générale. Le droit communautaire constitue un ordre juridique autonome qui s'impose aux États membres. Ce pouvoir judiciaire est hors de tout

contrôle politique aussi bien des gouvernements nationaux, du parlement européen et surtout des peuples qui sont dépossédés de toute décision et responsabilité. Cette justice de classe au service de l'argent, maintient les individus de la communauté européenne dans une société de consommation de plus en plus contrôlée par le marché, ou la compétition généralisée devient une règle imposée par des juges soumis à un capitalisme totalitaire. Comme l'écrit André Gauron (4) : « Pour être libérale, l'Europe n'a nul besoin de gouvernements libéraux. Le droit y suffit. »

• La commission de Bruxelles, et le machiavélisme du libéro-étatisme européen.

De même que la Cour de justice européenne a forgé au fil des traités, un véritable pouvoir politio-juridique communautaire, alors que l'Union européenne n'est soit-disant pas habilitée à édicter des lois, de même la Commission remplit certaines fonctions qui l'apparentent à un véritable gouvernement alors que l'Europe ne forme pas un État au sens constitutionnel du terme. Indépendante, elle aussi, des États-nations membres, dont elle ne peut, de par les traités, recevoir « aucune instruction d'aucune sorte », la Commission de Bruxelles dispose du monopole de propositions de directives et règlements communautaires. Elle a d'importants pouvoirs d'administration directe, notamment pour l'agriculture, ainsi que des compétences juridictionnelles étendues dans le domaine des fusions et ententes... Ces prérogatives ne sont reconnues à l'exécutif d'aucune « démocratie parlementaire » actuellement dans le monde. Par rapport aux gouvernements nationaux et à leurs technocraties, la Commission bénéficie d'un avantage stratégique incontournable. Elle a une connaissance approfondie et centralisée des lois et pratiques administratives qui régissent les 15 pays actuellement membres. Son existence et l'efficacité de son pouvoir rendent inutile et donc improbable la dénomination d'un État européen en terme constitutionnel. Tout se passe comme si les États membres avaient convenu, en créant la Communauté, puis l'Union européenne, d'intégrer progressivement dans leurs propres institutions un dispositif institutionnel sui generis chargé de les intégrer progressivement vers un asservissement aux marchés financiers. Cet appareil communautaire se surimpose et modifie insidieusement les réalités nationales pour les fondre par une construction centralisée, dans une bureaucratie capitaliste. Bien sur, les États fondateurs sont représentés au sein du Conseil des ministres et ce dernier a l'illusion du pouvoir final de décision, à l'exception des affaires judiciaires pour lesquelles c'est la Cour de Bruxelles qui est responsable et des affaires monétaires et financières qui relèvent depuis cette année de la BCE. Comme l'explique Corinne Gobin, « La nature du pouvoir politique européen est de type technocratique: dès qu'un compromis inter-étatique a été trouvé en conseil des ministres, ce pouvoir tente d'évacuer tout conflit a travers une gestion administrative de la chose publique. Il y a substitution du gouvernement des hommes par l'administration des choses, et institution de la norme technique en lieu et place du débat. Dans un tel cadre, tous les lieux d'expression de la conflictualité sociale sont affaiblis ou neutralisés par l'imposition d'une culture de la gestion commune. C'est ce qui se passe au parlement européen où, par le biais de la procédure de co-décision avec le Conseil dans divers domaines, on s'écarte de plus en plus du principe de séparation des pouvoirs » (5). C'est la négation des individus, et la primauté des choses et des marchandises. De plus, même pour des questions où le conseil des ministres des États membres a symboliquement la dernière décision, le système mis en place par la commission, tend à la centralisation et à l'intégration. C'est un jacobinisme parfait, car particulièrement discret.

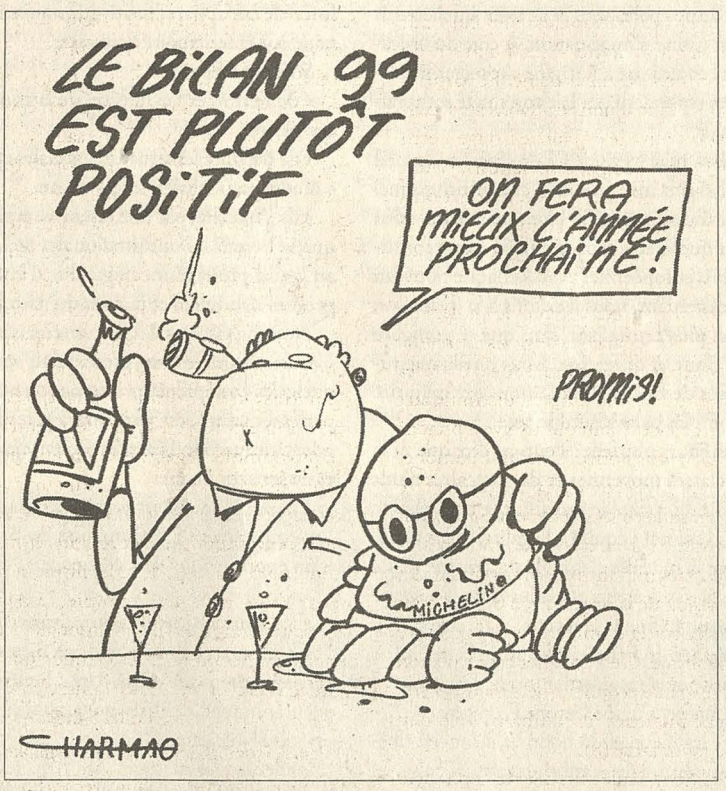

• Le principe de subsidiarité ou l'illusion de décentraliser les décisions sociales et politiques.

Le modèle « social » de la commission de Bruxelles se base, par l'article 3B du traité de Maastricht, sur le principe de subsidiarité. Ce dernier a pour origine la pensée chrétienne de Thomas d'Aquin (1225-1275), puis a connu des développements doctrinaux à propos du fédéralisme étatique du Moyen Âge. À présent, il émane des milieux sociaux-chrétiens européens, se base sur la notion d'équité en matière de répartition des richesses et sur la décentralisation des décisions politiques, mais sans nier une autorité centrale. Son avantage est pour la bourgeoisie de remplacer les notions de liberté et d'égalité par le « chacun à sa juste place dans la société. selon son mérite ». Ensuite, d'introduire une élasticité des structures politiques qui seront plus facilement modifiables. En fait, grâce à ce système, c'est l'appareil bureaucratique européen qui a le dernier mot, car il est la seule administration du monde à ne recevoir aucune instruction politique. Pour désigner ce nouveau type de pouvoir on parle de « gouvernance ». N'ayant pas de compte à rendre, soumis à la seule logique du marché, son mode de fonctionnement est d'élargir, chaque fois qu'il le peut, le vide politique et social dont il se nourrit. Cet appareil européen n'est même pas une pseudo démocratie parlementaire mais le fondement d'un État financier ultralibéral au service d'un capitalisme totalitaire.

Les solutions « Prozac » de nos politiciens et intellectuels médiatiques

Devant cette nouvelle forme d'État capitaliste qui ne veut pas dire son nom, les propositions de nos politiciens et de nos intellectuels, maîtres à parler médiatique manquent d'imagination, et au libéralisme de « gauche » de la troisième voie on répond par une nouvelle pensée unique. L'État républicain.

Malgré, un discours lénifiant sur la fin de la crise et la recherche de propositions de « gauches », Jospin, nous a fuit part de son impuissance face aux prévisions de licenciements chez Michelin. Le Premier ministre a fait ainsi le constat que l'État ne peut plus agir : sur les politiques industrielles et salariales. Face au constat que les États voient s'affaiblir leurs

capacités à peser sur l'activité économique dans le cadre national. Lors du XXIe congrès de l'internationale socialiste du 8 novembre 1999 a été décidé la construction « d'un socialisme moderne qui reconnaît la nécessité du marché », sous-entendu le libéralisme et le capitalisme. C'est un fait, de gauche comme de droite, la politique économique de l'Europe se ressemble avec la baisse de la protection sociale, de la fiscalité pour les entreprises, la flexibilité du travail et l'augmentation des emplois précaires.

Face au nouveau credo du libéralisme, des solutions alternatives ont été proposées la mise en œuvre d'une « véritable citoyenneté » et surtout le retour à plus d'État, sous ses formes multiples, l'État-nation républicain, centriste, gaulliste, ou l'État-providence socialiste et son neokeynesianisme, aménagement perfide du capitalisme. Nous pouvons citer au hasard, le libéralisme étatique de Madelin, post-fascisme populaire et insidieux et sa préférence nationale qui cache mal son flirt avec le F.N. paradigme de l'État fasciste. L'État-nation du duo Pasqua-Villiers et leur R.P.F. qui utilise un compromis entre nationalisme populaire conservateur, républicanisme-national au sigle gaullien et l'anti-Europe. L'État républicain et le « centrisme révolutionnaire » (révolution de la moyenne bourgeoisie nationale sur la grande bourgeoisie des multinationales), défendu pur Jean-François Kahn et la rédaction de Marianne. L'État-nation du Mouvement des Citoyens et son national chevènementisme. Et parmi la multitude de ces voix qui en appellent à « l'État », nous trouvons aussi celle de Bourdieu (6). Le maître a penser de la nouvelle « Gauche Rouge » écrit dans le Monde diplomatique: « Parmi ces collectifs, associations, syndicats, partis, comment ne pas faire une place spéciale à l'État, État national ou, mieux encore, supranational, c'est-à-dire européen (étape vers un État mondial), capable de contrôler et d'imposer efficacement les profits réalisés par les marchés financiers... » (7).

C'est-à-dire le choix entre la peste du marché européen et le choléra de l'État-nation ou pire encore, européen. Cette « gauche rouge » s'est réunie en 1994 autour du projet ATTAC dont le but consiste à taxer de 0,05% les transactions financières pour en dégager un capital qui sera distribué aux populations défavorisées de la planète. La taxe Tobin qui trouve à présent un soutien chez des députés européens de tous horizons, est une aumône, un geste de charité qui ne profitera pas aux pays pauvres. En effet, cette taxe ne peut rapporter qu'aux pays riches, puisque ce sont leurs entreprises qui spéculent. Les pays sous développés contrôlent rarement des multinationales. Le plus la absence dans ATTAC, de militants du Mouvement des Citoyens (MDC), nous confirme une vision de la distribution des richesses souverainiste, protectionniste et centrée sur la domination de la culture occidentale. La taxe Tobin c'est du capitalisme. C'est accepter la spéculation financière, le profit, l'exploitation et l'inégalité économique. Imposer cette taxe prétendument indolore au marché financier ne combattrait en rien l'ordre social imposé par le capitalisme mondialisé (8).

L'autre alternative axée sur une démarche éculée héritée de la philosophie des Lumières et de l'humanitarisme propose la mise en œuvre d'une « véritable » citoyenneté européenne à l'aide d'un pouvoir représentatif indépendant des État et des gouvernements nationaux doté d'une Constitution propre basé sur la déclaration des Droit de L'Homme, qui comprendrait aussi les droits sociaux (9) Cette thèse de André Gauron n'est pas sans rappeler celle des Grünen (les Verts allemands) de Joschka Ficher (10), à présent ministre des affaires étrangères allemand. Cette conception bourgeoise qui pue le bon sentiment, n'est qu'un sédatif pour faire passer la réalité d'une société de classe dominée par le capitalisme. En fait cette citoyenneté laisse les individus passifs, spectateurs d'une oligarchie qui se fait appeler « démocratie représentative ». Quant à l'économie sociale, elle se borne dans un geste de mépris à une charité qui concède un peu d'équité dans le meilleur des mondes, celui du salariat, des flux boursiers, d'un productivisme lié à une consommation sans fin, en résumé à un capitalisme triomphant adorateur de l'argent: the big money. La pire des attitudes serait d'opter pour la résignation, et assister sans bouger à la confrontation entre ultralibéraux républicains de droite et néokeynesiens, républicains de gauche qui incarnent toutes les variantes d'un capitalisme qui se proclame indépassable.

L'alternative socialiste-liberbire.

Pour ne pas nous contenter d'un simple constat sur les mutations du capitalisme moderne en Europe, et à la critique de propositions, étatiques et humanitaires en trompe l'œil tourne vers le passé, la révolution de 1789 ou l'histoire du mouvement ouvrier du XIXe et XXe siècle, il nous faut à travers les luttes sociales, proposer une alternative politique moderne, pragmatique et radicale. Les mouvements sociaux comme ceux de 1995 (pour la défense d'un secteur public émancipé de la fonction publique étatique) ou des « sans-logements, chômeurs, sans-papiers, précaires », ont des vocations de masse, même si parfois ils peuvent rester minoritaires un temps. Notre rôle, en tant que libertaire, est d'éviter qu'ils ne soient entraînés sur le terrain électoral, où ils se perdraient dans l'illusion d'une représentation parlementaire. Absorbés par le débat politique et souvent assimilés à des groupuscules (LO/LCR) ou de petits groupes parlementaires (le PC, les Verts), les mouvements sociaux font perdre à leurs revendications toute crédibilité. Ils doivent servir de fer de lance et de prise de conscience politique à la multitude et mobiliser les travailleurs et les précaires. Ils peuvent, dès à présent, prendre leur vie en charge malgré ou contre l'État et les marchés financiers. Face au désordre du libéralisme sauvage, creuset de l'exclusion socio-économique, et contre les États, qu'ils soient gendarmes des hommes ou des marchés, nous devons aller plus loin: ne pas nous contenter d'être assisté et soumis par des structures sociales mises en place pour nous faire accepter en bons petits électeurs, une vie de consommateurs contemplatifs et dociles. Nous devons construire une société organisée par nous-mêmes en fédérations de gestionnaires, producteurs et consommateurs, au service des individus, établie et modifiée selon la volonté et la participation directe de l'ensemble de la société qui la constitue.

Contre toutes les demi-mesures qui cachent des ambitions et la mégalomanie d'une poignée d'apôtres égocentriques et ploutocrates, il n'y a qu'un seul programme, l'égalité économique et sociale, la suppression du salariat, la liberté individuelle: celui du communisme ou socialisme libertaire. Nous insistons sur le fait que l'égalité économique et sociale est le point crucial pour supprimer la précarité, la misère et permettre une juste répartition du travail. Seul, le fédéralisme social, politique et économique permettra l'initiative, l'autonomie, l'imagination créative et l'inventivité nécessaires pour réaliser l'abolition des États, de toues les frontières, la libre circulation des hommes et l'édification d'une fédération mondiale enfin tournée vers chacun d'entre nous, c'est-à-dire l'ensemble des peuples.

Michel Sahuc. – groupe La Sociale (Montpellier)

(1) Franck Gombaud, « L'imposture républicaine », *Le Monde libertaire* n° 1137.

(2) Laurent Carroué, « L'Euro avec les financiers et sans les citoyens », *Le Monde diplomatique*, mai 1998.

(3) Fernand Keulencer, « Inflation of rights - dévaluation of the law » dans la brochure Maastricht II: Démocracy, nations and Europe. éd. Le centre for the new Europe, Zellik, Belgique.

(4) André Gauron, « Dictature de la concurrence », *Le Monde diplomatique*, mai 1998.

(5) Corinne Gobin, « Une Europe sociale en trompe-l'œil » *Le Monde diplomatique*, novembre 1997.

(6) Franck Gombaud, « Bourdieu: la révolte au nom de la science et du peuple », *Le Monde libertaire* n° 1134.

(7) Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998.

(8) Michel Sahuc, « ATTAC, palliatif au capitalisme » *Le Monde libertaire.*

(9) André Gauron, « Le malentendu européen », Hachette, 1998.

(10) Michel Sahuc. « Allemagne: l'écologisme, de la protestation à l'establishment politique », *Le Monde libertaire* n°1137.

La question de l'immigration dans l'État espagnol

L'IMMIGRATION EN ESPAGNE VIENT DE VIVRE SA PREMIÈRE DÉCENNIE. Il est vrai qu'auparavant, quelques individus déjà arrivaient sur le territoire pour être employés à des travaux agricoles ou dans la branche du bâtiment, mais il s'agissait là de travailleurs isolés. Leur présence ne revêtait pas alors la même importance ni ne prenait la même signification que durant ces dix dernières années, qui ont vu progresser l'immigration de manière significative aussi bien qualitativement que quantitativement.
Mais en ce qui concerne la reconnaissance du travail effectué, la situation et la qualité du logement, la situation salariale, la santé, l'accès à l'éducation et à d'autres services sociaux, etc. c'est l'inverse qui s'est produit, de telle sorte que nous sommes en présence d'une progression, toujours plus préoccupante, vers une situation de marginalisation de la communauté immigrée.

Des lois discriminatoires

Actuellement, toutes les institutions politiques de l'Etat espagnol laissent le nombre d'immigrés en situation irrégulière augmenter. Elles démontrent également de manière évidente leur côté raciste et fasciste, alléguant le projet européen pour se justifier.
Les accords de Maastricht et de Schengen, qui déterminent la libre circulation des marchandises, mettent en place la chasse au terrorisme international, au trafic de drogues et à l'immigration, ils confèrent à l'Etat espagnol le rôle de gardien de la porte de l'Europe (avec des fonds communautaires pour le « développement », on a construit des murs de la honte comme celui de Ceuta).
Il faut souligner que la loi connue sous le nom de « Ley de Extranjeria » a été approuvé l'année même – 1995 – où l'Espagne est entrée dans la CEE. Droits et libertés des étrangers en Espagne?

Des conditions de vie dégradées

Sur le marché du travail, la place des immigrés dans une économie souterraine persistante est extrêmement importante. Nous sommes à même de constater que, dans le secteur ouvrier qui est celui dans lequel l'immense majorité des immigrés évolue, et dans lequel ils sont sollicités, ils occupent des postes de travail correspondant aux plus basses qualifications professonnelles assorties d'une précarité très supérieure.
Parallèlement, les partis politiques majoritaires, à travers la « Ley de Extranjeria » et le règlement correspondant, donnent à la société l'image d'un immigré qui vient priver l'autochtone de son emploi…
Tout cela débouche sur la situation actuelle. Les conventions, les traités et les lois discriminatoires ont pour conséquence que la communauté immigrée vit une situation d'inégalité sociale par rapport à la population autochtone. C'est en se référant aux conditions de logement de cette communauté que l'on met en évidence le racisme social, celui de la rue. Aucune autre communauté ne rencontre autant de difficultés à se loger dignement. Cela conduit ses membres à se regrouper dans des granges, des garages ou des magasins pour les zones rurales et, pour les zones urbaines, dans les banlieues périphériques les plus marginalisées, ou dans des bidonvilles à l'écart de la cité.
Quant à l'accès aux services de santé, la législation en exclut toute personne se trouvant en situation irrégulière (sans permis de séjour). Elle ne peut en bénéficier qu'en cas d'urgence ou dans le cadre des services fournis par les diverses ONG telles que « Médecins du Monde » ou la « Croix rouge ».
Un des graves problèmes que connaît la communauté immigrée est celui du regroupement familial. Etant donné les normes en vigueur, il en coute plus de suivre le cheminement bureaucratique et les formalités requises par l'administration que d'élever un enfant. On ne peut pas parler d'intégration de la communauté si l'on ne dispose pas d'un plan effectif de regroupement familial.
Par rapport aux conditions de vie des immigrés, l'administration centrale fait comme s'ils étaient des saisonniers venus travailler pour un temps et repartant ensuite, si bien que les conditions pour obtenir le droit au regroupement familial (comme pour obtenir un certificat de travail), au lieu de faciliter le processus, sont très difficiles à remplir.
Non seulement comme droit fondamental de tout être humain, mais encore dans le but de rendre normales les conditions de vie des immigrés dans leur pays de résidence, le regroupement familial doit être autorisé et assuré à toute personne qui en fait la demande.

Comment en finir avec cet état de fait

La réalité doit être connue et les travailleurs immigrés doivent être reconnus comme des travailleurs à part entière. On ne peut pas légiférer ni adopter des mesures sans analyser les injustices qu'ils sont en train de subir et le racisme institutionnel dont ils sont la cible depuis l'entrée en vigueur de la « Ley de Extranjeria ». Par conséquent, et pour arriver à une meilleure intégration avec égalité des droits, il est indispensable d'adopter les mesures suivantes:
- dérogation de la « Ley de Extranjeria »;
- en finir avec la discrimination que subissent les travailleurs étrangers, surtout dans le domaine de l'emploi et du logement.
- engager un processus de régularisation pour tous les immigrés: des papiers pour tous et toutes;
- mettre en place une politique effective de regroupement familial;
- arrêt immédiat des agressions policières et des expulsions.

La lutte contre le racisme institutionnel et social existant doit continuer et s'intensifier.

Secteur immigration de la C.G.T. – Almeria

Quand l'Italie manque de main-d'œuvre, l'État trouve des vertus à l'immigration

Les perspectives démographiques pour la population italienne en âge de travailler indiquent qu'entre 1997 et 2017, la partie la plus dynamique de la force de travail, celle qui est comprise entre 20 et 59 ans, diminuera d'environ 3,5 millions de personnes (à cause de la baisse importante et continue des naissances).

En témoigne la note jointe au supplément ordinaire de la Gazette officielle du 14 septembre 1998. Bien que ce document ait déjà plus d'un an, il mérite d'être relu pour saisir quels seront, à long terme, les scénarios et les politiques du gouvernement sur la délicate question de l'immigration. Les nombreuses statistiques effectuées par les auteurs du document sur le plan démographique nous révèlent que si la diminution de la population active italienne n'est pas compensée par une réglementation des flux migratoires, il y aura le risque de créer sur le marché du travail national des déséquilibres qualitatifs et quantitatifs : dans un avenir proche, au lieu de voir cesser la pression migratoire vers ce pays (condition indispensable pour pouvoir faire partie des élites européennes), vue la position géographique de l'Italie, porte d'accès du sud de la planète vers les autres pays membres de l'Union européenne, les conditions seront créées pour alimenter toujours plus de nouvelles arrivées irrégulières d'immigrés.

Il est évident que jusqu'à ce jour, l'immigration a été tout à fait avantageuse pour les chefs d'entreprise et pour le gouvernement : elle a en fait occupé et occupe encore des segments du marché du travail laissés libres par la main-d'œuvre italienne.

Les auteurs de la note s'interrogent : que pourrait-il arriver d'ici 2017 (année où sera effective la diminution de 3,5 millions de personnes en âge de travailler) si, face à l'impossibilité pour les pays du sud de la planète de créer les postes de travail correspondant à l'augmentation prévue de la population (phénomène qui pourrait libérer tant de postes de travail) ?

Comment alors pouvoir, face à cette baisse de la population active italienne, programmer les nouveaux flux migratoires de façon à garantir une flexibilité suffisante du monde du travail ?

En somme, pourquoi ne pas laisser le marché décider du nombre d'extra-communautaires que notre pays pourra recevoir d'année en année ?

Repositionnement de l'Etat et des patrons

Le numéro 2 de la confindustria (syndicat patronal) se posait la même question au même moment. Dans un article publié peu de temps après cette note, il ne pouvait faire moins que remarquer la nécessité d'une politique des « portes ouvertes » s'appuyant non seulement sur des considérations de solidarité chrétienne mais aussi sur toute une nouvelle façon de considérer les immigrés « énergies qui rénovent la société et le marché lui-même ». Et c'est dans cette optique que semble travailler le gouvernement italien. L'extension de la régularisation à tous ceux qui en ont fait la demande (plus de 300 000) et pas seulement à ceux qui entrent dans les 38 000 fixés au départ par le décret, est la première étape d'un changement général par rapport aux politiques d'immigration mises en place par les autres pays européens.

En effet, en France et en Allemagne depuis déjà 1995, les étrangers représentent respectivement 6,3 % et 8,8 % du total de la population (le pourcentage adapté pour pouvoir se garantir un stock de travailleurs étrangers à employer pour la baisse prévue de la population en âge de travailler). Cela justifiait, façon de parler, la fermeture complète opérée envers toute entrée d'extra-communautaires sur le territoire national.

En Italie, en 1997, le nombre d'étrangers présents sur le territoire était égal à 2,4 % de la population totale et c'est seulement en autorisant un afflux de 80 000 immigrés par an qu'il sera possible d'atteindre en 2017, le nombre exact (3,5 millions soit 6,2 % du total de la population) d'immigrés utiles pour compenser la fameuse perte.

Il est donc probable qu'avec le temps, la stratégie du gouvernement change aussi : reste à voir naturellement si le jeu en vaut la chandelle, à savoir si, et à quel prix, il réussira pour une période donnée (jamais de

façon définitive) à faire cesser dans l'imaginaire collectif, l'équation « immigré = délinquant » pour poser comme nouveau message, « immigré = ressource ». Cette opération est ouvertement soutenue non seulement par les forces gouvernementales mais aussi par l'opposition, et même par des secteurs plus à droite de l'échiquier politique italien: la Ligue et la Flamme tricolore, pour ne pas citer l'Alliance nationale. Ils ont lancé une campagne de criminalisation de l'immigration clandestine pendant qu'ils semblent tolérer, à contrecœur, l'immigration régulière.

De l'immigré délinquant à l'immigré ressource

Pour sa part, le gouvernement, modifiant avec le temps, sa stratégie jusqu'à aujourd'hui, au moins en apparence, de fermeture, se remaquillera à gauche en augmentant progressivement le nombre de « régularisés ». Il tiendra en respect les esprits échauffés des racistes de gauche (qui le soutiennent) et de droite (qui font semblant de le combattre), intensifiant à volonté la répression sur les « clandestins » avec l'ouverture de camps de rétention pour les plus agités; il se dotera d'une réserve de main-d'œuvre étrangère permettant d'équilibrer la population en âge de travailler. Il fournira une main-d'œuvre à bas prix aux chefs d'entreprise, tolérant la présence sur le territoire national d'un nombre constant de travailleurs irréguliers, les travailleurs les plus flexibles et les plus présents sur le marché.
Un autre paradoxe de l'intervention du gouvernement de centre-gauche sur l'immigration est l'obstination avec laquelle il veut donner à entendre qu'une réglementation parfaite des flux peut-être programmée, contre une telle utopie néo-libérale, il suffit de penser que le décret sur la programmation des flux de 1996 (dont parlait déjà la loi Marcelli de 1990) a été publié en février 1997 et que celui concernant l'année 1997 l'a été en août 1997!

Les Etats créent les clandestins

Ce qui peut par contre sembler plus facile à réaliser serait une série d'accords avec « les Etats de frontière » semblables à ceux conclus avec l'Albanie: en échange d'une répression policière organisée là-bas par des agents italiens, agissant pour garantir les affaires commerciales italiennes, on garantit de temps en temps, le passage de quelques centaines de travailleurs pour diminuer la pression sociale du pays d'origine et pour alimenter le marché d'esclaves à bas coût dont les patrons italiens ont toujours besoin.
Les paroles du sous-secrétaire de l'intérieur, Lucio Teste, sont très significatives à cet égard. Il a déclaré à la presse que « Tant au Nord qu'au Sud existent des entreprises où l'apport de main-d'œuvre étrangère, régularisée ou non, est devenu si important que si, par hasard, le gouvernement devait promulguer un décret d'éxpulsion aveugle, beaucoup d'entre elles se trouveraient à genoux ».
Dernière réflexion: vu que jusqu'ici, nous avons parlé de la population en âge de travailler, il est bon de mettre en évidence que c'est seulement par le système de blindage et des régularisations, système voulu et organisé par la gouvernement, qu'il est possible de se garantir un afflux constant et sûr de personnes de 20 à 59 ans. La sélection en fait est laissée aux passeurs ou en général aux criminels qui organisent le passage en Italie: seuls les plus forts sont en fait capables de résister aux conditions imposées par le voyage et peuvent être prêts à entrer dans le pays. Et ça, les criminels qui sont au gouvernement en sont bien conscients: ce sont les Etats qui créent les conditions de clandestinité. Libéraliser l'entrée des immigrés, favoriser leur intégration à égalité avec les autres citoyens: voici l'unique moyen pour enlever tant de main-d'œuvre à bon marché aux organisations criminelles et tant d'arguments aux sales politiques qui attisent le feu du racisme et de la xénophobie.

Dario. – *Umanita Nova*

Les politiques européennes d'immigration

Depuis les premiers charters d'Edith Cresson, le processus de généralisation et de rationalisation des politiques anti-immigrés a fait son chemin en Europe. Que ce soit au niveau législatif avec les accords de Schengen et plus récemment ceux de Tempéré, ils ont considérablement réduit le droit d'asile et le regroupement familial, rendant ainsi de plus en plus difficile la situation des immigrés en Europe.
Cette machine à fabriquer des clandestins va de pair avec un flicage accru des populations immigrées, toujours à la merci de contrôles et de jugements sommaires suivis de procédures expéditives de reconduite à la frontière. Cette politique est devenue le pendant de toute intégration à l'Europe des états candidats. Et des pays comme l'Espagne et l'Italie, d'immigration récente, se doivent de suivre le mouvement. Comme en France les nationalistes et les fascistes de tout poil ont su préparer le terrain aux politiques des états.
Si les droits des immigrés sont partout bafoués, ceux des flics et d'Europol sont illimités et hors de contrôle puisque ceux-ci bénéficient d'une totale impunité et fichent à leur guise. Cette politique vise à bloquer les frontières, souvent avec la complicité d'États dictatoriaux extra-européens. Le Maroc, par exemple, pratique avec zèle la répression de ses ressortissants qui tentent un voyage ou ils risquent pourtant leur vie sur des embarcations vétustes en étant de surcroît à la merci de réseaux de passeurs sans scrupule. Ce sont aussi les frontières sociales qui sont renforcées entre des immigrés spoliés de tout droit et sous le chantage de nouveaux esclavagistes qui n'ont pas besoin de délocaliser pour exploiter.
Malgré cela un nouveau discours sourde à droite comme à gauche comme quoi l'immigration zéro est non seulement impossible mais pas souhaitable. Il semble que l'on s'oriente à moyen terme vers une politique de quotas par pays et par catégories professionnelles pour tenir compte des besoins de main-d'œuvre dans une Europe où la moyenne d'âge des populations tend à augmenter.
Cette stratégie d'importation de travailleurs n'est pas contradictoire avec une volonté de disposer d'un stock d'employés hyper précarisés. C'est aussi parfaitement compatible avec la diffusion de discours racistes pour maintenir la pression sur l'ensemble d'une société.
C'est sans doute dans ce sens que Juppé est pour « l'accueil de nouveaux immigrés » tout comme le gouvernement. Et il est fort probable que d'ici peu la nouvelle présidente du RPR impulse une évolution du discours gaulliste dans le même sens.
Il nous reste à renforcer les liens et les luttes pour être à même de s'affronter aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

L'insécurité, c'est l'insécurité sociale !

TOUT LE MONDE CONNAÎT CE GRAND classique du cinéma policier: l'interrogatoire du suspect. On y voit généralement le malheureux présumé coupable, un projecteur dans la figure, se faire plus ou moins menacer et molester par un flic vindicatif, du genre prompt à chanter « j'ai du bon passage à tabac ». Arrive alors le flic « sympa » (on nage en pleine fiction), qui retient le gros bras, éteint la lampe, offre au suspect une cigarette et lui tient un gentil discours « on est entre hommes, soulage ta conscience etc. » En vérité, avec des méthodes différentes, le bon et la brute n'ont qu'un seul but: faire cracher le morceau au truand! Cette grande scène, la gauche plurielle, à sa façon, en est devenue experte tant elle nous la joue en permanence... Ainsi on a eu le droit à la gentille et très sociale Martine Aubry contre le méchant et patronal Dominique Strauss-Khan en son temps, alors qu'ils poursuivent tous les deux le même objectif: sous une forme ou une autre, faire payer aux salariés les restructurations capitalistes. On a eu droit à Voynet contre Chevènement (sur les sans-papiers) ou contre Pierret (l'industrie nucléaire) ou bien Gayssot (transports routiers, équipement, rail). A propos de ce dernier et de ses amis communistes, on quitte là les plateaux de cinéma pour entrer dans la schizophrénie comme ligne politique... Bref, derrière les pseudos débats qui semblent traverser les plus hautes sphères de l'appareil dirigeant, et qui servent à donner l'illusion que tout est démocratique, y compris au gouvernement, il y a un consensus pour rester au pouvoir et faire le sale boulot que leur demandent les véritables maîtres: les patrons. Ceux qui croiraient voir des nuances entre tel ou tel ministre sont éblouis par les paillettes lancées de ce festival de Cannes permanent et méritent sans conteste l'Oscar du meilleur gogo ou le César de la crédulité (pour rester poli)! Un remake qui a pas mal fonctionné ces derniers temps, c'est celui de Chevènement contre Guigou. Le premier flic de France, képi et front bas, agitant sa grande matraque envers les sauvageons, les menaçant de les mettre si ce n'est en prison, au moins en maison de correction, pendant que notre ministre de l'injustice, dans un registre plus soft, discourait sur les politiques de prévention, sur l'aide éducative... Sachant que les « contraintes budgétaires » ne permettent guère de création de postes dans les structures d'accueil et/ou d'aide aux jeunes en grosses difficultés (on ne souhaite pas la politique du pire et si on peut éviter à un jeune la prison...), il est extrêmement facile de deviner quelle est la véritable ligne choisie: le tout répressif! Encore une fois, le scénario était ficelé par avance!

La gauche s'empare du tout sécuritaire

Ce qui est nouveau, c'est l'irruption du discours sécuritaire dans la phraséologie progressiste. Et ce phénomène n'est pas typiquement franco-français. Dans les autres pays développés, tant en Union Européenne qu'aux États-Unis, il s'est produit aussi le même glissement vers une approche droitière (voire extrême droitière) de tout ce qui touche à ce qu'« ils » appellent la délinquance. En effet, ce qui différenciait autrefois, sur ce sujet, la gauche réformiste de la droite, c'est que la première reconnaissait des causes sociales et économiques aux problèmes de délinquance et de sécurité, et que (au moins dans ses discours) elle y ajoutait une démarche préventive, alors que la dernière ne connaissait que le langage de la répression... Or, après avoir capitulé en rase campagne avec le Marché, ne se contentant même plus de l'accompagner, de l'amender, mais se comportant envers lui de façon servile, anticipant ses moindres désirs, il restait encore à la gauche une différence avec la réaction: une volonté de changement dans le « sociétal » (mœurs, libertés individuelles etc.). Maintenant ce n'est même plus le cas. Dans sa soif de pouvoir (et d'y rester), elle a tout balancé au nom de la modernité et de la nécessaire évolution et adaptation aux nouvelles donnes! Ca se voit partout: les démocrates (la fameuse gauche américaine pourtant pas bien brillante) ne jurent plus que par la bible, et soutiennent les projets les plus réactionnaires aux États-Unis comme par exemple la peine de mort ou la « tolérance zéro », on en reparlera plus bas. En Angleterre, avec Tony Blair, c'est la même chose, on croirait entendre la mère Thatcher dans ses diatribes contre les dangereux marginaux, les délinquants, les jeunes mères célibataires et forcément parasites! Pire, le rythme des emprisonnements a fait un bond spectaculaire, on peut mettre des individus en prison pour comportement anti-social, et last but not least, on a reconstruit une prison pour enfants! Bravo la troisième voie! Partout en Europe, les partis dits progressistes ou assimilées proposent ou mènent des politiques répressives dans ce domaine qui n'ont rien à envier à la droite classique! A ce niveau là, ce n'est plus du recentrage, c'est du plagiat! Ainsi, en France, pays qui se targue d'être celui des droits de l'Homme, le nombre de prisonniers est en constante augmentation, en proportionnalité plus forte que l'accroissement naturel de la population. De plus, les peines prononcées sont de plus en plus longues, la moyenne s'allongeant d'année en année, tendance qui ne cesse de se confirmer, les juges ayant la main de plus en plus lourde... Il n'y a plus que l'extrême droite borgne, ses clones et le courrier des lecteurs du Figaro pour faire semblant de croire que les socialos, c'est le laxisme!

Du tag au crime...

Comme beaucoup de saloperies en ce moment, cet aggiornamento sur la délinquance nous vient tout droit des États-Unis, pays phare du libéralisme mondial, et ce n'est pas un hasard. Tout d'abord, la criminalité est certainement un problème beaucoup plus profond là-bas qu'ici. Quand on sait que dans certains quartiers de Washington la première cause de mortalité juvénile, ce sont les armes à feu, on est en droit de cauchemarder sur le rêve américain... Outre la libre circulation des flingues qui facilite ce phénomène, et la consommation de crack et autres drogues dures (très dures), on peut aussi s'interroger à juste propos sur le racisme, les ghettos et sur tout ce qui découle de la très grande pauvreté, car c'est bien là le nœud du problème. Toujours est-il que cette très fascistoïde théorie de la « tolérance zéro » est mise en application dans de nombreuses villes et États des États-Unis, et qu'elle a vite trouvé des émules en Grande-Bretagne, et des admirateurs en France (le vibrion gaullo-républicain Régis Debray, le penseur tiers-mondiste catho de gauche Julliard

et consorts). Grosso modo, faisant l'impasse complète sur toutes les causes sociales possibles de la délinquance, des criminologues ultra-réacs ont soutenu qu'il fallait, pour rétablir l'ordre et la sécurité (un chouette programme), tout criminaliser, de la petite incivilité (vitre cassée, graffiti, insulte), au petit vol en passant par la fumette, car tout cela menait aux crimes de sang! Ainsi, dans certains endroits, cracher par terre, traverser en dehors des clous devient par la magie de la « tolérance zéro » un délit grave, passible de lourdes sanctions! Dans d'autres coins, il n'est pas rare de voir des contrevenants (pour ne pas dire comme là-bas des délinquants), marqués du sceau de l'infamie, s'exhiber en public, déguisés avec des panneaux en femmes ou hommes sandwich ou brandissant des pancartes, qui, « j'ai brûlé un feu rouge », qui, « j'ai jeté un papier par terre », qui, « j'ai fraudé dans le bus », version moderne de l'antique pilori! L'humiliation publique comme remède à la délinquance, qui l'eût cru? Moyennant quoi, les budgets de la police explosent au détriment des budgets sociaux utiles (santé, éducation...), qui sont réduits à la portion congrue et aujourd'hui plus de 1% de la population active américaine est en prison!

Ramené à la France, cela ferait plus de 300000 prisonniers, soit six fois plus qu'actuellement, et pourtant c'est déjà énorme! Corollaire, les violences policières et les bavures sont aussi en augmentation., et pas qu'un peu, les flics se devant de faire du chiffre, et tout est bon pour réaliser leurs quotas, tant pis pour celui qui a oublié le couvre-feu, car dans certains coins, cette pratique moyenâgeuse a été rétablie, on vit une époque moderne non?! Pour peu que l'on soit pauvre, noir ou chicano, l'A.N.P.E. de là-bas, c'est quelquefois le pénitencier et son conseiller professionnel le maton! C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les chiffres du chômage sont si bas aux États-Unis, la croissance et le dynamisme économique n'expliquant pas tout, surtout quand il y a tant de laissés pour compte! On se doute bien par contre que la « tolérance zéro » s'applique beaucoup moins strictement en ce qui concerne la criminalité économique, pour peu qu'elle se chiffre en millions de dollars... Tout cela fleure bon (ou plutôt mauvais) le retour de l'Ordre Moral et des valeurs puritaines, tout l'héritage du reaganisme (America is back). La famille est exaltée comme rempart et refuge suprême, la libéralisation des mœurs combattue et considérée comme responsable aussi. Tout ce fatras idéologique nauséabond, vantant l'éducation rigide, la férule et la prière à l'école, comme pour mieux nier toute cause sociale, reconnaître que la misère est le premier facteur de la criminalité et des pathologies, et ainsi absoudre les riches. « C'est de leur faute! », on connaît leur discours. En somme, sois pauvre et tais-toi, reste poli et à ta place, fais tes prières et remercie Dieu qui, dans sa très grande miséricorde, ne t'as pas fait encore plus malheureux! La « tolérance zéro », elle est réservée aux jeunes issus des classes ouvrières ou des quartiers en déshérence, ça ne vous rappelle rien? Le plus terrible, c'est que la baisse de criminalité constatée là où elle est appliquée n'a rien à voir avec l'efficacité de cette théorie, qui n'est que le reflet d'une idéologie ultra libérale qui voudrait gommer les classes, alors qu'elle en est l'expression d'une très féroce: celle des possédants. Les sociologues et les chercheurs ont tout simplement démontré qu'il y avait corrélation entre la baisse de criminalité et une meilleure prospérité économique (quand plus de miettes du gâteau sont distribués aux plus démunis).

Violence de l'exploitation

Sociologues qui, justement, font aussi un parallèle entre la montée des violences urbaines et la dérégulation, qui font remarquer que c'est dans les pays où la précarité est très forte et les droits sociaux les plus faibles que ces phénomènes ont le plus d'ampleur! Cela n'a rien d'étonnant, la société capitaliste est une société violente, basée sur la violence de l'exploitation, sur le vol et la captation des fruits du travail, sur l'extorsion de la plus-value, en somme sur un gigantesque racket légal! Et plus l'exploitation est forte, et plus le niveau de violence augmente. Cette reprise (peut-être d'ailleurs très discutable en ce qui concerne les meurtres et assassinats) est tout simplement liée à l'aggravation de l'exploitation à laquelle nous assistons actuellement, et qui se traduit par une augmentation de la productivité (non partagée avec les salariés). Cela donne aussi une remontée des accidents du travail, une multiplication des maladies professionnelles pas toujours reconnues, un mal être général qu'on retrouve dans la prise de psychotropes. Pour preuve, un petit retour en arrière: au début du siècle, cette Belle Époque (pour les bourgeois) où les ouvriers n'avaient pas encore arraché de haute lutte un certain nombre de droits que justement le Capital tente de reprendre aujourd'hui. Tant la misère matérielle et morale était grande, à cause justement d'une exploitation inhumaine, qu'il y avait plus de meurtres et d'assassinats que dans les années soixante-dix, pour une population inférieure.

C'est grâce à l'amélioration du niveau de vie, aux conquêtes sociales, que les violences criminelles individuelles ont diminué. Et c'est bien maintenant que la part du salariat ne cesse de diminuer dans le PIB, alors que le nombre de salariés n'a jamais été aussi élevé, évidence même de l'exploitation accrue, que les violences urbaines de toute sorte reprennent. D'autant plus que toute une frange de la population est mise au rebut. Le puzzle prend forme, on commence à comprendre pourquoi la gauche mondiale reprend haut et fort le flambeau sécuritaire. Ceux qui nous gouvernent ne sont pas aussi imbéciles qu'ils en donnent l'air. Ils ont fait des choix: participer aux restructurations capitalistes (voire les anticiper), et ils savent qu'il y a un prix à payer, non pas par eux, mais par les travailleurs. Il s'agit donc de faire passer la pilule, de la rendre moins amère, d'où par exemple les pseudos 35 h destinées à introduire encore plus de flexibilité. Ils parlent du retour au plein emploi, mais ils se gardent bien de dire que c'est à la sauce anglo-saxonne, c'est à dire avec une précarité à 100%, avec un code du travail pour ainsi dire inexistant On remarquera d'ailleurs que, dans ce cas, les lois deviennent contraignantes, nuisibles, qu'elles freinent l'embauche, ben voyons, bref, qu'elles sont inutiles. Comme par hasard, quand elles mettent un bémol à la rapacité patronale... Les lois sécuritaires contre les personnes, c'est bien connu, ça n'entrave pas la marche des affaires... Il savent pertinemment que, dans ce cas de figure, on peut avoir un emploi et être tout de même condamné à la pauvreté, que les allocations chômage, déjà pas bien grasses, disparaissent quasiment car, si vous faites ne serait ce qu'un petit boulot de quelques heures par semaine, vous êtes considéré comme travailleur. Et en plus, on vous sort des statistiques du chômage, c'est tout bénef! Ils ne se vantent pas non plus de dire qu'ils ont mis une croix sur l'avenir professionnel de pans entiers de la population laborieuse, et qu'ils les ont condamnés au RMI à perpétuité ou carrément à la charité publique (la solidarité nationale qu'ils appellent ça). Pas besoin d'être grand clerc pour en déduire que les causes de délinquance ne vont pas aller en diminuant, et que l'appareil étatique se prépare à cette éventualité.

Le délire sécuritaire

On sait pertinemment qu'il n'y a aucune corrélation entre le sentiment d'insécurité que l'on peut ressentir et les dangers réels. De nombreux psychologues et sociologues, au travers d'études très sérieuses, ont mis en évidence ce phénomène. Partant de là, il est très facile de créer artificiellement un sentiment d'insécurité, ou de le gonfler, et ce sans causes réelles. Et c'est bien évidemment à ce petit jeu qu'on assiste actuellement, et ce n'est pas nouveau. Par contre, et les médias jouent sur du velours, c'est qu'il y a une réelle, une vraie angoisse du lendemain chez des millions d'individus. Inquiétudes quant au boulot, aux dettes, aux résultats scolaires des enfants (et on sait que ça devient quelque chose de très investi par les familles, vu l'équation proposée (études = boulot assuré), en résumé, tout ce qui fait dans notre société que des millions de personnes ne tiennent que par les médocs. Pas étonnant donc que les angoisses se déplacent de façon diffuse, à la recherche de coupables faciles. D'autant plus que le matraquage idéologique

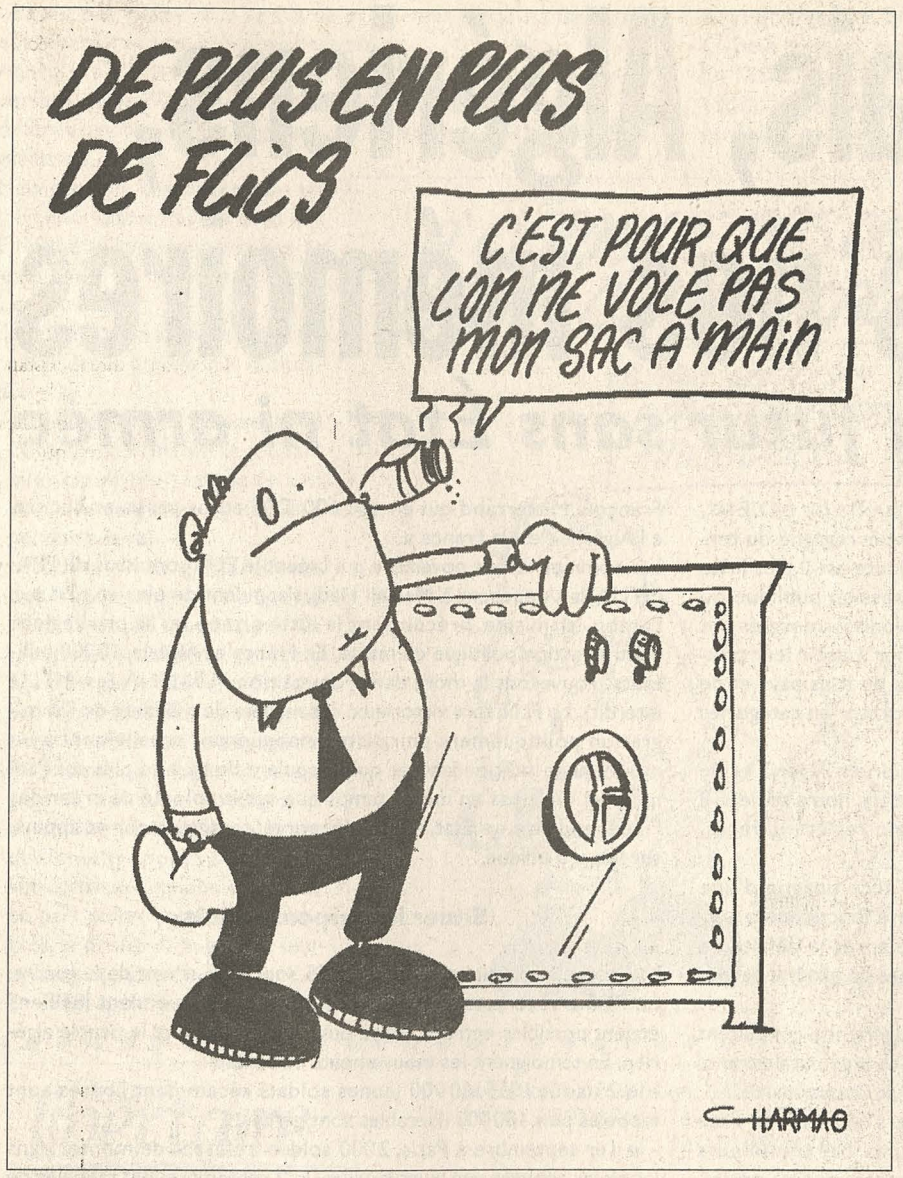

diffusé par les médias fait tout pour que le libéralisme et ses conséquences apparaissent si ce n'est comme l'état naturel de la société, du moins comme une fatalité contre laquelle on ne peut rien faire. (Cf. Jospin à propos des licenciements annoncés par Michelin et disant qu'il n'en pouvait mais...). Dans ses conditions, les gens ressentent de façon diffuse qu'« il y a quelque chose qui ne tourne pas rond », et bien orientés par les campagnes appropriées, se retournent contre les boucs émissaires judicieusement proposés. Comme les Juifs, c'est plus possible, que les immigrés clandestins ou non, autres cibles faciles, ça eût marché mais ça ne marche plus assez, il restait la délinquance et l'insécurité, les jeunes des banlieues et leurs parents forcément démissionnaires et/ou irresponsables qu'on jette en pâture et qu'on proclame coupables numéro un du mal vivre. D'autant plus aisément que la grande peur de millions de travailleurs, c'est bien de tomber dans le chômage et la précarité, ou que leurs enfants ne trouvent pas de travail, situation subie par tous ceux qu'on offre à leur vindicte, en gros, les gens veulent ne pas sombrer dans l'exclusion!

L'insécurité sociale

Et pourtant, le simple bon sens nous fait dire que ce qui est dangereux, c'est au hasard (si, si) le travail: combien de morts, de mutilés, d'estropiés par accidents du travail? Qu'est-ce qui est mauvais pour la santé, quelques hypothétiques loubards ou bien les patrons et leurs cadences infernales. Pourquoi les médias ne titrent-ils jamais sur les rapports des inspecteurs ou des médecins du travail qui tirent la sonnette d'alarme et dénoncent la dégradation de la santé chez de plus en plus nombreuses catégories de salariés? Et la pollution et toutes les merdes qu'on nous fait ingurgiter? On pourrait s'amuser à multiplier à l'envi les exemples qui montrent que statistiquement les risques sont ailleurs que dans les conséquences de la délinquance. Quant aux criminels, ils ne sont pas ceux qu'on veut nous faire croire: comme le disait quelqu'un, les petits voleurs sont en prison, les grand sont dehors et on peut rajouter qu'ils ont pignon sur rue! Quand on connaît les probabilités de mourir au volant, et qu'on commence à trop y penser, on ne monte plus dans sa voiture! Vu le nombre d'accidents domestiques, faut plus vivre chez soi! Arrêtons le délire sécuritaire! Il ne repose peut-être pas sur rien, mais certainement pas sur cette criminalité dont la croissance soit disant exponentielle est avant tout artificielle, puisque l'on y met tout et n'importe quoi, y compris les délits routiers... Quand on sait l'augmentation perpétuelle du trafic... Et puis, qui n'a jamais roulé un peu vite ou brûlé un stop? Pas compliqué de faire du chiffre! Et surtout, il nous faut sans cesse rappeler que ce qui pourrit la vie, ce sont les licenciements, le chômage, la précarité, les horaires trop lourds ou par trop fantaisistes, la misère, les logements sonores et mal conçus, les cités mal desservies, les difficultés quotidiennes pour boucler son budget etc. La liste est longue des incivilités que le capitalisme et l'État nous font endurer! L'insécurité, c'est avant toute chose l'insécurité sociale! Tout le reste n'est que prétexte à plus de police, plus de répression, plus de quadrillage et de flicage des populations, plus de vigiles, plus de caméras de vidéo-surveillance, plus de contrôles! Ce qui leur fait peur, ce sont nos révoltes, ce sont les réactions que nous devrions avoir contre toutes les saloperies présentes et à venir qu'ils nous font subir! Voilà pourquoi, après les périls islamo-terroristes justifiant le plans Vigipirate et l'armée patrouillant dans les lieux publics, après les tentatives de criminaliser le mouvement social (chômeurs, sans papiers, paysans etc.), il y a un tel tapage médiatique sur l'insécurité: pour nous faire accepter l'installation d'un climat de guerre civile, non pas celui que nous souhaitons, classe contre classe, mais entre nous. Entre ceux qui ont encore un boulot et qui craignent de le perdre, avec tous les petits avantages afférents, et tous ceux qui ont déjà tout perdu ou qui n'ont même plus d'avenir. Rentrer dans ce jeu là, c'est être complice de notre propre aliénation et exploitation, c'est laisser carte blanche à la police et à la justice pour faire régner l'ordre, leur ordre, celui de la démocratie blindée qu'ils seront prêts à mettre en place en cas où... Toutes les politiques mises en place autour de la ville, des banlieues, procèdent de cet esprit là. Un peu de replâtrage et beaucoup de répressif: contrats de ville, développement social des quartiers, ilôtages, contrats locaux de sécurité, maisons de justice, polices municipales, polices de proximité etc. Ce qui nous fait conclure: si la délinquance n'existait pas, ils l'inventeraient!

Eric Gava – groupe de Rouen

Français, Algériens, croisons nos mémoires

Pour bâtir un futur sans État ni armée

Qu'ils soient le fait de groupes fascisants ou de l'État, xénophobie et racisme semblent avoir regagné du terrain depuis plus de vingt ans. Sans doute est-il plus juste de parler d'extension de leur expression publique ou audiovisuelle car depuis un siècle, colonisés-immigrés ont payé au prix fort l'exploitation et le mépris. Pour asseoir leur pouvoir et développer l'exploitation, gouvernants de tous pays et de tous bords œuvrent depuis longtemps à nous diviser en catégories dont nous devons briser le carcan.

Pour prendre le seul exemple de la colonisation en Algérie et de l'immigration et examiner les rapports induits dans notre société, il est plus que temps de décloisonner les mémoires et les vécus. Posons quelques jalons.

En 1830, la conquête brutale de l'Algérie s'accompagne d'une dépossession foncière de ses habitants. L'Algérie fonctionnera surtout comme colonie de peuplement déplacé après la défaite de Sedan et pour des populations méditerranéennes en général paupérisées.

Actes de résistance, révolte de la population algérienne conduirent à de nombreux massacres, à la déportation des plus récalcitrants vers la Nouvelle-Calédonie comme de nombreux Communards!

La première vague migratoire d'importance vers la France se situe en 1930. Comme se fut le cas pour les femmes, ces travailleurs immigrés seront peu défendus et peu pris en compte par les organisations syndicales traditionnelles. Une partie d'entre eux se formera aux luttes en côtoyant le mouvement ouvrier et socialiste. C'est dans cette immigration que se développent les premières organisations indépendantistes (Étoile nord-africaine; PPA-MTLD). Les revendications qui vont de l'égalité de traitement à l'indépendance clairement revendiquée grandissent.

Un après-guerre sanglant

Mai 1945: Euphorie de la victoire contre le nazisme et début le même jour des massacres de Sétif et Guelma (45000 morts). Silence complice de tous côtés. Utilisés comme chair à canon dans les deux conflits mondiaux, engagés volontaires ou de force, au retour, ces paysans sans terre dans une économie coloniale dirigée vers les besoins des gros colons, seront pour certains conservés par une armée qui offre la solution sans billet de retour (sur 80000 morts en Indochine, les deux tiers sont nord-africains, Africains, Laotiens, Cambodgiens...). Et de la même façon des troupes sénégalaises sont présentes en nombre pour « rétablir l'ordre » en Algérie.

1er novembre 1954: début d'une guerre sans nom: d'Algérie divisée en trois départements dépend du ministère de l'Intérieur donc de François Mitterrand qui envoie 600 CRS et les paras, et déclare « l'Algérie, c'est la France ».

Les hommes du 1er novembre qui créent le FLN sont issus du PPA-MTLD, ils s'opposent à Messali Hadj, s'appuient de plus en plus sur l'arabo-islamisme, préconisent la lutte armée qu'ils privilégient contre l'action politique de masse. En France et Algérie, 10000 militants trouveront la mort dans l'opposition FLN-MNA (ex-MTLD interdit). Le FLN sort victorieux, ces milliers de militants de l'immigration politiquement pluralistes manqueront cruellement à un mouvement indépendantiste qui s'appuiera de plus en plus sur l'armée, les Oulémas en même temps que sur la volonté de créer dès l'indépendance un Etat, modèle importé, centralisateur et appuyé sur le parti unique.

Situer les responsabilités

Les pouvoirs spéciaux votés en 1955 sont le tournant de la guerre. Le PCF a voté cette loi, faut-il le rappeler? Cependant les liens étaient possibles entre la classe ouvrière française et le peuple algérien. En témoignent les mouvements de soldats:

- le 25 août 1955, 60000 jeunes soldats récemment libérés sont rappelés puis 180000 libérables sont gardés;
- le 1er septembre à Paris, 2000 soldats refusent de monter dans les trains appuyés par leurs familles; le 2 septembre 600 rappelés de l'armée de l'air manifestent, « les civils avec nous » mais ils ne trouvent pas cet appui. Le PCF pèse de tout son poids pour bloquer toute perspective politique: quand il fera crier « Paix en Algérie », ce sera en bloquant ou dénonçant à l'occasion toute action directe, d'entraide et de solidarité. On ne peut qu'être frappé du fait que la terrible répression du 17 octobre 1961 par Papon à Paris (200 morts) n'entraîne ni dénonciation ni mobilisation particulière. La seule grande manifestation d'envergure rassemblera 500000 personnes le 13 février 1962 lors des obsèques des huit victimes françaises du métro Charonne, six mois avant l'indépendance!

Incidences sur la société française: amnésie et amnistie

Dans son ensemble, elle dira oui passivement à la décolonisation. Il y eut mobilisation étudiante mais seulement 200 à 300 réfractaires ou insoumis, quelques milliers de militants dans les réseaux de solidarité avec les Algériens. Il est évident que le contrôle important des travailleurs par le PCF, les faiblesses numériques du mouvement anarchiste ont pesé. La nécessité d'une lutte antimilitariste, l'entraide, la solidarité des peuples sans concession aux nationalismes

ne sont pas aisées . Il s'agit là de problèmes actuels à débattre, nous l'avons vu avec le Kosovo récemment.

Après 1962, la jeunesse, plaque plus mobile de la société, moins corseté par le PCF pourra exprimer cette opposition qui avait été différée : opposition à la guerre du Vietnam, opposition à l'État gaulliste...

Mais certains cherchent dans un tiers-mondisme radical avec des Eldorados révolutionnaires et leurs chefs, un substitut à la lutte à conduire ici.

Et les événements de 54 à 62 continueront à peser sur la situation :

- plus de 2 millions de soldats du contingent rentrent la plupart silencieux (sur ce qu'ils ont vu... sur ce que ce conflit les a conduit à faire) ;
- beaucoup d'ouvrages paraissent, des films sont réalisés sur le conflit (peu de spectateurs). Ce n'est pas vraiment l'amnésie dont on parle souvent. En fait, les responsabilités politiques sont rarement dégagées. Abondance d'images n'est pas gage de clarté. Les nostalgiques du colonialisme pourront tranquillement poursuivre leur entreprise xénophobe et raciste, en particulier contre les immigrés, la droite et la gauche leur redonnant pignon sur rue :
- En 1968, après la grande frousse de la bourgeoisie, De Gaulle gracie tous les membres de l'OAS. Ça peut toujours servir...
- En 1982, la gauche parachève l'opération (loi du 24 novembre 1982). En plus de l'amnistie, elle réhabilite les cadres, officiers, généraux qui redeviennent membres de l'armée française. C'est bon pour leur retraite.

Pendant la guerre, l'immigration avait doublé. elle s'accentue dès septembre 1962 au plus fort des affrontements inter-FLN pour le pouvoir. Au milieu des discussions gaz-pétrole, les capitalistes français et algériens cherchent à gérer les flux suivant leurs intérêts et leurs fluctuations. Le FLN qui avait défini le retour au pays comme une de ses priorités préfère rapidement cette soupape de sécurité avec son rapatriement de devises par les envois aux familles. En 1974 se profile la fermeture des frontières, nettement établie en 1986 avec l'instauration de visas qui interdit de fait toute circulation entre le Maghreb et la France.

Il faut poursuivre et amplifier la lutte contre la xénophobie, étatiste ou autre : appuyer les luttes de tous les sans-papiers, lutter pour une société libérée du militarisme, de l'exploitation, du racisme.

Michelle. – groupe Lucia Saornil (Villeurbanne)

le monde libertaire

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot
75011 Paris. Tél. : 01 48 05 34 08
Fax : 01 49 29 98 59

Bulletin d'abonnement

Tarif (n° hors-séries inclus)		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n°	❑ 45 F	❑ 70 F	❑ 60 F
3 mois	13 n°	❑ 105 F	❑ 170 F	❑ 140 F
6 mois	25 n°	❑ 195 F	❑ 310 F	❑ 250 F
1 an	45 n°	❑ 350 F	❑ 530 F	❑ 400 F

Abonnement de soutien : 400 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

(lettres capitales)
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Pays ..... A partir du n° .....(inclus).
Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Abonnement Belgique

(uniquement sous bande)

5 numéros : 390 FB ou 9,15 €
3 mois (13 n°) : 910 FB ou 21,34 €
6 mois (25 n°) : 1625 FB ou 38,11 €
1 an (45 n°) : 2720 FB ou 60,98 €

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal .....
Ville .....
Pays .....

Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.

Makhno, le retour

NESTOR IVANOVICTH EST EN TRAIN DE FAIRE MENTIR LE DICTON: « Nul n'est prophète dans son pays ». Depuis deux ans, ce ne sont que comémmoration, colloque et publications diverses, d'intérêt inégal souvent, mais l'essentiel est qu'ils aient lieu malgré tout. L'Ukraine découvre son enfant prodigue, celui qui valorise son passé du début du siècle et qui lui donne des raisons d'espérer en son avenir. À coté de l'anecdote de la marque de vodka « BatkoMakhno » qui vient de faire son apparition, signalons la publication sensationnelle du livre de Larissa Vériovka, une journaliste originaire de Gouliaï Polié, et de Victor Ialansky, arrière-petit neveu de Makhno, consacré à « Nestor et Galina ». C'est un recueil de documents divers et de photos pour la plupart inédits, avec notre modeste contribution pour ce qui conceme ses écrits et sa vie à Paris. Fait remarquable, le livre est entièrement en ukraAinien (en dehors de notre contribution en russe); en outre, c'est un bel objet: cartonnage d'éditeur et disposition agréable. Il compte 544 pages bien présentées et son pemier tirage est de 3000 exemplaires. C'est là une bien belle réalisation et inespérée quand on sait que Victor Ialansky était obligé de cacher ses documents, dont certains confiés par Galina Kouzmenko, la compagne de Nestor, de passage à Gouliaï Polié, après avoir été internée huit ans dans un goulag très dur, en les enterrant au fond de son jardin, ceci encore en 1986. Le KGB veillait alors et le perquisitionnait de temps en temps. Les partocrates léninistes craignaient que la vérité sorte du puits! Maintenant, ils ne peuvent plus rien : elle a rompu toutes leurs digues de mensonges!

Un autre événement important va être constitué par la publication presque intégrale des écrits de Makhno, complétée par force documents provenant des publications de l'époque, le tout préparé et présenté par nos soins, avec une préface de Vladimir Saveliev, lequel s'est chargé de l'édition. Lui-même, réalisateur de cinéma, prépare un film et une série télévisée sur le sujet. Ajoutons que notre propre monographie est en cours de traduction et devrait être éditée en russe à Kiev. Par ailleurs, un club Makhno vient d'être créé à Kiev, une pièce de théâtre sur le thème est jouée, des chansons et poèmes sont composés à la gloire du valeureux rebelle. Un projet pour 2002 prévoit un vaste périple sur tous les lieux de la Makhnovie et sur les traces de Makhno à travers l'Europe, jusqu'à Paris, son dernier refuge.

Tout cela va enfin éclairer le vrai visage du formidable mouvement insurrectionnel qu'a été la Makhnovchtchina. Il n'est pas inutile d'indiquer qu'avec l'extraordinaire expérience de nos compagnons espagnols en 1936-39, cela a été la seule tentative d'instaurer une société libre de travailleurs au cours de ce calamiteux XIXe siècle de guerres et de massacres en tous genres. Ces deux tentatives ont sauvé l'honneur du projet révolutionnaire, ne l'oublions jamais et méditons attentivement leurs succès et leurs échecs, afin de recommencer les uns et d'éviter les autres.

En effet, où en sont donc tous ces socialistes et ces communistes autoritaires: après avoir fait dans leur culotte devant les totalitarismes pour les uns, et s'être couverts du sang de dizaines de millions de pauvres gens pris comme cobayes de leurs effroyales lubies, pour les autres? Eh bien, les premiers ont conquis le pouvoir de gérer le capital, afin de s'en foutre plein les poches, et les seconds supplient leur pseudo-ennemi de la veille, le capitalisme internabonal, de bien vouloir les aider à sortir du désastre où ils ont plongé leurs populations. Honte et infamie à tous ces donneurs de leçons d'hier qui traitaient les libertaires de rêveurs et d'utopistes ! Bien au contraire, les anarchistes ont toujours été extrêment lucides, tout à fait réalistes, en sachant que le système d'exploitation et de domination ne pourrait jamais marcher et ne conduisait qu'à la ruine et au malheur. Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour en constater la justesse tous les jours. Contrairement aux corrompus et aux assassins qui se sont parés du drapeau de la révolution, les anarchistes ont toujours prôné la prise en mains de leur destin par les opprimés eux-mêmes, à condition bien entendu qu'ils le veulent et agissent dans ce sens.

C'est la leçon léguée par Nestor Makhno et ses compagnons. Leurs compatriotes sont en train de redécouvrir cette bonne et éternelle vérité. Souhaitons leur de tenir ce cap sans mollir.

Alexandre Skirda.

Si vous voulez rejoindre la Fédération anarchiste pour participer à notre lutte, mais qu'aucun groupe n'existe à proximité de chez vous ou aucune adresse n'est disponible ci-dessous, adressez-vous alors aux Relations intérieures, c/o librairie du *Monde Libertaire*, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

fédération anarchiste

AIN (01)
■ Liaison d'Ambérieu-en-Bugey c/o Michel Bellaton, 11, rue de la Flodière, 01640 Jujurieux.

AISNE (02)
■ Groupe Pierre-Kropotkine c/o Athénée libertaire, 8, rue de Fouquerolles, 02000 Merlieux.
Permanences : deuxième et quatrième mardis du mois à 20 h 30.
■ Liaison Villers-Coterêts. c/o Librairie du *Monde libertaire*.

ALLIER (03)
■ Liaison Moulins c/o Librairie du *Monde libertaire*.

HAUTES-ALPES (05)
■ c/o Librairie du *Monde libertaire*.

ALPES-MARITIMES (06)
■ c/o Librairie du *Monde libertaire*.

ARDÈCHE (07)
■ Groupe d'Aubenas c/o Cercle social ardéchois, BP 15, 07170 Villeneuve-de-Berg.

ARDENNES (08)
■ Laison Ardennes. c/o La Question sociale, B.P. 66, 08120 Bogny/s/Meuse.

ARIÈGE (09)
■ FA de l'Ariège c/o Librairie du *Monde libertaire*.

AUBE (10)
■ Liaison Troyes. c/o Librairie du *Monde libertaire*.

AUDE (11)
■ Groupe de Carcassonne. c/o Le Bazar, 44 rue de la République.

AVEYRON (12)
■ Liaison Sud-Aveyron c/o SAP, BP 2, Montlaur, 12400 Saint-Affrique.

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
■ Groupe Marius Jacob. c/o GREL, B.P. 2391, 13215 Marseille cedex. Table de presse le samedi de 13h à 15h devant la bibliothèque ;
Permanence : le samedi de 15h30 à 17h à La Passerelle, rue des trois mages.
■ Liaison Arles. c/o Librairie du *Monde libertaire*.

CALVADOS (14)
■ c/o Librairie du *Monde libertaire*.

CHARENTE (16)
■ Groupe d'Angoulême c/o C. Lavie, 16, rue Cité-Poudrière, 16000 Angoulême.

CHARENTE-MARITIME (17)
■ Groupe Michel-Bakounine c/o ADIL, BP 3, 17350 Port-d'Envaux.

CHER (18)
■ Groupe Georges-Brassens c/o B.P. 6021, 18024 Bourges.

CORREZE (19)
■ c/o Librairie du *Monde libertaire*.

CORSE (20)
■ c/o Librairie du *Monde libertaire*.

CÔTE-D'OR (21)
■ Groupe de Dijon La Mistoufle c/o Les voix sans maître, 7, rue du Dr Chaussier, 21000 Dijon.
Permanences : les 1er et 3e mardi du mois de 19 h à 19 h 30.

COTES D'ARMOR (22)
■ Groupe jes futuro. B.P. 38, 22301 Lannion cedex.

CREUSE (23)
■ F.A. de la Creuse c/o Alayn Dropsy, Le Bourg, 23150 Saint-Yrieix-les-Bois.

DORDOGNE (24)
■ Liaison Périgueux c/o Librairie du *Monde libertaire*.

DOUBS (25)
■ Groupe Pierre-Joseph-Proudhon c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon cedex.
Vente ML : dimanche 11-12h15 petit marché de Battant, place Jouffroy

EURE (27)
■ Groupe d'Evreux c/o CEREL, BP 263, 27002 Evreux cedex.

EURE-ET-LOIRE (28)
■ Groupe libertaire de Chartres.
Permanence : le premier vendredi du mois, de 20h30 à 22h, à l'Hôtel Maleyssie, 2, rue Chanzy, à Chartres.

FINISTÈRE (29)
■ Groupe Les Temps Nouveaux c/o CEL, BP 728, 29277 Brest cedex.
■ Groupe de Quimper. c/o Librairie du *Monde libertaire*.

GARD (30)
■ Groupe FA du Gard c/o AGDIR, B.P. 5018, 30900 Nîmes. Edite une feuille mensuelle (on peut se la procurer en lui écrivant)
Vente ML : mercredi de 9h30 à 11h30 sur le marché de Bagnols/s/Cèze.

HAUTE-GARONNE (31)
■ Groupe Albert-Camus c/o FA de Haute-Garonne, 36, rue de Cugnaux, 31300 Toulouse.
Web : http//www.anarchie.net/aac
Permanences: jeudis de 18 h à 20 h.

GERS (32)
■ Liaison du Gers. c/o Collectif libertaire, Maison des ensembles, chemin du Baron, 32000 Auch.

GIRONDE (33)
■ Groupe Emma-Goldman c/o Athénée libertaire, 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.
Permanences: samedi à partir de 16 h.
■ Groupe Aristide et Paul Lapeyre, 61, rue Pauly, 33130 Begles.

HÉRAULT (34)
■ Groupe « Un autre futur » c/o L'Antre Anar, 5, rue Jeanne-d'Arc, 34000 Montpellier. Edite une feuille que l'on peut se procurer en lui écrivant.
Café libertaire chaque vendredi à 20h30.
Permanence: jeudi à 20 h 30.
■ Groupe de « La Sociale » c/o L'Antre Anar, 5, rue Jeanne-d'Arc, 34000 Montpellier. Tél : 06 17 48 98 52.

ILLE-ET-VILAINE (35)
■ Groupe La Commune, MJC La Paillette, rue du pré de Bris, 35038 Rennes cedex.
Local anarchiste rennais 9, rue de Malakoff; tél. : 02 99 67 92 87.
Permanences : mercredi et samedi de 15 h à 19 h.
Vente ML: samedi matin sur le marché des Lices.
■ Groupe Sabaté, c/o ACL 9, rue Malakoff, 35000 Rennes.

INDRE ET LOIRE (37)
■ Groupe libertaire de Tours. c/o B.P. 0421, 37204 Tours cedex 3.
Permanences : chaque jeudi de 14 à 16 heures à la fac des Tanneurs et de 20 h 30 à 22 heures à Utopia, 32, rue Carnot.

ISÈRE (38)
■ Groupe Jules-Vallès de Grenoble c/o La faille, BP 2301, 38033 Grenoble cedex 2.
Table de presse: 1er mercredi du mois de 12 h 30 à 14h, au restaurant universitaire Diderot, faculté de Lettres et Sciences humaines de Saint-Martin-d'Hères.
Participation à la publication bimensuelle du journal anarchiste grenoblois « La Faille ». Emission de radio les mercredis de 20h30 à 21h30 sur radio Grésivaudan (87MHz)
■ Liaison de Bourgoin-Jallieu c/o « Contre-Courants », La Ladrière, Saint-Alban-de-Roche.

LOIR-ET-CHER (41)
■ Groupe Val de Loire c/o BP 1, 41190 Molineuf.

LOIRE (42)
■ Groupe Nestor-Makhno c/o CNT-AIT, Bourse du Travail, cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.
• publication de la feuille d'information mensuelle « Réseaux ouvriers », abonnement pour un an (10 n°) 50 F à l'adresse ci-dessus.
■ Groupe Asturies, c/o Librairie la Mauvaise graine, 2, rue Paillon, 42000 Saint-Etienne. B.P. 297, 42016 St-Etienne
Permanence: samedi de 15h30 à 18 h30.
Vente ML : le samedi à partir de 10 h devant la bibliothèque municipale.

LOIRE-ATLANTIQUE (44)
■ Groupe de Nantes. c/o ACLN, B.P. 60221, 44000 Nantes cedex 1.
Permanences: mardi et vendredi, à partir de 19 h 30.
Publication d'un « petit canard » local, « les raisons de la colère ».
Emission de radio : « Les raisons de la colère » le 4e vendredi de chaque mois à 20h30 sur 98.1 FM et 91 FM à Saint-Nazaire.
Vente ML : le 1er samedi du mois, marché de la petite Hollande ; dimanche sur le marché de Talensac à 11h.

LOIRET (45)
■ Groupe El Quico. c/o Asile des rêves B.P. 21447, 45004 Orléans cedex.
■ Liaison Montargis c/o Librairie du *Monde libertaire*.

MAINE-ET-LOIRE (49)
■ Groupe Malatesta, c/o L'Etincelle, 26, rue Maillé, 49000 Angers.
■ Liaison du Saumurois. c/o L'étincelle, 26, rue Maillé, Angers.

MANCHE (50)
■ Groupe de Cherbourg c/o GREL, BP 12, 50130 Octeville cedex.
■ Laison Carentan. c/o GREL, BP 12, 50130 Octeville cedex.

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)
■ Groupe Jean-Roger-Caussimon, F.A.

Nancy, c/o CRES, B.P. 113, 54510 Tomblaine.
Vente ML: dimanche matin sur le marché de Vandœuvre.

MORBIHAN (56)
■ Groupe libertaire Francisco-Ferrer, cité Allende, boîte n° 19, 12, rue Colbert, 56100 Lorient.
Vente ML : le samedi à partir de 10 h 30 au marché des Halles de Merville.
■ Groupe René-Lochu de Vannes. c/o Maison des associations, 6 rue de la Tannerie, 56 000 Vannes.

MOSELLE (57)
■ Groupe de Metz, c/o CRES, B.P. 113, 54510 Tomblaine cedex.
■ Groupe de Sarrebourg, « Voline » c/o CRES, B.P. 113, 54510 Tomblaine.

NIEVRE (58)
■ c/o librairie du *Monde Libertaire*.

NORD (59)
■ Groupe de Lille, c/o ALDIR, BP 79, 59370 Mons-en-Barœul.
Ventes ML:
• dimanche, à partir de 11 h 30, sur le marché de Wazemmes à Lille.
Emission de radio: « La Voix sans Maître», tous les vendredis, de 20 h à 21 heures, sur Radio Campus (106.6).

PAS-DE-CALAIS (62)
■ Groupe Cercle noir, 21, rue du Renard, 62200 Boulogne.

PUY-DE-DOME (63)
■ Groupe Spartacus c/o Fraternité antiautoritaire, BP 51, 63400 Chamalières.
• publication de la feuille des réseaux «Spartacus».
Vente ML : dimanche matin à partir de 10h30 aux puces (gare routière) Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
■ Groupe Puig-Antich c/o CES, BP 233, 66002 Perpignan cedex.
Permanence: samedi, de 15 h à 19 h, à la librairie Infos, 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.
Publie *Infos et analyses libertaires* (revue de l'Union régionale du Sud-Ouest).
Archives: librairie Infos (pour étudiants et universitaires).

BAS-RHIN (67)
■ Groupe de Strasbourg, c/o REMON, B.P. 35, 67340 Ingwiller.
Vente ML : le samedi à partir de 10 h 30 au marché de la Marne.
■ Liaison Bas-Rhin, c/o REMON, B.P. 35, 67340 Ingwiller.
Vente ML : le vendredi de 17 à 19 h place de la gare à Saverne.

HAUT-RHIN (68)
■ Liaison Haut-Rhin, c/o REMON, B.P. 35, 67340 Ingwiller.

RHÔNE (69)
■ Union locale de groupes de Lyon et banlieue: groupes Dejacque, Durruti et Kronstadt, Lucia Saornil c/o librairie La Plume Noire, 19, rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon.
Permanences: les mercredis et samedis, de 15 h à 19 h ; jeudis et vendredis de 17 à 19 h. Bibliothèque de prêt ouverte durant les permanences.
Soirée du «Café libertaire», chaque vendredi, à *La Plume Noire* à partir de 21 h.
Emission de radio: « Idées Noires », mercredi, de 21 h à 22 h, sur Radio Canut (102.2).
Edition de deux feuilles mensuelles:
• « L'égalité économique et sociale », feuille de réseaux travailleurs, chômeurs, précaires éditée par le groupe Kronstadt et Déjacque. Abonnement 50 F (10 n°) à commander à la Plume Noire.
• « Idées noires », feuille de réseaux étudiants-lycéens éditée par le groupe Durruti.
Ventes ML:
• samedi de 11 h à midi sur le marché de la Croix Rousse;
• mercredi de 12 h à 13 h 30 lors de la table de presse à l'université de Lyon II-Bron, face au restaurant universitaire.

SAONE-ET-LOIRE (71)
■ Liaison Sud-Bourgogne. c/o librairie La Plume Noire, 19, rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon.

SARTHE (72)
■ Groupe du Mans c/o FA, 4, rue d'Arcole, 72000 Le Mans.
Permanence: 3e samedi du mois, de 14h à 15 heures, Maison des Associations, 4, rue d'Arcole, salle 23, 3e étage.

SAVOIE (73)
■ Groupe libertaire de Maurienne c/o B.P 2, 73870 Saint Julien Mont Denis.

HAUTE-SAVOIE (74)
■ Groupe Atanar. B.P. 16, 74200 Allinges.

PARIS (75)
■ Librairie du *Monde libertaire*, 145, rue Amelot, 75011 Paris. Tél.: 01 48 05 34 08; Fax: 01 49 29 98 59.
La librairie est ouverte du lundi au vendredi, de 14 h à 19 h 30 et samedi de 10 h à 19 h 30.
Bibliothèque « La Rue » (10, rue R Planquette, 18e) ouverte le samedi de 15h30 à 18h. Tél : 01 42 23 32 18.
■ Groupe Berneri c/o librairie du *Monde libertaire*.
Permanence: mercredi, de 19 h à 20 h, au bar « Le Métro », sortie du métro Abbesses, 75018 Paris.
Emission sur Radio Libertaire (89.4): «Ras-les-Murs» (émission sur la prison), mercredi, de 20 h 30 à 22 h 30.
■ Claaaaash (Paris-Bastille) c/o librairie du *Monde libertaire*.
Vente ML : le dimanche à partir de 10 h30 sur le marché du bd R Lenoir.
■ Groupe Maurice-Joyeux c/o librairie du *Monde libertaire*.
Emissions de radio: «A rebrousse-poil», le lundi de 18 h à 19 h 30; «La mémoire sociale» le lundi de 19 h 30 à 21 heures; «Petites annonces d'entraide» le mardi de 14 h 30 à 16 h ; « L'idée anarchiste » le mardi de 16 h à 18 h.
Edition de brochures...
■ Groupe Février c/o librairie du *Monde libertaire*.
Emission de radio: « Femmes Libres », mercredi, de 18 h 30 à 20 h 30. Rediffusion le mardi suivant, entre 9 h et 11 h.
■ Groupe La Vache Folle c/o librairie du *Monde libertaire*.
Emissions musicales sur RL: « Trafic », mercredi, de 22 h 30 à minuit; «Epsilonia», jeudi, de 22 h 30 à 7 h.
Emission d'actualité: «Chronique Hebdo», jeudi, de 10 h à midi.
Edition: histoire-philosophie (Les Cahiers de La Vache folle); poésie (Les Cahiers poétiques de La Vache folle); édition musicale: Visa (musiques indépendantes).
■ Groupe La Villette c/o librairie du *Monde libertaire*.
Vente ML: jeudi, de 18 h à 19 h, au métro Jaurès.
Permanence le dernier jeudi du mois à l'Usine, 102 bd de la Villette, 75019.
■ Groupe Louise-Michel c/o «La Rue», 10, rue Robert-Planquette (M° Blanche ou Abbesses), 75018 Paris.
Ventes ML:
• dimanche de 10 h 30 à 12 heures sur le marché de la rue du Poteau; de 9h30 à 11h sur le marché de Suresnes.
■ Groupe Pierre-Besnard c/o librairie du *Monde libertaire*.
Vente ML: dimanche, de 10 h 30 à 12 h 30, sur le marché de la place des Fêtes.
Emission sur RL: « Chroniques syndicales », samedi, de 11h30 à 13h30; « Blues en liberté » mercredi de 10h30 à 12h; « Contre courbe » un samedi sur 4 de 19h à 21h; « Femmes libres », un mercredi sur 4 de 18h30 à 20h30; « Goloss Trouda » dimanche de 8h30 à 10h.

SEINE-MARITIME (76)
Parution d'un supplément au Monde libertaire édité par les groupes normands de la F.A.
■ Groupe Clément-Duval c/o APEL, B.P. 1042, 76205 Dieppe cedex.
Vente du ML: samedi, de 10 h 30 à 12 h, sur le marché de la place Nationale.
■ Groupe de Rouen c/o CES, B.P. 4202, 76723 Rouen cedex.
E-MAIL : farouen@chez.com
Ventes ML:
• mercredi, de 11 h 30 à 13 h 30, à la faculté des Lettres de Mont-Saint-Aignan (en période universitaire);
• samedi, de 11 h à 12 h, sur le marché d'Elbeuf;
• dimanche, de 11 h à 12 h, sur le marché du Clos Saint-Marc, à Rouen.

SEINE-ET-MARNE (77)
■ Groupe Sacco et Vanzetti c/o GRELE, 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.
■ Liaison Melun c/o librairie du *Monde Libertaire*.

YVELINES (78)
■ Groupe de Versailles. c/o librairie du *Monde Libertaire*.
■ Groupe de Rambouillet. c/o librairie du *Monde Libertaire*.

SOMME (80)
■ c/o librairie du *Monde Libertaire*.

VAR (83)
■ Groupe Nada c/o ACL, B.P. 5137, 83093 Toulon cedex.

VAUCLUSE (84)
■ c/o librairie du *Monde Libertaire*.

HAUTE-VIENNE (87)
■ Groupe de Limoges, c/o CARES, impasse des Communaux, 86000 Poitiers.

YONNE (89)
■ c/o librairie du *Monde Libertaire*.

ESSONNE (91)
■ Groupe Francisco-Ferrer d'Evry c/o librairie du *Monde Libertaire*.

SEINE-SAINT-DENIS (93)
■ Groupe Henry-Poulaille de Saint-Denis c/o librairie du *Monde Libertaire*.
Vente ML : dimanche, de 10 h 30 à 12h, rue de la République, à St-Denis.

VAL-DE-MARNE (94)
■ Groupe Etoile Noire. c/o librairie du *Monde libertaire*.
Vente du ML : dimanche, de 10 h à 12 h, sur le marché près du métro Maison-Blanche.
■ Groupe Elisée-Reclus d'Ivry c/o les amis de Louise Michel. B.P. 55. 94202 Ivry-sur-Seine.

VAL D'OISE (95)
■ Groupe de Cergy-Pontoise. c/o librairie du *Monde libertaire*.

LA REUNION (97)
■ c/o librairie du *Monde libertaire*.

LA NOUVELLE-CALEDONIE (98)
■ c/o librairie du *Monde libertaire*.

BELGIQUE
■ Groupe Alternative libertaire. B.P. 103. 1050 Ixelles.
Publication du mensuel *Alternative libertaire*.

Rédaction-Administration:
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication: J. Toublet
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie: Les Informations dieppoises SA, 8, rue Claude Groulard, 76200 Dieppe.
Dépôt légal 44145 – 1er trimestre 1977
Routage 205 – La Vigie
Diffusion N.M.P.P.

Éditions du Monde libertaire

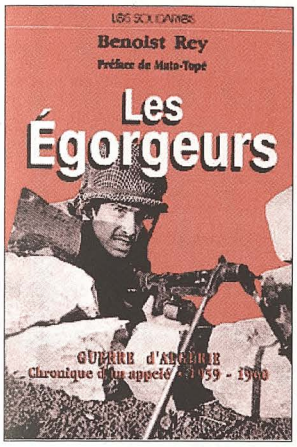

En septembre 1959, quand l'appelé Benoist Rey débarque en Algérie, il a vingt et un ans. Parce qu'il était apprenti typographe et qu'à l'atelier, ses camarades en parlaient… parce qu'il avait le cœur « à gauche » et avait participé à quelques manifs contre la guerre d'Algérie… parce que son meilleur pote lui avait conseillé de déserter… Il n'était pas sans savoir. Pendant une année, l'infirmier Benoist Rey eut l'occasion de voir !

Ce livre est le journal de bord de ce voyage au bout de l'enfer, du cauchemar, de l'horreur et de la honte. Il nous décrit sans ambages le quotidien de meurtres, de viols, de pillages, d'incendies, de destructions, de tortures, de sadisme, d'imbécillité… d'une armée composée d'engagés et d'appelés.

Ce livre, publié aux éditions de Minuit, fut saisi dès sa sortie, en avril 1961. Les Éditions du *Monde libertaire* le font paraître à nouveau.

Les Egorgeurs. Guerre d'Algérie, Chronique d'un appelé, 1959-1960. Benoist Rey. 114 p. 60 F (6,10 €).

L'histoire des anars, en bref. L'histoire de leurs idées, l'histoire de leur présence dans les mouvements sociaux, les révolutions et leurs initiatives d'hier à aujourd'hui à travers de brefs récits et grand nombre de portraits.

Les précurseurs, les individualistes, les syndicalistes… Les événements marquants, la première internationale, la révolution russe, la révolution espagnole… Les portraits des anars les plus connus mais aussi de certains plus discrets… Proudhon, Kropotkine, Reclus, Voline, Nicolas Lazarevitch… mais aussi Clément Duval, Mohamed Saïl, Suzy Chevet…

Une foule d'informations pour faire connaissance avec les anars, pour se rafraîchir la mémoire, ou même trouver les paroles de la chanson de Ferré « Les anarchistes »…

Les Anars des origines à hier soir. Éditions du *Monde libertaire* et *Alternative libertaire*. 44 pages grand format. 30 F (4,57 €).

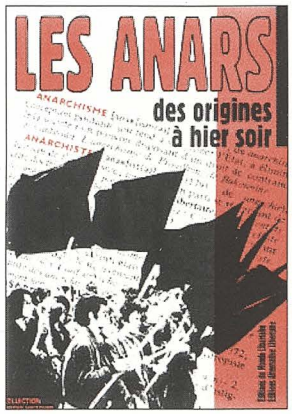

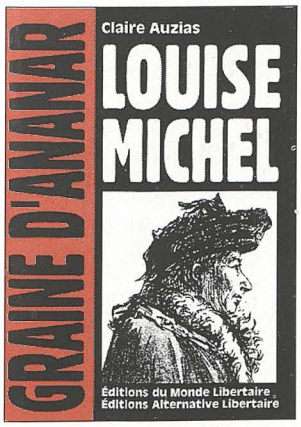

Louise Michel est née à Vroncourt, en Haute-Marne, le 29 mai 1830. Institutrice socialiste, puis anarchiste.

Elle participe activement à la Commune de Paris, secourant les blessés, ou faisant le coup de feu sur les barricades, ou bien encore en écrivant dans le *Cri du Peuple* de Jules Vallès. Elle échappe à la mort et est arrêtée par les Versaillais (qui avaient pris sa mère en otage). Condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie, elle prendra la défense des tribus canaques victimes du colonialisme.

Voici la dernière brochure de la collection « Graine d'ananar » : une biographie de Louise Michel écrite par Claire Auzias et accompagnée de photos rares ainsi que des portraits de Théophile Ferré et Nathalie Le Mel…

Louise Michel. Claire Auzias. Collection « graine d'ananar ». 56 p. 20 F (3,05 €).

Brochures et cassette video en vente à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris. (+ 10 % frais de port)

Un autre présent, c'est possible

En cette fin de millénaire des milliards de femmes, d'hommes et d'enfants sont contraints de survivre avec des ressources de misère, souvent dans le mépris quasi total de leurs droits et de leur dignité.

Une minorité de possédants accapare, par la force et la loi, les moyens et les richesses nécessaires à tous. Cette situation s'accentue et se dégrade partout dans le monde, sans réaction (pour l'instant) à la hauteur des attaques menées par la logique capitaliste.

C'est que la trahison et la corruption des idéologies prétendument progressistes (social-démocratie et communisme) ont conduit les populations dans des impasses, parfois sanglantes, et ont dégoûté ainsi des millions de personnes sincères dans leur espoir d'une société égalitaire et libre. Des milliers de militants, efficaces dans leurs combats contre les injustices économiques et sociales, ont été brisés par les bureaucraties syndicales ou écœurés par les manœuvres politiciennes. Tout cela a lourdement pesé dans la balance pour conduire à la période actuelle où la population se méfie de la politique et, au delà, de la possibilité et de la nécessité d'un autre futur.

C'est d'abord cette méfiance, ce désespoir, ce manque de perspectives sociales émancipatrices, qui aujourd'hui empêchent l'émergence et la convergence de luttes offensives et d'ensemble.

Signe d'espoir qui donne confiance dans l'avenir, de nombreux conflits sociaux ont eu la particularité ces dernières années (dans les entreprises mais aussi les sans-papiers, le mouvement des chômeurs, des lycéens...) de ne pas se laisser piéger par des pratiques et des discours qui vont à l'encontre du sens, des moyens et du but voulus collectivement au départ. On a pu voir souvent une volonté déterminée pour s'auto-organiser, pour prendre la parole à tour de rôle, pour décider en assemblée générale souveraine, de partir des réalités vécues et des besoins exprimés, plutôt que de gober des consignes décidées par les hautes sphères et en petit comité. Toutes ces réactions témoignent d'une maturité, imposée il est vrai par la nécessité de lutter face au mépris, à l'exploitation, au manque de moyens et de revenus subis en masse.

L'exigence du respect de la personne humaine, dans toutes ses diversités et ses spécificités, est une des revendications de base, reprise inlassablement au fil des conflits.

Les temps sont durs, c'est vrai, mais n'oublions jamais que le besoin de solidarité, d'égalité, de dignité et de liberté est une réalité qui a animé l'humanité et lui a permis d'avancer à travers les siècles. Alors, faisons-en sorte, par notre présence dans les luttes sociales, d'aider à développer ce besoin.

Le Comité de Rédaction du *Monde libertaire*.